



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWELFTH YEAR

795 th MEETING : 9 OCTOBER 1957

ème SÉANCE : 9 OCTOBRE 1957

DOUZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/795/Rev.1)	1
Adoption of the agenda	1
The India-Pakistan question (<i>continued</i>)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/795/Rev.1)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question Inde-Pakistan (<i>suite</i>)	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SEVEN HUNDRED AND NINETY- FIFTH MEETING

Held in New York, on Wednesday, 9 October 1957, at 10.30 a.m.

SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le mercredi 9 octobre 1957, à 10 h. 30.

President: Mr. Guillaume GEORGES-PICOT (France).

Present: The representatives of the following countries: Australia, China, Colombia, Cuba, France, Iraq, Philippines, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/795/Rev.1)

1. Adoption of the agenda.
2. The India-Pakistan question.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The India-Pakistan question (continued)

At the invitation of the President, Mr. V. K. Krishna Menon, representative of India, and Mr. Firoz Khan Noon, representative of Pakistan, took places at the Council table.

1. Mr. Krishna MENON (India): Although my country is not a member of this august body and we are here under the appropriate provisions of the Charter in view of the subject matter we are discussing, I hope, Mr. President, you will allow me the liberty of offering you the felicitations of my delegation upon your assumption of the office of President of the Security Council. We know that it is a matter of monthly rotation, but since this is the first meeting at which you have presided and we have the honour of attending this meeting, I should like to express our appreciation.

2. Today, the Council is once again considering a matter which has been before it for several years, but as a citizen of India and as a representative of its Government, I cannot open this question without referring to the extensive damage that has been caused in Kashmir by the recent floods. In Jammu and Kashmir nearly seventy square miles of agricultural land were under water and 747 villages were destroyed. Large numbers of cattle have been lost and bridges have been washed away. But, once again, the determination and the unity of the people of Srinagar and the Indian Army saved the city of Srinagar from being destroyed.

Président : M. Guillaume GEORGES-PICOT (France).

Présents : Les représentants des pays suivants : Australie, Chine, Colombie, Cuba, France, Irak, Philippines, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/795/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question Inde-Pakistan (suite)

Sur l'invitation du Président, M. V. K. Krishna Menon, représentant de l'Inde, et M. Firoz Khan Noon, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil.

1. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais] : Bien que mon pays ne soit pas membre de cet auguste Conseil et que nous soyons à cette table, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, en raison de l'objet de la discussion, j'espère, Monsieur le Président, que vous me permettrez de vous présenter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous savons que cette charge échoit aux membres du Conseil à tour de rôle pour un mois, mais comme cette séance est la première que vous présidez et que nous avons l'honneur d'y assister, nous tenons à vous féliciter.

2. Aujourd'hui, le Conseil examine une fois de plus une question dont il est saisi depuis plusieurs années ; toutefois, en qualité de citoyen de l'Inde et de représentant de son gouvernement, je ne peux aborder cette question sans parler des importants dégâts causés au Cachemire par l'inondation qui s'y est produite récemment. Dans le Jammu et Cachemire, près de 180 kilomètres carrés de terres de culture ont été recouverts par les eaux et 747 villages ont été détruits. On a perdu un grand nombre de têtes de bétail et des ponts ont été emportés. Mais le courage et l'union des habitants de Srinagar et l'aide de l'armée indienne ont sauvé une

The city has been restored from man-made havoc, and now it has been saved from natural havoc.

3. We meet here today in virtue of the resolution adopted by the Security Council on 21 February 1957 [S/3793]. As the Council knows, we are not parties to this resolution. It is a resolution of the Council requesting one of its members to go out to India and Pakistan and inviting our respective Governments to co-operate with him. When this resolution was adopted, I stated before you, on behalf of the Government of India, that as far as the President of the Security Council is concerned, he is welcome in our country at any time, but his terms of reference have to be examined in a political context [774th meeting, para. 37]. The President of the Security Council will always be welcome in India. The hospitality of our land and the courtesies of our Government are at his disposal.

4. We have carried out our promise: to the best of our ability we made the stay of Mr. Jarring in our country as comfortable as possible and we were available to him whenever he wanted us. As far as I remember, he saw us two or three times, and Pakistan officials four times. I myself had the privilege of meeting him on several occasions, and we made no proposals in regard to the problems discussed. We heard him; we answered the questions that were asked and we placed no impediments in the way of conversations with anyone in our country or of visiting any part of it, including Kashmir.

nouvelle fois la ville de la destruction. Cette ville avait déjà été sauvée d'un désastre causé par l'homme, elle l'a maintenant été d'une calamité naturelle.

3. Nous sommes ici, aujourd'hui, en exécution de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 21 février 1957 [S/3793]. Comme le savent les membres du Conseil, nous n'avons pas voté cette résolution. Il s'agit d'une résolution par laquelle le Conseil demandait à l'un de ses membres de se rendre en Inde et au Pakistan et invitait les gouvernements de ces deux pays à collaborer avec lui. Lorsque cette résolution a été adoptée, j'ai déclaré ici même, au nom du Gouvernement de l'Inde, que le Président du Conseil de sécurité serait en tout temps le bienvenu dans notre pays, mais que son mandat devait être examiné d'un point de vue politique [774^e séance, par. 37]. Le Président du Conseil de sécurité sera toujours le bienvenu dans l'Inde. Notre pays lui offrira son hospitalité et notre gouvernement sa courtoisie.

4. Nous avons tenu cette promesse : nous avons fait de notre mieux pour rendre le séjour de M. Jarring dans notre pays aussi agréable que possible, et nous nous sommes mis à sa disposition chaque fois qu'il en a manifesté le désir. Autant que je m'en souvienne, il a eu des entrevues avec nous à deux ou trois reprises, et à quatre reprises avec les autorités pakistanaises. J'ai eu moi-même l'honneur de le rencontrer à plusieurs occasions; nous n'avons pas fait de propositions sur les problèmes en discussion. Nous avons entendu M. Jarring; nous avons répondu aux questions qu'il nous a posées; nous n'avons en aucune manière fait obstacle à ce qu'il ait des entretiens avec qui que ce soit dans notre pays ni à ce qu'il se rende dans une partie quelconque de l'Inde, y compris le Cachemire.

5. La présente réunion se tient donc comme suite à la résolution en question et au rapport du Président du Conseil [S/3821], où sont consignées ses observations et exposés les objectifs qui, à son avis, devaient être les siens au cours de sa mission conformément au mandat que le Conseil de sécurité lui avait confié. Le mandat dont je parle ne relève pas de notre compétence, mais uniquement de celle du représentant de la Suède auquel, à notre avis, il appartient seul d'interpréter la résolution du 21 février 1957. Mais le Gouvernement de l'Inde a déjà dit, et il le répétera chaque fois qu'il en aura l'occasion, que la raison de notre présence au Conseil de sécurité est la plainte présentée au Conseil concernant l'acte d'agression que le Pakistan a commis contre notre territoire, d'abord en permettant à des forces irrégulières de franchir plus de 800 kilomètres en territoire pakistanais, alors que ses obligations internationales, en droit et suivant les règles de l'honneur, lui imposaient d'interner et d'emprisonner ces troupes. De plus, si nous sommes ici, ce n'est pas pour demander une décision sur un litige, mais une intervention du Conseil en vertu du Chapitre VI de la Charte pour qu'il soit mis fin à l'aggression.

6. En conséquence, nous sommes ici aujourd'hui essentiellement en raison de notre plainte, qui doit être étudiée dans le cadre de l'ensemble de la situation dont elle résulte, et en raison, plus particulièrement, de la résolution dont j'ai parlé. Mon gouvernement ne désirait pas analyser ou interpréter le rapport du

report to the Security Council. It is largely a matter for them to discuss. But as it happens, my colleague the Foreign Minister of Pakistan, in his statement at the 791st meeting, treated the Council to what he regarded as the interpretation.

7. I do not propose to answer the various misinterpretations seriatim, as we see them but in the course of my approach to this document, some of our views which are different from his would naturally come forward. Perhaps it will help the Security Council if I try to indicate this morning the way in which I propose to deal with this matter and, if at all possible, finish it at this session. If I am not able to finish it this morning, I hope that I will be allowed to go over into the afternoon.

8. I intend, as far as I can, to deal with the report of the representative of Sweden and then to deal with the statements and allegations made against my Government and my country by the Foreign Minister of Pakistan, and afterwards to deal with situations that have arisen since the last meeting of the Security Council in regard to the furtherance of the aggression by our neighbour, whom we still do not call a foreign country, and finally, to state our own position in regard to this situation.

9. May I say also that since the Security Council has not discussed this matter, any observations I make today cannot be regarded as final in regard even to this session of the Security Council. We would like to hear the members of the Council on the report which they have requested. We have no right to ask them to express themselves, but we can express our liking in this respect. Therefore, I reserve my position in regard to any further statements that may come from the Foreign Minister of Pakistan or from the members of the Council.

10. Mr. Jarring states in his report that he arrived in Karachi on 14 March 1957. Therefore, the Jarring mission began in Pakistan and not with us. Thus, when he came to India, he was presumably seized of their views. I can only say "presumably" because, as the Foreign Minister of Pakistan said, these conversations were not subject to report, they were regarded as confidential between him and the representatives of Governments, and I have no desire to quote any from them, though we have full records of our talks with him.

11. After staying in Karachi for three days, he came over to us and spent four days in India. They were rather hot days, but we made him as comfortable as we could. He returned to Karachi after 28 March and at that time asked the Government of India — this was public — whether, if it be considered fit, he could come back again. We said the same thing: "You are always welcome." We were happy to see him back

représentant de la Suède, qui est un rapport adressé au Conseil de sécurité. C'est aux membres du Conseil qu'il appartient d'abord de l'examiner. Mais il se trouve que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, dans le discours qu'il a prononcé à la 791^e séance, a présenté au Conseil ce qu'il considère comme une interprétation du rapport.

7. Je ne me propose pas de faire la critique des diverses interprétations inexactes en les examinant successivement mais, au cours de l'analyse du rapport, certaines de nos opinions qui sont opposées à celles du représentant du Pakistan se feront naturellement jour. Il sera peut-être utile pour les membres du Conseil que j'essaie d'indiquer ce matin de quelle manière je me propose de traiter cette question et, s'il est possible, j'en terminerai à cette séance ; au cas où je n'y parviendrais pas ce matin, j'espère qu'il me sera permis de poursuivre cet après-midi.

8. J'ai l'intention, si je le peux, d'examiner en premier lieu le rapport du représentant de la Suède, puis les déclarations et allégations faites contre mon gouvernement et mon pays par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, et ensuite les événements qui sont intervenus depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de son agression par notre voisin, que nous persistons à ne pas appeler un pays étranger ; enfin, j'indiquerai quelle est notre attitude à l'égard de la situation.

9. Qu'il me soit permis aussi de dire qu'étant donné que le Conseil de sécurité n'a pas discuté la question, toutes les observations que je ferai aujourd'hui ne pourront être considérées comme définitives, même dans le cadre de la présente réunion du Conseil. Nous aimeraisons connaître les opinions des membres du Conseil sur le rapport qu'ils ont demandé. Nous n'avons pas le droit de leur demander de les exprimer, mais nous pouvons faire connaître notre désir à ce sujet. En conséquence, je réserve ma position sur toutes déclarations qui pourraient être faites ultérieurement par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan ou par les membres du Conseil.

10. M. Jarring déclare dans son rapport qu'il est arrivé à Karachi le 14 mars 1957. Il a donc commencé sa mission par le Pakistan et non par l'Inde. Il en résulte que, lorsqu'il est arrivé dans notre pays, M. Jarring avait probablement été informé des vues du Gouvernement pakistanais. Je me borne à dire « probablement » parce que, comme le Ministre des affaires étrangères du Pakistan l'a déclaré, la teneur de ces entretiens n'a pas été publiée. Les entretiens entre le représentant de la Suède et les représentants de gouvernements ont été considérés comme confidentiels, et je n'ai pas l'intention de les citer, bien que nous disposions de comptes rendus complets de nos entretiens avec le représentant de la Suède.

11. Après avoir passé trois jours à Karachi, le Président du Conseil de sécurité est venu ensuite dans l'Inde, où il est resté quatre jours. Il faisait particulièrement chaud, mais nous avons fait tout notre possible pour qu'il jouisse du maximum de confort. Le Président est retourné à Karachi à partir du 28 mars, demandant alors au Gouvernement de l'Inde — cela a été rendu public — si ce gouvernement l'autorisait à revenir

on 6 April. Then he went back to Pakistan and, finally, he left Karachi on 11 April. The report says that there were participants on both sides in the conversations.

dans l'Inde. Nous avons répondu une nouvelle fois : « Vous serez toujours le bienvenu ». Nous avons été heureux de l'accueillir à son retour, le 6 avril. Il est retourné ensuite au Pakistan, et, finalement, il a quitté Karachi le 11 avril. Il est dit dans le rapport que des entretiens ont eu lieu avec les représentants des deux parties.

12. Now we come to the subject matter of the report, and I refer to paragraph 6. We are grateful to Mr. Jarring for having recorded in this report that he had co-operation from the Government of India that was complete in all respects and that our conversations with him took place in an atmosphere of complete frankness and cordiality.

12. J'aborde maintenant le fond du rapport, et je me reporte au paragraphe 6. Nous sommes reconnaissants envers M. Jarring d'avoir indiqué dans son rapport que le Gouvernement de l'Inde lui a apporté une entière collaboration et que nos entretiens se sont déroulés dans une atmosphère de complète franchise et de cordialité.

13. In those conversations, Mr. Jarring informed us that he regarded his starting point, the rails on which he was moving, to be the resolutions adopted by the Commission for India and Pakistan on 13 August 1948 and 5 January 1949. This matter is of some importance in regard to some other observations that come later. We also had the advantage not of having discussions but of meeting with Mr. Engers of the Department of Political and Security Council Affairs who, with characteristic propriety in this matter, expressed no views whatsoever and I was not able to fathom what went on in his mind. We were also glad to have the assistance of a representative of the Office of the Secretary-General. The Director of the United Nations Information Centre at New Delhi, a Cuban gentleman, was also available to make our relations more smooth.

13. Au cours de ces entretiens, M. Jarring nous a fait savoir qu'il se fondait sur les résolutions adoptées par la Commission pour l'Inde et le Pakistan le 13 août 1948 et le 5 janvier 1949 et les prenait pour guides. Ce point a quelque importance en raison de certaines observations qui viendront plus loin. Nous avons également eu l'avantage d'avoir, non pas des entretiens, mais une entrevue avec M. Engers, du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité qui, faisant preuve de la réserve propre à ses fonctions, n'a exprimé absolument aucune opinion et dont je n'ai pu pénétrer la pensée. Nous avons été heureux aussi de bénéficier du concours d'un membre du Cabinet du Secrétaire général. Le Directeur du centre d'information des Nations Unies de New Delhi, qui est cubain, a également contribué à faciliter nos rapports.

14. We come now to the text of the report. Paragraph 8 refers to Pakistan. In paragraph 9, Mr. Jarring says:

14. Je passe maintenant au texte du rapport proprement dit. Le paragraphe 8 se rapporte au Pakistan. Au paragraphe 9, M. Jarring déclare :

“ My efforts were, therefore, from the beginning directed towards the finding of a solution for the problems that had arisen in connexion with these two resolutions.” [S/3821, para. 9.]

« Mes efforts ont donc tout d'abord été orientés vers la recherche d'une solution des problèmes qui se posaient dans le cadre de ces deux résolutions. » [S/3821, par. 9.]

There is a reference to these two resolutions in paragraph 8, where Mr. Jarring says:

“ For his part, the representative of India declared that these two resolutions were the only ones which bound his Government.” [Ibid., para. 8.]

Il est fait allusion à ces deux résolutions au paragraphe 8 du rapport, où M. Jarring dit ce qui suit :

« Pour sa part, le représentant de l'Inde a déclaré que ces résolutions étaient les seules qui liaient son gouvernement. » [Ibid., par. 8.]

The reference for that is the verbatim record of the 763rd meeting, paragraph 77.

Le rapport renvoie à ce propos au compte rendu de la 763^e séance, paragraphe 77.

15. I hope the Council will not think that I have been too punctilious about words because, in view of our experience of the last ten years, we cannot be too careful about words in this matter. What I repeatedly said, whatever may have been the verbatim text, is that the Government of India stood engaged by these resolutions. In that engagement, there is a commitment which has to be made initially by Pakistan. When that commitment is carried out, other commitments may arise if circumstances remain the same. Therefore, when you talk about commitments, they must be regarded as contingent commitments. I would like to read what I said on 23 January 1957:

15. J'espère que les membres du Conseil ne penseront pas que je suis trop méticuleux sur les mots : l'expérience des 10 dernières années nous a appris que l'on ne peut traiter les mots avec trop de prudence en cette affaire. Ce que j'ai répété à maintes reprises, quelles que soient les paroles que j'ai employées, c'est que le Gouvernement de l'Inde est lié par ces résolutions. A la base de cet engagement, il y a une obligation qui incombe d'abord au Pakistan. Lorsque cette obligation aura été satisfaitte, d'autres obligations pourront se présenter si les circonstances restent les mêmes. Aussi faut-il, lorsqu'il est question d'obligations, les considérer comme des obligations liées à une situation donnée. J'aimerais vous rappeler ce que j'ai dit le 23 janvier 1957 :

“ The only things that bind us in regard to Kashmir so far as the Security Council and the world are

“ Les seules choses qui nous lient vis-à-vis du Conseil de sécurité et du monde, en ce qui concerne

concerned are these resolutions with all the conditions I have mentioned." [763rd meeting, para. 77.]

le Cachemire, sont ces résolutions et toutes les conditions que je viens de rappeler. » [763^e séance, par. 77.]

16. Those last words are very important because in the several statements I made before the Security Council during the last series of meetings I took the view that in the Council's resolutions the assurances given to us by the Council on the basis of which we reached these agreements are matters binding upon the Security Council, and these resolutions cannot be read except in the context of the time and also along with the solemn assurances given on behalf of the Commission. Therefore, we have not resiled from that position. We stand engaged by these resolutions in the background of the time and the assurances that I have given.

17. But no resolutions — either these or the ones that we have not accepted or anything that the Council may pass hereafter — will shift my country from the position that we are here on the basis of a complaint about aggression. We are appealing to the Security Council to do its minimum and its elementary duty in pronouncing on this matter and asking the other parties to vacate the aggression. Because under the United Nations Charter, under which we are here, there cannot be any gains for any country arising from aggression, and no claims can be based upon that.

18. The last time I spoke here, I referred to the fact that whatever may be the rights and wrongs of the very many aspects of this case there is one basic question: How does Pakistan come into Kashmir either physically or politically? What is the *locus standi*? Fortunately for me, in his statement, the Foreign Minister of Pakistan has a paragraph in which he refers to the *locus standi*. He says that the *locus standi* of Pakistan in Kashmir is these two resolutions. At least he limited it to that extent. If it is these two resolutions, they definitely laid down the sovereignty of the Jammu and Kashmir Government over the whole State, the right and obligation of India for the external defences and the maintenance of internal order of Jammu and Kashmir and the exclusion of Pakistan from any operation under these resolutions. The Plebiscite Administrator, even if there was a plebiscite, was to have reported to the Government of Jammu and Kashmir and the Security Council. All Pakistan had to do was to hear the results. It had no place whatsoever in this matter, as was repeated in the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan ever so many times — and there cannot be any question of the violation or any infringement of the issue of sovereignty either in regard to the Government or the Union as a whole. That is paragraph 8.

19. We come to paragraph 9, where Mr. Jarring says: "My efforts were, therefore, from the beginning directed towards the finding of a solution for the problems that had arisen in connexion with these two resolutions." "The problems that had arisen in connexion with these two resolutions" — these are very

16. Ces derniers mots sont très importants, car, au cours des diverses interventions que j'ai faites devant le Conseil lors de la précédente série de séances, j'ai soutenu que le Conseil de sécurité était lié par les assurances qu'il nous avait fournies et sur la base desquelles nous avions donné notre accord, et que ces résolutions ne peuvent être interprétées qu'en tenant compte de la situation qui existait à l'époque et des assurances solennelles données au nom de la Commission. Notre position reste donc inchangée. Nous demeurons liés par ces résolutions compte tenu de la situation de l'époque et des assurances que j'ai rappelées.

17. Aucune résolution cependant — ni celles-là, ni les résolutions que nous n'avons pas acceptées, ni aucune résolution que le Conseil pourrait voter ultérieurement — n'amènera mon pays à renoncer à sa position, selon laquelle nous sommes ici pour soutenir une plainte pour agression. Nous en appelons au Conseil de sécurité, nous lui demandons de faire le minimum, de faire son devoir le plus élémentaire, de se prononcer sur cette affaire et de demander aux autres parties de mettre fin à l'agression. Car la Charte des Nations Unies, en vertu de laquelle nous sommes ici, s'oppose à ce qu'un pays puisse tirer profit d'une agression, et aucune revendication ne peut reposer sur une agression.

18. La dernière fois que j'ai pris la parole devant le Conseil, j'ai dit que, de quelque façon que se présentent les nombreux aspects de l'affaire, la question fondamentale qui se pose est la suivante : le Pakistan a-t-il quelque chose à voir au Cachemire, matériellement ou politiquement ? Quels sont les motifs de droit ? Pour mon bonheur, la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Pakistan comprenait un paragraphe dans lequel il fait allusion aux motifs de droit. Il a dit que les deux résolutions de la Commission donnaient la justification des droits du Pakistan au Cachemire. Au moins, il s'en est tenu là. Si ce sont ces deux résolutions, elles établissent d'une façon formelle la souveraineté du Gouvernement de Jammu et Cachemire sur l'ensemble de l'Etat, le droit et l'obligation de l'Inde d'en assurer la défense extérieure et l'ordre intérieur, et excluent le Pakistan de tout ce qui est prévu dans ces résolutions. L'Administrateur du plébiscite, s'il y avait un plébiscite, devait faire rapport au Gouvernement du Jammu et Cachemire et au Conseil de sécurité. Le Pakistan avait simplement à attendre d'être informé des résultats. Il n'avait absolument aucun rôle à jouer en l'affaire, et la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan l'a répété à maintes reprises dans ses résolutions. Il ne peut être question de porter atteinte à la souveraineté du gouvernement ni à celle de l'ensemble de l'Union. Voilà pour le paragraphe 8.

19. Passons au paragraphe 9, où M. Jarring déclare : « Mes efforts ont donc tout d'abord été orientés vers la recherche d'une solution des problèmes qui se posaient dans le cadre de ces deux résolutions. » « Les problèmes qui se posaient dans le cadre de ces deux résolutions » : ce sont là des mots très soigneusement choisis. Ces

carefully chosen words. Those problems are subsequent to the resolutions and, therefore, if necessary, taking all those conditions into account, they are problems that have arisen in connexion with these two resolutions. We shall deal with them, whether it is in connexion with these two resolutions, the accentuation of the aggression and not only the perpetuation of it, the annexation of territory, the rule of terror that goes on in the part of India which is under Pakistan occupation, the denial of civil or any kind of liberty there, the economic degradation the exploitation that goes on on the other side. Those are the conditions that have arisen in connexion with these two resolutions.

20. Then in paragraph 10 Mr. Jarring states: "...I was aware of the grave problems that might arise in connexion with and as a result of a plebiscite". Again, this is an extremely carefully worded sentence. "I was aware of the grave problems" does not say that the Government of India informed him about the grave problems. Awareness is a matter of cognition; it is not necessarily a matter of a stimulus being given to one's brain. Therefore, he speaks of his own knowledge in this matter. We have "that might arise in connexion with", that is alongside, and also "as a result of a plebiscite". I hope the Council will take these words fully into account and deal with this question not merely as a matter of whatever resolutions may have been passed but as a matter involving a big social and political problem affecting the integrity and the unity of a country of 376 million people in India and 80 million people in Pakistan, and, what is more, with all the other concomitant circumstances that go with it.

21. In paragraph 11 Mr. Jarring states: "I therefore felt incumbent on me to devise ways and means by which these difficulties could be met or at least be substantially mitigated." Now the last part of this is important, because there is an implication here that these difficulties may be insurmountable; otherwise, why should he say "be substantially mitigated".

22. Paragraph 12 deals not only with Mr. Jarring but with my colleague from Pakistan. Mr. Jarring states here: "Consequently, I made a number of suggestions to this end to both Governments which, for different reasons, however, did not prove to be mutually acceptable." Now my colleague from Pakistan says that Pakistan accepted every suggestion and that once again we rejected everything. This is plain English. It states even as it stands — I am not going into the question of whether we accepted or rejected questions — that the suggestions were not mutually acceptable; that is to say, what might have been acceptable to us was not acceptable to them and what might have been acceptable to them was not acceptable to us. Therefore, there is no responsibility or blame laid on one side in this matter. What he means to say is that his attempts at mediation met with failure because he could not find a common ground. There is nothing in this report which lays at the door of the Government of India any intractability of any kind or the rejection of every-

problèmes sont ceux qui se sont posés à la suite de l'adoption des résolutions et, si l'on tient compte de toutes les circonstances en jeu, on peut donc dire qu'il s'agit de problèmes qui se posaient dans le cadre de ces deux résolutions. Nous en traiterons à la lumière desdites résolutions, de l'agression — qui non seulement se perpétue mais s'aggrave —, de l'annexion de territoire, du règne de terreur qui sévit dans la partie de l'Inde occupée par le Pakistan, de la suppression dans ce territoire des libertés civiques et de toutes autres libertés, de l'effondrement économique, de l'exploitation à laquelle on se livre de l'autre côté. Telles sont les conditions qui se sont présentées à la suite de ces deux résolutions.

20. Plus loin, au paragraphe 10, M. Jarring déclare : «...Je n'ai pas perdu de vue les graves problèmes que pourraient soulever l'organisation et les résultats d'un plébiscite.» Ici encore, les mots ont été choisis avec le plus grand soin. «Je n'ai pas perdu de vue les graves problèmes» ne signifie pas que M. Jarring ait été informé de ces problèmes par le Gouvernement de l'Inde. Ne pas perdre de vue des problèmes, c'est en avoir connaissance : ce n'est pas forcément avoir subi une influence extérieure. M. Jarring nous fait donc part de ce qu'il sait en la matière. Nous trouvons ensuite les mots «que pourraient soulèver l'organisation» et aussi «les résultats d'un plébiscite». J'espère que le Conseil tiendra pleinement compte de ces mots et qu'il examinera la question, non seulement en fonction des résolutions existantes, mais comme un important problème social et politique qui met en jeu l'unité et l'intégrité d'un pays de 376 millions d'habitants. L'Inde, et d'un pays de 80 millions d'habitants, le Pakistan, et, de plus, en tenant compte de tous les autres éléments qui s'y rattachent.

21. Au paragraphe 11, M. Jarring déclare : «Dans ces conditions, j'ai estimé qu'il m'incombait de rechercher les moyens de surmonter ces difficultés ou, du moins, d'en diminuer sensiblement l'importance.» Ici, la dernière partie de la phrase est significative, car elle laisse entendre que les difficultés sont peut-être insurmontables ; sinon, M. Jarring n'aurait pas parlé d'en «diminuer sensiblement l'importance».

22. Le paragraphe 12 intéresse non seulement M. Jarring, mais mon collègue du Pakistan. M. Jarring y déclare : «En conséquence, j'ai présenté à cette fin aux deux gouvernements un certain nombre de suggestions, qui, pour des raisons différentes, n'ont pu rencontrer leur commun agrément.» Or, mon collègue du Pakistan affirme que son pays a accepté toutes les suggestions présentées et que, une fois de plus, nous les avons toutes rejetées. Le texte est clair. Il dit purement et simplement — je n'entrerai pas dans la question de savoir si nous avons accepté ou rejeté certains points — que les suggestions présentées n'ont pu rencontrer le commun agrément des gouvernements ; autrement dit, ce qui aurait pu recevoir notre agrément n'avait pas le leur et ce qui aurait pu leur agréer ne nous agréait pas. Donc, M. Jarring n'impute à aucune des parties la responsabilité de cet état de choses et ne formule aucun blâme. Tout ce qu'il cherche à dire, c'est que ses efforts de médiation ont échoué parce qu'il n'a pu trouver un terrain d'entente. Rien dans

thing that was said. This takes us perhaps to the crux of the present situation in paragraph 13.

23. I do not want any detailed analysis to take away from the general picture which we want to convey in regard to this report. The general picture that emerges from it is that the past President of the Security Council realized — and according to the report so treated the matter — that the first part of the resolution of 13 August 1948 was the place where we stood. Though he has said that the two countries have different views, he indicates that there have been no further movements from that point. The position of the Government of India has always been that part III of the resolution is contingent on part II, and that part II is contingent on part I — the whole of the resolution is contingent on all the conditions to which both countries gave adherence at that time and which Pakistan violated at the time and continues to violate now. Therefore, the report before you deals with part I, and we have no intention of travelling beyond that point. No person can come to a tribunal or to a body of this kind and ask for conciliation or equitable treatment until his hands are clean. You cannot demand equity when you cannot give equity. So long as part I is not performed, so long as the Pakistan military potential has not been dealt with in terms of part I paragraph B and so long as the campaign of holy war, substantiated and supported by all the nice things which the Foreign Minister said about our people and our Government the other day, is not changed, part I is not performed.

24. In support of the position of Pakistan, Mr. Frank P. Graham has been quoted. First of all, let me say that in connexion with the reports of Mr. Graham, the position of my Government is that they were exploratory. I said so in the beginning, and I shall come back to it a bit later. But however that may be, you will find in Mr. Graham's report mention about the cease-fire part of it having been implemented. Therefore, if you read the report in its context, what it says is not that part I has been implemented, but that a cease-fire has been implemented; that is, that a part of part I has been implemented, thanks largely to the desire of the Government of India and of their people not to carry on the bloody war. Therefore, that is all that is implemented. We are today on part I of the resolution, with paragraphs B and E of part I grossly violated.

25. Mr. Jarring refers to our basic position on this matter. This was expressed as recently as yesterday in Tokyo by my Prime Minister. The invasion of our country is not an issue of Kashmir or of Jammu or of any other place; the invasion of our country is the issue of India: the invasion of the Union of India by Pakistan. Mr. Jarring refers to that and quite accurately transmits to the Council that we have said to

ce rapport ne permet d'accuser le Gouvernement de l'Inde d'avoir aucunement fait preuve d'intransigeance ou d'avoir repoussé toutes propositions. Cela nous amène à ce qui est sans doute le nœud de la situation actuelle, qui est exposé au paragraphe 13.

23. Je ne voudrais pas qu'une analyse détaillée du texte risque d'obscurer le tableau général que je cherche à dégager de ce rapport. Le point essentiel qui ressort du rapport est que l'ancien Président du Conseil de sécurité a parfaitement compris — et, d'après le rapport, il a agi en conséquence — que nous nous en tenons à la première partie de la résolution du 13 août 1948. Tout en indiquant que les deux pays ont des vues différentes, M. Jarring précise qu'on n'a pas dépassé ce point. Le Gouvernement de l'Inde a toujours maintenu que la troisième partie de la résolution dépend de la deuxième partie et que la deuxième partie dépend de la première partie — et que la résolution tout entière dépend de l'ensemble des conditions que les deux pays avaient reconnues et acceptées à l'époque, mais que le Pakistan a violées alors et qu'il continue de violer aujourd'hui. C'est pourquoi le rapport dont vous êtes saisis traite de la première partie de la résolution, et nous n'avons pas l'intention d'aller plus loin. Nul ne peut se présenter devant un tribunal ou un organe du genre d'un tribunal et réclamer une solution de conciliation ou un traitement équitable s'il a quelque chose à se reprocher. On ne peut exiger l'équité si l'on n'apporte soi-même l'équité. Tant que la première partie de la résolution n'aura pas été appliquée, tant que les dispositions du paragraphe B de la première partie relatives au potentiel militaire du Pakistan n'auront pas été respectées et tant que durera la campagne d'appel à la guerre sainte, confirmée et attisée par toutes les amabilités que le Ministre des affaires étrangères a prononcées l'autre jour à l'adresse de notre peuple et de notre gouvernement, la première partie de la résolution restera lettre morte.

24. On a cité M. Frank P. Graham à l'appui de la position du Pakistan. Laissez-moi vous dire tout d'abord, au sujet des rapports de M. Graham, que mon gouvernement les considère comme des études. Je l'ai dit au début de mon intervention et j'y reviendrai un peu plus tard. Quoi qu'il en soit, vous constaterez que M. Graham indique dans un rapport que la partie de la résolution relative à la suspension d'armes a été appliquée. En lisant le contexte, on constate que M. Graham ne dit pas que la première partie a été appliquée, mais dit qu'une suspension d'armes a été effectuée ; autrement dit, une partie de la première partie de la résolution a été appliquée, et cela grâce surtout au désir du gouvernement et du peuple de l'Inde de ne pas poursuivre une guerre meurtrière. C'est donc là tout ce qui a été appliqué. Nous en sommes encore aujourd'hui à la première partie de la résolution, dont les paragraphes B et E ont été violés de façon flagrante.

25. M. Jarring vise notre position fondamentale sur la question. Le Premier Ministre de l'Inde l'a exposée pas plus tard qu'hier, à Tokyo. L'invasion de notre pays n'est pas une question qui intéresse le Cachemire ou Jammu ou tout autre lieu ; l'invasion de notre pays est une question qui intéresse l'Inde : il s'agit de l'invasion de l'Union indienne par le Pakistan. Ce que vise M. Jarring, ce qu'il communique, et très justement,

him that it is incumbent on Pakistan "to vacate the aggression". That is what we told him.

26. However, in paragraph 14 he states: "... the Security Council had properly taken cognizance of the original Indian complaint, and that it was not for me to express myself on the question whether its resolutions on the matter had been adequate or not." This sentence has been interpreted by my colleague as though Mr. Jarring was informing the Council that he had told us that this aggression question had been disposed of. It is nothing of the kind. "Taking cognizance" is a well-known judicial procedure; that is to say, the Council is seized of that fact, the complaint is before it. Until this item is withdrawn from the Security Council, Pakistan still stands charged with the invasion of India. All that this says, therefore, is that cognizance of that complaint had been taken. Mr. Jarring, having limited his terms of reference to the resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949, did not want to go any further than the texts of those resolutions and the various provisions contained therein.

27. However, we go further and say that anyone who strictly and fully adheres to those resolutions would not only by implication but by logical sequence have to admit the fact of aggression. I do not want to cover the ground which I covered last time about what the resolutions say. If the members of the Security Council will refresh their memories on what has been said in the past, they will see that this resolution, if it says anything at all, accepts the sovereignty of the Jammu and Kashmir Government, not of the State, but of the Government, and also of the right and the obligation of India to defend her external frontiers and to assist the local authorities. What is more, we shall not do anything which alters this question of sovereignty, either in favour of Pakistan or of anybody else. Everywhere the reference is only to the Government of India or to the Government of Jammu and Kashmir, which has to appoint the plebiscite administrator — nobody else can appoint him. It is India which is still responsible for law and order. We alone can be called upon to arrange for the guarding of the trade routes and the garrisoning of the frontiers, which are under Pakistan occupation. Therefore, the whole of this resolution is based on the integrity of Kashmir as part of the Union, and the acceptance by implication of a violation of Union territory. Therefore, when he says it had "taken cognizance", I am entitled quite legitimately to interpret this to mean that the Security Council knows that a country has been invaded, and "that it was not for him" to say whether the remedies which the Council has prescribed or the course of action which it has followed "had been adequate or not". Therefore, it is not merely a question of another interpretation; I think it is the natural interpretation of this resolution. It is an ordinary rule of law that when you have a document, you interpret it in its natural meaning. Therefore, we totally deny that this report contains anything to justify the interpretation of my colleague from Pakistan that the past President of the Security Council told the Indian Government that the question of invasion had been disposed of — now they have gone

au Conseil, c'est que nous lui avons dit qu'il incombaît au Pakistan « de mettre fin à l'agression ». C'est bien ce que nous lui avons dit.

26. Toutefois, on lit au paragraphe 14 : « ...le Conseil de sécurité avait dûment pris connaissance de sa plainte initiale [du Gouvernement indien] et (...) il ne m'appartenait pas de dire si ses résolutions à ce sujet avaient la portée nécessaire. » Selon l'interprétation donnée à ce membre de phrase par mon collègue, M. Jarring ferait savoir au Conseil qu'il nous aurait déclaré que cette question d'agression avait été réglée. Il n'en est rien. « Prendre connaissance » est une procédure bien connue en droit; en d'autres termes, le Conseil est saisi de l'affaire, la plainte lui a été présentée. Tant que la question demeure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, le Pakistan reste accusé d'avoir envahi le territoire de l'Inde. Tout ce que dit ce membre de phrase, c'est qu'il a été pris connaissance de la plainte. M. Jarring, considérant que son mandat était limité à l'application des résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949, n'a pas voulu aller au-delà de la lettre de ces résolutions et de leurs diverses dispositions.

27. Cependant, nous allons plus loin, et nous disons que quiconque s'en tient strictement et intégralement aux termes desdites résolutions est obligé de reconnaître, non seulement par induction, mais par déduction logique, qu'il y a eu agression. Je ne veux pas revenir sur tout ce que j'ai dit la dernière fois au sujet de la teneur des résolutions. Si les membres du Conseil de sécurité veulent bien se rappeler nos déclarations antérieures, ils verront que la résolution, si elle a un sens, reconnaît la souveraineté du Gouvernement de Jammu et Cachemire — non de l'Etat, mais du gouvernement, — ainsi que le droit et l'obligation, pour l'Inde, de défendre ses frontières extérieures et de venir en aide aux autorités locales. En outre, nous ne ferons rien qui puisse porter atteinte à cette question de la souveraineté, ni en faveur du Pakistan, ni de qui que ce soit. Partout, il n'est question que du Gouvernement de l'Inde ou du Gouvernement de Jammu et Cachemire qui doit désigner l'Administrateur du plébiscite — personne d'autre ne peut le désigner. C'est l'Inde qui reste responsable de l'ordre public. C'est nous seuls qui pouvons être chargés de prendre les mesures nécessaires pour protéger les voies commerciales et assurer la garde aux frontières, qu'occupe le Pakistan. Cela prouve bien que toute cette résolution est fondée sur le fait que le Cachemire est partie intégrante de l'Union et sur la reconnaissance implicite d'une violation dont le territoire de l'Union a été l'objet. Par conséquent, lorsque M. Jarring dit « avait pris connaissance », je suis parfaitement en droit d'en déduire que le Conseil de sécurité sait qu'un pays a été envahi et que M. Jarring a jugé qu'il « ne lui appartenait pas » de dire si les mesures prescrites ou les décisions prises par le Conseil avaient ou non « la portée nécessaire ». Il ne s'agit donc point d'une nouvelle interprétation : il s'agit de l'interprétation que cette résolution admet naturellement. C'est un principe de droit que de donner à tout document l'interprétation conforme à son sens naturel. Par conséquent, nous affirmons catégoriquement que ce rapport ne contient rien qui puisse justifier l'interprétation de mon collègue du Pakistan, selon laquelle l'ancien Président du Conseil

further and I will come to that in a moment — and that we were the aggressors and the occupiers of this territory. It reminds me of a story in my part of the world when I was a child. A burglar entered a house, and the neighbours and householders tried to catch him. He resorted to a stratagem. They were all running after the burglar and the burglar joined the crowd and cried "Stop, thief". That is the way, to call the other person the aggressor, is the best way to deal with this business. I have never heard anything so fantastic. It has never been suggested in the whole course of our discussions here in the last ten years that the Government of India, its troops, its authority or the State Government of Kashmir — which is part of the federal structure of India — were there on the soil of Jammu and Kashmir by anything in the way either of aggressive or occupational action.

28. It has been argued that other determinations and certain ratifications will be necessary. There have been explorations in this way. In fact, the Commission says in one place that the whole of this question has been considered by the Security Council with the knowledge and with the circumstance that Indian troops were in Kashmir, and I hope that no member of the Security Council, least of all the representative of the United Kingdom, would say in view of its own past history that it was not the bounden duty of the Government of India to go to the rescue of the State of Jammu and Kashmir when it was invaded, even if it had not acceded. That has been the practice for the last 150 years, since the time of Lord Dalhousie, when that gentleman sent over what were called four regiments of Indian troops to the State of Hyderabad under a system called "subsidiary arrangement", which we were foolish enough to withdraw too quickly. It was laid down at that time that if any part of the Indian territory which was then ruled by the Asian Princes, were ever subject either to internal difficulties or external aggression, then the Government of India would at once go to their rescue.

29. We have tried to avoid unnecessary legal and constitutional issues in this way. There is a difference between India and Pakistan in relation to the Indian Independence Act. We are the successor State, the Government of India. We are the successors of "Bharat-Desa". The British authority in India was derived from the Mogul Emperor on the one hand, when it succeeded, and from acts of the British Parliament and by right of conquest on the other. We became the inheritors of the right of conquest; having brought the conquest to a termination, we took over all the obligations arising from the statutory position stated by the British Parliament and we took over all those common laws and personal rights arising both from the Diwani of Bihar, Bengal and Orissa and the successor to the Mogul Empire. We are the legitimate successor of British authority in India. We have taken over all the liabilities. We are bound by the treaties, including the treaties signed with certain sultanates of the Persian Gulf by the British Government. So if you must take the rough you must take the smooth

de sécurité aurait dit au Gouvernement de l'Inde que la question de l'invasion était réglée — maintenant ils vont même plus loin, et j'y viendrai tout à l'heure, — et selon laquelle nous serions les agresseurs et les occupants de ce territoire. Cela me rappelle une histoire que j'ai entendu raconter dans mon pays quand j'étais enfant. Un cambrioleur entre dans une maison ; les habitants et les voisins essaient de l'attraper. Il recourt alors à un stratagème. Comme tout le monde court après le cambrioleur, il se joint à la foule et crie : « Au voleur ! » Voilà comment il faut s'y prendre : traiter l'autre d'agresseur, c'est la meilleure façon de régler la question. Je n'ai jamais rien entendu d'aussi ahurissant. Au cours de toutes les discussions que nous avons eues ici pendant 10 ans, personne n'a jamais prétendu que les troupes, les autorités du Gouvernement de l'Inde, ou le Gouvernement de l'Etat du Cachemire — qui fait partie de la structure fédérale de l'Inde — se trouvaient sur le territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire à la suite d'une action qui constituerait une agression ou un acte d'occupation.

28. On a dit qu'il faudrait procéder à d'autres déterminations et à certaines ratifications. On a fait des sondages en ce sens. En fait, la Commission a écrit quelque part que le Conseil de sécurité a examiné l'ensemble de ce problème alors que des troupes indiennes se trouvaient au Cachemire et alors que le Conseil avait connaissance de ce fait, et j'espère qu'aucun membre du Conseil de sécurité — moins que tout autre le représentant du Royaume-Uni, étant donné les faits historiques auxquels ce pays a participé — ne dira que le Gouvernement de l'Inde n'avait pas le devoir de venir au secours de l'Etat de Jammu et Cachemire lorsque celui-ci fut envahi, même si cet Etat n'avait pas accédé à l'Union indienne. Il en a toujours été ainsi depuis 150 ans, depuis l'époque où lord Dalhousie, en vertu de « dispositions subsidiaires », a envoyé dans l'Etat d'Haiderabad quatre régiments de ce que l'on appelait les « troupes indiennes », que nous avons eu le tort de retirer trop rapidement. Il fut alors établi qu'au cas où une région du territoire indien alors gouvernée par les princes serait en proie à des troubles intérieurs ou serait victime d'une agression, le Gouvernement de l'Inde irait immédiatement à son secours.

29. Nous nous sommes efforcés de ne pas parler inutilement des questions juridiques et constitutionnelles qui sont en jeu. Il existe une différence entre l'Inde et le Pakistan du point de vue de l'Indian Independence Act (loi sur l'indépendance de l'Inde). C'est l'Etat de l'Inde qui est l'Etat successeur. Nous sommes les successeurs du « Bharat-Desa ». L'autorité britannique dans l'Inde tirait son origine d'une part du pouvoir de l'empereur mogol, auquel elle avait succédé, et d'autre part en vertu du droit de conquête, situation qui avait été consacrée par des actes du Parlement britannique. Nous sommes devenus les héritiers du droit de conquête ; ayant mis fin à la conquête, nous avons assumé toutes les obligations qui découlaient de la situation légale affirmée par le Parlement britannique, nous avons fait nôtres toutes les coutumes et tous les droits qui étaient ceux des « Diwani » du Bihar, du Bengale et de l'Orissa et du successeur des empereurs mogols. Nous sommes les héritiers légitimes de l'autorité britannique dans l'Inde ; nous en avons assumé toutes les obligations. Nous sommes liés par les traités conclus

as well. We are the successor State, and therefore, even without any accession, we had the obligation to go to the rescue of these people whose lands were being pillaged and plundered and whose women were being raped and carried off to slave markets. At that time, a report says, neither property nor young women were left in Baramula after it was sacked.

30. That takes us to the position that the past President of the Security Council says that he finds himself on our side, saying that part I had not been implemented, and he made this point presumably by inference. I am not starting a private conversation with Pakistan, which says it has been implemented. We have stated our case here, and, what is more, Pakistan has quoted part of the resolution of the United Nations Commission for India and Pakistan out of context, to say that it has been implemented, and also part of the resolution to suggest that the Government of India has more forces there than at the time of the cease-fire. In this connexion, the Commission made the allegation that it could not be said that either side has complied with the letter of Part I, paragraph B of the resolution of 13 August 1948.¹ We at once took up this matter with the Commission through the Permanent Representative of India to the United Nations. We explained our position and we have heard no more about it afterwards. But the rest of the Commission's report from that time onward is all about the further occupation of Pakistan and the question of the accentuation of troops. From the day since we sent that telegram, we have never heard from any organ of the Security Council about the accentuation of our troops. I am the Defence Minister of my country, and I happen to know what troops we have there. We are far below the strength permitted even under this arrangement.

31. The telegram we sent to them said that the General Staff had denied categorically that the military potential of the forces had in any way been increased since the cease-fire. That was the British Commander in India there at that time. On the contrary, it had been reduced, inasmuch as all combat air craft of the Royal Indian Air Force, as it was then, had been withdrawn from the State. The Commission's view was apparently based on the allegation made on 7 July 1949 by the Headquarters of the Pakistan Army to United Nations observers. This allegation was passed on to the Headquarters of the Fifth Corps which on 15 October 1949 communicated a correct statement of the strength to United Nations observers in Headquarters. The Western Commander also sent a copy of the statement on the same date to the Headquarters of the observer team. We would say, there-

par le Gouvernement britannique, y compris par ceux qu'il a signés avec certains sultanats du golfe Persique. Or, il faut admettre que toute obligation s'accompagne de priviléges. Nous sommes l'Etat successeur et, à ce titre, même s'il n'y a pas eu accession à l'Union indienne, nous avions le devoir d'aller au secours de ces gens dont les terres étaient pillées et saccagées, les femmes violées et vendues comme esclaves. (Un rapport indique qu'à cette époque après le sac de Baramula il n'y restait plus ni bien ni jeunes femmes.)

30. Nous estimons que l'ancien Président du Conseil de sécurité a déclaré qu'il se trouvait de notre côté, que la première partie de la résolution n'avait pas été appliquée — c'est ce que l'on peut supposer qu'il a laissé entendre. Je n'ai pas l'intention d'engager un dialogue avec le Pakistan, qui dit que cette partie de la résolution a été appliquée. Nous avons exposé ici ce qu'il en est ; de son côté, le Gouvernement du Pakistan a cité en le séparant de son contexte un passage de la résolution de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan pour prouver que cette partie avait bien été appliquée. Il a cité également un passage de la résolution afin de donner l'impression que le Gouvernement de l'Inde a augmenté ses effectifs militaires dans la région depuis le moment de la suspension d'armes. A cet égard, la Commission a déclaré que l'on ne saurait dire qu'un côté ou l'autre se soit conformé à la lettre du paragraphe B de la première partie de la résolution du 13 août 1948.¹ Nous avons immédiatement examiné cette question avec la Commission par l'intermédiaire du représentant permanent de l'Inde auprès des Nations Unies. Nous avons exposé nos vues, et nous n'avons plus entendu parler de cette question par la suite. À partir de ce point, le reste du rapport de la Commission traite uniquement de l'occupation du territoire par le Pakistan et de l'augmentation de ses effectifs militaires. Depuis que nous avons envoyé ce télégramme, aucun organe du Conseil de sécurité n'a plus jamais soulevé la question de l'augmentation de notre potentiel militaire. Je suis le Ministre de la défense de mon pays, et je suis donc bien placé pour savoir combien de troupes nous avons là-bas. Nous sommes bien au-dessous des effectifs permis même en vertu de cet arrangement.

31. Le télégramme que nous avons envoyé déclarait que l'état-major opposait un démenti catégorique à l'allégation selon laquelle notre potentiel militaire dans la région aurait augmenté depuis le moment de la suspension d'armes. Il s'agissait du Commandant britannique dans l'Inde à cette époque. Au contraire, nos effectifs avaient été réduits, car tous les avions de combat de la Royal Indian Air Force, comme on l'appelait alors, avaient été retirés de l'Etat. Il semble que l'opinion de la Commission était fondée sur des allégations faites le 7 juillet 1949 aux observateurs des Nations Unies par le quartier général de l'armée pakistanaise. Ces allégations ont été transmises au quartier général du Cinquième Corps, qui, le 15 octobre 1949, a remis un état exact des effectifs aux observateurs des Nations Unies au quartier général. A la même date, le Commandant des forces de l'Ouest a aussi envoyé

¹ *Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430, para. 226.*

¹ *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial n° 7, document S/1430, par. 226.*

fore, that so far as we are concerned this was the end of the matter. In its report, the Commission gave no evidence to show any violation of part I by India, while there is a definite charge against Pakistan. That is contained in paragraph 225 of the Commission's third interim report.²

32. Therefore, to suggest that there is an equal amount of violation is entirely wrong. First of all, we cannot violate our own territory. We cannot be foreigners in our own country. If we station troops in our own land, that is not a violation of our territory. The basic mistake in this is that my colleague from Pakistan appears, after having agreed to what is *locus standi*, to proceed from the position that he has hereby some rights and that other people do not have them, or that Kashmir is a kind of no-man's land to be adjudicated upon or to be seized upon by marauders either from Pakistan or Trans-Pakistan. That is not the position. But anyway, the past President of the Security Council, with the neutrality that is built into him, said that he had heard both sides one contending that part I of the resolution had not been carried out while the other affirmed that it had. Part I, in so far as the extension of military potential is concerned — and here, when we speak about the accentuation of military potential the key day in it is 20 August 1948, the date when we accepted the resolution of 13 August 1948. We received assurances from the Commission at that time that it was on that basis, and it is all in the resolution. The key date is 20 August 1948. If there has been an accentuation of strength either since 13 August 1948, there is a violation of part I, paragraph B, of the Commission's resolution.

33. Thus Mr. Jarring appeared to call this a deadlock. We do not regard this as a deadlock. When your country is invaded from outside, we do not call it a deadlock. It is an invasion. But probably the deadlock was in the process which he was following, and therefore it was suggested that — now I am dealing only with part I, paragraph B of the resolution; perhaps I had better finish the whole of that, before I come to the question of arbitration in regard to paragraph B — what we have to see is either more troops, more equipment, more political organization and more of all those things that are in excess of what existed on 20 August 1948, even which, by legal rights, should not be there. Our answer to that will come out when we deal with arbitration.

34. Then there is paragraph E of part I of this resolution in regard to what we call the "hatred campaign": in that paragraph, the parties are asked to create the condition whereby further negotiation is made possible. We have always maintained in this Council

copie de cet état au quartier général du groupe d'observateurs. Nous pouvons dire, par conséquent, qu'en ce qui nous concerne l'incident était clos. Dans son rapport, la Commission n'a fourni aucune preuve qui montre que le Gouvernement de l'Inde ait violé la première partie de la résolution, tandis qu'une accusation précise est formulée contre le Pakistan. Elle figure au paragraphe 225 du troisième rapport de la Commission².

32. Il est donc entièrement faux de prétendre qu'il y a eu violation de part et d'autre. Tout d'abord, nous ne pouvons pas violer notre propre territoire. Nous ne pouvons pas être des étrangers dans notre propre pays. Si nous postons des troupes sur notre propre sol, il n'y a pas violation de notre territoire. L'erreur fondamentale que commet mon collègue du Pakistan, après avoir dit que son pays avait un intérêt incontestable dans cette affaire, consiste en ce qu'il semble partir de l'idée que le Pakistan a par là même certains droits et que les autres n'ont pas ces droits, ou que le Cachemire est une sorte de *no man's land* dont la possession n'a encore été adjugée à personne ou dont peuvent s'emparer des marauders du Pakistan ou d'outre-Pakistan. Telle n'est pas la situation. Quoi qu'il en soit, l'ancien Président du Conseil de sécurité, avec l'objectivité qui le caractérise, a dit qu'il avait entendu les deux parties, que l'une a déclaré que la première partie de la résolution n'avait pas été appliquée tandis que l'autre a soutenu qu'elle l'avait été. En ce qui concerne l'augmentation du potentiel militaire dont il est question dans la première partie de la résolution, il ne faut pas oublier que la date essentielle est le 20 août 1948, date à laquelle nous avons accepté la résolution du 13 août 1948. Il ressortait clairement des assurances que nous avons reçues à l'époque de la Commission que c'était là le point de départ — et cela ressort du texte de la résolution. La date essentielle est le 20 août 1948. Si les effectifs militaires ont été augmentés depuis le 13 août 1948, il y a eu violation du paragraphe B de la première partie de la résolution de la Commission.

33. M. Jarring semble donc considérer que l'on a abouti sur ce point à une impasse. Ce n'est pas notre avis. Lorsqu'un pays est envahi, il ne s'agit pas d'une impasse. Il s'agit d'une invasion. C'est plutôt la procédure suivie par M. Jarring qui a abouti à une impasse, et c'est pourquoi il a été suggéré que (je ne m'occupe maintenant que du paragraphe B de la première partie de la résolution ; peut-être vaut-il mieux que j'en finisse entièrement avec cette question avant de passer à la question de l'arbitrage au sujet du paragraphe B) ce que nous devons examiner, c'est si les effectifs sont plus nombreux, le matériel plus important, l'organisation politique plus poussée qu'ils ne l'étaient au 20 août 1948 et qu'ils ne devraient l'être légitimement. Nous répondrons à ces questions lorsque nous traiterons la question de l'arbitrage.

34. Je passe maintenant au paragraphe E de la première partie de la résolution, dans lequel les parties sont invitées à créer une atmosphère favorable au développement de nouvelles négociations, et je parlerai de ce que nous appelons la « campagne de haine ». Depuis

² Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430.

² Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial n° 7, document S/1430.

since 1949, when Mr. Gopalaswami Ayyangar argued this case after the Attorney-General of India did so, then Sir Benegal Rau and then Mrs. Pandit did so, that there has been a continuous and inveterate campaign of holy war, hatred propaganda against us, and what is more, the representatives of Pakistan on none of these occasions have refrained from uttering threats even in this Council and calling us names. But since they were our countrymen ten years ago and the majority of the people are still friends of ours, we take it as it comes.

35. The answer from the Foreign Minister of Pakistan is that all we were asked to do under part I, paragraph E is to make an appeal. Now surely that cannot be meant seriously. Is it meant that the Pakistan press, or the Pakistan Prime Minister, or the public security office, had to say: "Now, you should stop fighting — but do what you like"? Is that the idea — that they only had to make an appeal? Apart from the fact that that contention does not stand on its merits, there are many resolutions of the Security Council — some of which we have not accepted — which indicate the contrary.

36. Thus, in operative paragraph 8 of the Security Council resolution of 30 March 1951, the Council called upon the Governments of India and Pakistan:

"to take all possible measures to ensure the creation and maintenance of an atmosphere favourable to the promotion of further negotiations and to refrain from any action likely to prejudice a just and peaceful settlement." [S/2017/Rev. 1.]

37. Therefore, the injunction of the Security Council was not merely that the Governments express a desire, but that they take active measures in this matter. And it is our contention — indeed, these are the facts — that not only have those measures not been taken but that, as I shall show in the course of the day and as I have shown before, there have been a great many statements by responsible persons in Pakistan, there have been military efforts and there has been psychological warfare, all contrary to this injunction.

38. In a resolution on 10 November 1951, the Security Council also expressed its gratification with:

"the declared agreement of the two parties to those parts of Mr. Graham's proposals which reaffirm their determination to work for a peaceful settlement [and] their will to observe the cease-fire agreement . . ." [S/2392.]

39. It is paragraph 28 of Mr. Graham's third report that has been cited as part of the evidence that Part I has been performed. And it may, on the surface of it, be taken to mean that Part I has been performed. But I would ask the Security Council to read this very carefully. This is what paragraph 28 says:

"Part I deals with the cease-fire. The primary objective of the UNCIP during the first stage of

1949, nous avons toujours soutenu devant le Conseil, par la voix de M. Gopalaswami Ayyangar, qui a plaidé cette cause après l'Attorney-General de l'Inde, puis par celles de sir Benegal Rau et de Mme Pandit, que l'on poursuivait délibérément une campagne d'appel à la guerre sainte, une campagne de haine déchaînée contre nous ; de plus, en aucune de ces occasions les représentants du Pakistan ne se sont abstenus de nous menacer, même devant le Conseil, et de nous insulter. Mais, puisqu'ils étaient nos compatriotes il y a 10 ans et que la majorité d'entre eux restent nos amis, nous ne nous en formalisons pas trop.

35. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a répondu que tout ce que l'on nous demandait de faire, aux termes du paragraphe E de la première partie de la résolution, c'était de lancer un appel. Ce n'est vraiment pas là une réponse sérieuse. Veut-il dire que la presse du Pakistan ou le Premier Ministre du Pakistan ou le service de sécurité n'avaient qu'à dire : « Maintenant, les combats doivent cesser... mais faites ce que vous voulez ? » Est-ce bien là ce que signifiait la résolution, et suffisait-il vraiment de lancer un appel ? Cette assertion ne correspond pas à la réalité ; de plus, de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, que nous n'avons d'ailleurs pas toutes acceptées, prouvent qu'elle est erronée.

36. Ainsi, au paragraphe 8 du dispositif de la résolution du Conseil de sécurité en date du 30 mars 1951, le Conseil demande aux Gouvernements de l'Inde et du Pakistan « de prendre toutes les mesures nécessaires pour créer et maintenir une atmosphère favorable au progrès de nouvelles négociations et de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire au règlement équitable et pacifique du différend. » [S/2017/Rev.1.]

37. Par conséquent, le Conseil de sécurité n'invitait pas seulement les gouvernements intéressés à exprimer un désir, mais aussi à prendre des mesures positives. Et nous soutenons — en vérité, tels sont les faits — que non seulement ces mesures n'ont pas été prises, mais que, comme je le montrerai aujourd'hui et comme je l'ai déjà prouvé auparavant, de très nombreuses déclarations ont été prononcées par des personnalités officielles pakistanaises, une action militaire a été entreprise et une guerre psychologique a été organisée, le tout au mépris de la recommandation du Conseil.

38. Dans une résolution en date du 10 novembre 1951, le Conseil de sécurité prenait acte avec satisfaction « du fait que les parties ont fait connaître qu'elles approuvaient les sections du projet de M. Graham qui réaffirment leur détermination de rechercher un règlement pacifique, leur volonté d'observer l'accord de suspension d'armes (...). » [S/2392.]

39. C'est sur le paragraphe 28 du troisième rapport de M. Graham que l'on s'est appuyé pour prouver que la première partie de la résolution avait été appliquée. On peut en effet, à première vue, penser que ce paragraphe signifie que la première partie de la résolution a été appliquée. Je demanderai cependant aux membres du Conseil de sécurité de bien vouloir lire ce paragraphe avec grande attention. Voici ce qui est dit au paragraphe 28 :

« La première partie a trait à la suspension d'armes. L'objectif primordial de la Commission pendant la

its activities was to obtain a suspension of hostilities." That is entirely true. "The cease-fire was agreed upon between the two parties and made effective on 1 January 1949 and, as a completion of this part of the resolution" — it does not say Part I of the resolution, but the cease-fire element of the resolution, and it is made clear by the subsequent words — "a cease-fire line was agreed upon between the two Governments under the auspices of the UNCIP in the Karachi Agreement of 27 July 1949. The line was demarcated subsequently on the ground." [S/2611 and Corr.1, para. 28.]

40. Mr. Graham's mention of part I is qualified by two or three phrases here. First of all, there is the reference to the Karachi Agreement. That Agreement concerned the cease-fire lines, the suspension of hostilities — not paragraphs E and B, of part I of the resolution, which are now in convention. Therefore, we say that it is very wrong to cite paragraph 28 of Mr. Graham's third report as evidence of performance. Mr. Graham never informed us at any time that part I had been performed. It is quite true that there were exploratory conversations. We had always discussed parts I and II together, because part II could not be performed without part I. But Mr. Graham, who succeeded the Commission and, to all intents and purposes, was the Commission, never informed the Government of India that part I had been performed. If he had so informed the Government of India, we would have placed before him the evidence of the Commission itself, because no subsequent Commissioner can repudiate the findings of fact of the Commission without producing new evidence and convincing us. Therefore, paragraph 28 of Mr. Graham's report refers only to the silencing of the guns — and we have carried that out as faithfully as we can.

41. Mr. Jarring has suggested that, in view of the differences that exist in regard to whether part I has or has not been performed, it might be possible to break the deadlock by submitting it to "arbitration". I use the word "arbitration" in quotes because that is a very important matter from our point of view — not only with regard to Kashmir but with regard to our whole standing in the world as a nation.

42. But I should like the Council to read paragraphs 17 and 18 of Mr. Jarring's report [S/3821], and see exactly what they mean. Paragraph 17 reads :

"In substance my suggestion to the two Governments did not envisage simple arbitration" — now, is it arbitration or is it not arbitration? — "but the arbitrator or arbitrators would also be empowered, in case they found that the implementation had been incomplete, to indicate to the parties which measures should be taken to arrive at a full implementation."

première période de ses travaux a été d'obtenir une suspension des hostilités. » — C'est la vérité. — « L'accord de suspension d'armes est intervenu entre les deux parties, et il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1949. Donnant suite à cette partie de la résolution » — le texte ne dit pas « à la première partie de la résolution », mais vise la partie de la résolution qui a trait à la suspension d'armes, comme il ressort clairement de la suite du texte, — « les deux gouvernements, par l'Accord de Karachi conclu sous les auspices de la Commission le 27 juillet 1949, se sont mis d'accord sur une ligne de suspension d'armes. Cette ligne a été ultérieurement repérée sur le terrain. » [S/2611 et Corr.1, par. 28.]

40. Ainsi, la référence de M. Graham à la première partie de la résolution est précisée par les deux ou trois phrases qui suivent. Tout d'abord, il y est question de l'Accord de Karachi. Cet accord portait sur la ligne de suspension d'armes, sur la cessation des hostilités, et non sur les paragraphes E et B de la première partie de la résolution, qui sont celles dont nous discutons. Par conséquent, nous affirmons qu'il est absolument erroné de citer le paragraphe 28 du troisième rapport de M. Graham pour prétendre prouver que la première partie de la résolution a été appliquée. M. Graham ne nous a jamais fait savoir, à aucun moment, que cette première partie avait été appliquée. Il est tout à fait vrai qu'il y a eu des conversations préliminaires. Nous avons toujours examiné ensemble la première et la deuxième partie de la résolution, car la deuxième partie ne pouvait être appliquée si la première ne l'était pas. Mais M. Graham, qui a continué l'œuvre de la Commission, et qui, en fait, a remplacé la Commission, n'a jamais fait savoir au Gouvernement de l'Inde que la première partie de la résolution avait été appliquée. S'il l'avait fait, le Gouvernement de l'Inde aurait appelé son attention sur les renseignements recueillis par la Commission elle-même, et il n'aurait pu rejeter les conclusions de la Commission sans apporter de nouvelles preuves qui fussent probantes. Il est donc clair que le paragraphe 28 du rapport de M. Graham n'a trait qu'à la suspension d'armes — que nous avons appliquée aussi fidèlement que nous l'avons pu.

41. M. Jarring a suggéré que, étant donné les divergences de vues qui existent au sujet de l'application ou de la non-application de la première partie de la résolution, l'on pourrait sortir de cette impasse en ayant recours à un « arbitrage ». Si je mets ce mot entre guillemets, c'est qu'il s'agit là, à notre point de vue, d'une question très importante, non seulement en ce qui concerne le Cachemire, mais aussi en ce qui concerne notre prestige dans le monde en tant que nation.

42. J'aimerais que les membres du Conseil de sécurité lisent les paragraphes 17 et 18 du rapport de M. Jarring [S/3821], et s'attachent à en découvrir le sens exact. Voici ce qui est dit au paragraphe 17 :

« En fait, il ne s'agissait pas d'un simple arbitrage » — s'agit-il d'un arbitrage ou non ? — : « selon ma suggestion aux deux gouvernements, l'arbitre ou les arbitres seraient en outre habilités, s'ils constataient que la mise en œuvre n'était pas achevée, à indiquer aux deux parties les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour la rendre complète. »

This may be arbitrament, it may be mediation, it may be an award — but it is not arbitration.

43. Paragraph 17 then continues:

" It was also envisaged that in the latter case after a given time-limit the arbitrator or arbitrators would determine whether the given indications had been followed and implementation did obtain."

44. Therefore, on the one hand, it says that it is not simple arbitration, it does not go so far; but, on the other hand, it asks this body — whoever it is — to prescribe measures, to inspect, to judge whether performance has taken place, to prescribe the time, the remedial methods, all of which goes far beyond what any arbitral tribunal can do in a case of fact-finding.

45. The next paragraph is the only place where I have any complaint about Mr. Jarring. He says:

" Being aware of the earlier negative attitude of the Government of India on the question of arbitration with relation to the Kashmir problem as a whole . . . "

46. Our attitude in regard to arbitration on this issue has never been negative. It is extremely positive: that this is not amenable to arbitration. And I think it is unjust, so far as we are concerned, to regard the matter in this way — and I will give you the reasons why, on very good authority. (I have left one empty seat, it will be noted, between Mr. Lodge, the United States representative, and myself, because we are going to quote a good many American sources.) I repeat that our attitude on this matter has been very positive: we have not at any time agreed to arbitration on this issue. And I will give you the reasons why. It was not because of any objection to arbitration as a procedure where it was applicable.

47. In paragraph 18 of his report, after the words I have already quoted, Mr. Jarring goes on:

" . . . I made it a point to explain to it that I was not suggesting anything of that nature " — that is, anything of the nature of arbitration — " and that what I was proposing, while termed arbitration, in all likelihood would be more in the nature of a determination of certain facts which, in the Indian view, were incontrovertible."

48. I respectfully suggest that there is some difficulty about reconciling paragraphs 17 and 18 because, while paragraph 17 says that there should not be " simple arbitration ", it says that the fact-finder should find out the facts and find out why implementation has not taken place, prescribe a time to start the procedures, and give an award. That is what paragraph 17 says. It goes further than arbitration. Paragraph 18 pulls it back and says: Not so much arbitration — let somebody go and find out whether it is true or not. Therefore, there is a slight contradiction, arising from the general complexities of this case, which itself shows that this matter cannot be referred to arbitration. Even the terms of reference cannot be put down.

Il peut s'agir là d'une décision arbitrale, d'une médiation, d'un arrêt, mais certainement pas d'un arbitrage.

43. Voici la suite du paragraphe 17 :

" De plus, dans ce dernier cas, l'arbitre ou les arbitres devaient vérifier, après un délai donné, si leurs indications avaient été suivies et si la résolution était bien appliquée. »

44. Ainsi, d'une part, on dit qu'il ne s'agit pas d'un simple arbitrage, qu'on ne va pas si loin; mais, d'autre part, on demande à cet organisme — quel qu'il soit — d'indiquer les mesures à prendre, de procéder à des inspections, de vérifier si la résolution a été appliquée, d'ordonner un délai, de prescrire les méthodes à suivre pour remédier à la situation — et tout cela dépasse de beaucoup le cadre des attributions d'un tribunal d'arbitrage chargé d'établir des faits.

45. C'est dans le paragraphe suivant que se trouve le seul passage à propos duquel j'aie à me plaindre de M. Jarring. M. Jarring dit en effet :

« Etant donné l'attitude négative adoptée précédemment par le Gouvernement indien au sujet de l'arbitrage pour l'ensemble de la question du Cachemire (...). »

46. Notre attitude à l'égard de l'arbitrage en ce qui concerne cette question n'a jamais été négative. Elle est tout à fait positive : nous pensons que la question ne peut être soumise à un arbitrage. Et je pense que c'est faire preuve d'injustice à notre égard que d'envisager la chose de cette façon ; je vous en donnerai les raisons en citant des opinions autorisées. (J'ai laissé un siège vide, comme on l'aura remarqué, entre M. Lodge, représentant des Etats-Unis, et moi, car je vais citer bon nombre de sources américaines.) Je répète que notre attitude en la matière a été tout à fait positive : à aucun moment nous n'avons accepté un arbitrage sur cette question. Ce n'est pas que nous nous oppositions à l'arbitrage dans les cas où cette procédure est applicable.

47. Au paragraphe 18 de son rapport, après les mots que j'ai déjà cités, M. Jarring poursuit :

« ...j'ai tenu à préciser audit gouvernement que je n'envisageais rien de semblable » — c'est-à-dire, rien qui ressemble à un arbitrage — « et que, malgré le terme « arbitrage » que j'employais dans ma proposition, il s'agissait plutôt d'établir certains faits, qui, selon lui, étaient incontestables. »

48. Je ferai observer respectueusement qu'il est assez difficile de concilier le paragraphe 17 et le paragraphe 18 ; en effet, s'il est dit au paragraphe 17 qu'il ne s'agirait pas d'un « simple arbitrage », il est dit aussi que l'enquêteur devrait établir les faits, rechercher pourquoi la première partie de la résolution n'a pas été appliquée, prescrire un délai et rendre un arrêt. Tout cela dépasse le cadre d'un arbitrage. Mais, au paragraphe 18, M. Jarring revient en arrière et déclare qu'il ne s'agit pas tant d'arbitrer que d'envoyer quelqu'un voir ce qui s'est passé. Il y a donc là une légère contradiction, qui provient de la complexité même de l'ensemble de l'affaire et qui montre bien qu'elle ne peut être soumise à l'arbitrage. Le mandat même de l'arbitre ne peut être clairement défini.

49. Paragraph 18 of Mr. Jarring's report continues:

"In addition, the procedure suggested might lead to an improvement in India-Pakistan relations in general, a development which I assumed could not be unwelcome to either of the two countries."

The latter part of that sentence is correct as far as we are concerned, but the first part must be judged by the facts.

50. It is said that this arbitration proposal was put to us when Mr. Jarring came to India — well, perhaps I should not go into that — obviously it was put to us, on the face of it, after consultation with Pakistan, and from the very beginning we had explained our position in regard to this: there was no question of our agreeing to arbitration on this issue. And the reasons have been set out. In paragraph 19, Mr. Jarring says that the Government of India felt that:

"... the issues in dispute were not suitable for arbitration, because such procedure would be inconsistent with the sovereignty of Jammu and Kashmir and rights and obligations of the Union of India in respect of this territory".

51. May I halt here and deal with this question of arbitration in full? One arbitrates normally on things that are not obvious; one does not arbitrate on the obvious. It was obvious to anybody who came to India at that time and stayed for three weeks that there was a campaign of hatred going on against us. But why go to India? The speech of the Foreign Minister of Pakistan, at the very meeting from which this resolution arose, was full of threats of violence, of threats of invasion, of what would befall us from the tribal people, and things of that character. There can be no doubt, then, with regard to the hatred propaganda that has been going on. What is more, while during the last ten years we have cited facts and made complaints about this at every meeting, Pakistan has made no complaints about our carrying on psychological warfare against them. It might be said to their credit that in this matter they have stuck to the facts. The first point, therefore, is that one does not arbitrate on the obvious.

52. I come now to the second point. Mr. Gunnar Jarring has told us, quite rightly, that he proceeded in this matter on the basis of the resolutions, which are the common ground. Now, the resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949 lay down specific machinery for the determination of the facts. The Commission, under these resolutions, must report to the parties whether or not implementation has taken place. Therefore, if the Government of India had agreed to any other machinery — arbitration, mediation, good offices, a prayer meeting, or anything else — that would have meant going outside the terms of the resolutions. The Government of India had no intention of committing itself any further on any of these matters, beyond the commitments already undertaken. What we were

49. Le paragraphe 18 du rapport contient encore cette phrase :

« En outre, la procédure proposée pouvait amener une amélioration des relations indo-pakistanaises en général, conséquence qui, me semblait-il, ne pouvait qu'être favorablement accueillie par les deux pays. »

Cette dernière remarque est assurément conforme à la réalité en ce qui nous concerne, mais la première partie de cette phrase doit être examinée à la lumière des faits.

50. Il est dit que cette proposition d'arbitrage nous a été faite lorsque M. Jarring est venu dans l'Inde — peut-être ne devrais-je pas parler de cela — mais il est évident que cette proposition nous a été présentée à la suite de consultations avec le Gouvernement du Pakistan, et, dès le début, nous avons expliqué quelle était notre position, à savoir qu'il ne pouvait être question que nous acceptions un arbitrage sur cette affaire. Nous en avons exposé les raisons. Au paragraphe 19, M. Jarring dit que le Gouvernement de l'Inde considérait que :

« ...l'arbitrage ne convenait pas aux questions en litige, étant donné que cette procédure était incompatible avec la souveraineté du Jammu et Cachemire et avec les droits et les obligations de l'Union indienne à l'égard de ce territoire. »

51. Permettez-moi de m'arrêter un peu ici pour traiter en détail de cette question de l'arbitrage. En principe, on a recours à l'arbitrage dans les cas douteux ; on n'y a pas recours lorsque les choses sont claires. Il était manifeste pour quiconque est venu en Inde à cette époque et y est resté trois semaines qu'une campagne de haine était menée contre nous. Mais pourquoi aller en Inde ? Le discours que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a prononcé à la séance même dont a procédé cette résolution était plein de menaces de violence, de menaces d'invasion, d'avertissements concernant les ennuis que nous réservait les populations tribales, et de choses de ce genre. Il ne peut donc y avoir aucun doute en ce qui concerne la propagande haineuse menée contre nous. Qui plus est, alors que depuis 10 ans nous citons des faits et nous plaignons de cette situation à toutes les séances, le Pakistan ne s'est jamais plaint que nous menions une guerre psychologique contre lui. On peut dire à son honneur que, sur ce point, ses représentants s'en sont tenus aux faits. Mon premier point est donc que l'on n'a pas recours à l'arbitrage sur les questions évidentes.

52. Je passe maintenant au deuxième point. M. Gunnar Jarring nous a dit, très pertinemment, qu'il prenait pour point de départ en cette matière les résolutions, qui constituent un terrain commun. Or, les résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949 prévoient une procédure particulière pour l'établissement des faits. Aux termes de ces résolutions, la Commission doit faire rapport aux parties sur la question de savoir s'il y a eu ou non application. En conséquence, si le Gouvernement de l'Inde avait accepté une autre méthode — que ce soit l'arbitrage, la médiation, les bons offices, une réunion pour la prière, ou toute autre chose — il se serait écarter des termes des résolutions. Le Gouvernement de l'Inde n'a pas l'intention d'aller, sur l'une quelconque de ces questions, au-delà des

asked to do was to accept a procedure which was outside the terms of the resolutions.

53. It is a rule of international law that when there is a specific agreement with regard to the resolving of disputes, or any other issue, between countries, then general international law cannot be applied. Pakistan is a party to that rule, just as the United Kingdom, France and other countries are parties. There has been a declaration to the effect that when there is a specific agreement with regard to the way in which a particular problem shall be dealt with, a general rule of law cannot be invoked.

54. That is the second reason why we would not wish to go beyond the confines of these two resolutions. They provide the machinery — and, what is more, that machinery has performed its function; in various reports, the Commission for India and Pakistan has pointed out, as I shall show in a moment, that there has been an increase of potential, that the necessary atmosphere does not prevail, and so forth. Thus, the Commission has already made findings on this matter. Our submission is that these facts are self-evident, from the written word of the Commission, from the facts that obtain in India, from statements made here in the Security Council, from the record of the entire Pakistan Press, and from declarations made by Pakistan officials in positions of responsibility.

55. I now turn to the position of countries in the United Nations with regard to arbitration. Mr. Jarring has said that arbitration might lead to an improvement in India-Pakistan relations. But we have tried arbitration on various matters and our experience has been that we are pushed from pillar to post and we get nowhere. We make a concession, but that is regarded as only a jumping-off ground for further concessions. I might say here that all the very good civil servants we train in India are available for this purpose.

56. The fourth reason why we could not accept arbitration is the reason of principle. In this connexion, may I say with great respect to the United Kingdom representative that my Government does not accept the view on arbitration expressed by a gentleman named Henry John Temple — later the third Viscount Palmerston — who was Secretary of State in 1846. His views on arbitration are very refreshing, but we do not adopt them; he lived in the days of rough and ready methods. This is what is said in this respect:

“Even with control of the choice of arbitrators, a British Foreign Secretary was found to observe in Parliament in 1849 that arbitration was a very dangerous course for his country to take, in view of the envy and jealousy of British possessions and commerce, which would make it very difficult to discover really disinterested and impartial arbiters.”

57. Now, I have said that I do not accept this position; I think that there are people in the world who

engagements qu'il a déjà pris. Ce qu'on nous a demandé, c'était de consentir à une procédure qui n'était pas prévue dans les résolutions.

53. C'est une règle du droit international que, lorsqu'il existe un accord particulier sur le règlement d'un différend ou de tout autre problème entre des pays, le droit international général n'est pas applicable. Le Pakistan est lié par cette règle, comme le sont le Royaume-Uni, la France et d'autres pays. On est donc convenu que, lorsqu'il existe un accord particulier sur la manière dont un problème donné doit être traité, on ne peut pas invoquer une règle générale de droit.

54. C'est la deuxième raison pour laquelle nous ne voulons pas aller au-delà des limites des deux résolutions. Les résolutions prévoient une procédure, et, de plus, cette procédure a fonctionné ; dans ses divers rapports, la Commission pour l'Inde et le Pakistan a souligné, comme je le montrerai dans un instant, qu'il y a eu une augmentation de potentiel militaire, que le climat nécessaire n'existe pas, etc. Ainsi, la Commission a déjà tiré des conclusions sur ce problème. Nous prétendons que ces faits ressortent clairement des termes employés par écrit par la Commission, de la situation existante en Inde, des déclarations faites ici au Conseil de sécurité, des informations publiées dans toute la presse pakistanaise, et des déclarations faites par des personnalités pakistanaises qui occupent des postes importants.

55. Je passe maintenant à la position des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'arbitrage. M. Jarring a dit que l'arbitrage pouvait conduire à une amélioration des relations entre l'Inde et le Pakistan. Cependant, nous avons déjà essayé d'avoir recours à l'arbitrage en diverses occasions, et notre expérience nous a montré que l'on tournait en rond et que l'on n'arrivait à rien. Les concessions que nous faisons ne sont considérées que comme un prétexte pour en demander d'autres. Je peux dire ici que tous les excellents fonctionnaires que nous formons en Inde sont utilisés à cette fin.

56. La quatrième raison pour laquelle nous ne pouvons accepter l'arbitrage est une raison de principe. A cet égard, permettez-moi de dire, avec tout le respect que j'ai pour le représentant du Royaume-Uni, que mon gouvernement ne partage pas l'opinion exprimée sur l'arbitrage par Henry John Temple — devenu plus tard troisième vicomte Palmerston — qui fut secrétaire d'Etat en 1846. Son opinion de l'arbitrage est très originale, mais nous ne l'acceptons pas; il vivait en une époque où les méthodes étaient brutales. Voici ce qu'on a dit à ce sujet :

« Un Ministre britannique des affaires étrangères a déclaré au Parlement en 1849 que, même si l'on avait le choix des arbitres, l'arbitrage était une procédure très dangereuse pour son pays, les possessions et le commerce britanniques suscitant une envie et une jalouse qui rendraient très difficile le choix d'arbitres vraiment désintéressés et impartiaux. »

57. Comme je l'ai dit, je n'accepte pas cette opinion ; je pense qu'il y a dans le monde des gens auxquels

can be enlisted for arbitration purposes, and this must have been true in that time as well. I do, however, take the view which, as recently as 1948, the United States took in what is called the Interhandel Case. This was a case between the Swiss Government and the United States Government in respect of a company registered in Baltimore. There were articles of registration, and so forth. On the face of it, the Swiss had a good case for arbitration, but the United States Government stood solidly on the ground that arbitration was not permissible because the matter concerned the honour and integrity of the United States and nothing concerning the honour and integrity of the United States was capable of arbitration. In addition, certain legal principles and principles of international behaviour were brought out in that case. The United States also put forward the view that, apart from the question of honour and integrity, no State could, without its consent, be compelled to submit its disputes with other States to mediation, arbitration or any other kind of specific settlement.

58. Furthermore, the United States said that its vital interests were involved in the case, and anything concerning a State's vital interests was not subject to arbitration. Now, when we examine this matter of vital interests, we again come to an American authority — the great international lawyer, Professor Hyde. This is what Professor Hyde says:

" 'Vital interests' are a term of diplomacy; they are not a term of law. Laws know no vital interests; they know only legal interests. The term 'vital interests', however current in diplomacy, has no special signification in law. Doubtless its use in arbitration conventions is for the purpose of excluding generally from their operation controversies involving matters of grave national concern" — and what can be graver for us than the integrity of our country and its violation by a neighbour? — "Those of seemingly political aspect, regardless of whether they are really susceptible to adjustment by arbitration by reason of their inherent character, are likely to be regarded as of such a kind."

There is another instance where the United States Government was involved with the Government of Colombia, but, while the argument may be in my favour, I do not wish to quote that case.

59. In the Interhandel case, the United States summarized its position as follows:

" If the subject matter of the dispute is very clear and not at all obscure " — and that is certainly the case in the present situation — " and the views of the Government concerned are conveyed fully to that effect, resort to conciliation would be unproductive."

60. There are various other reasons why arbitration would not be permissible in the present matter. Once

on peut faire appel à des fins d'arbitrage, et cela était sans doute vrai également à cette époque-là. Cependant, je partage le point de vue adopté en 1948, c'est-à-dire assez récemment, par les Etats-Unis d'Amérique à propos de ce que l'on a appelé l'affaire Interhandel. Il s'agissait d'un différend entre le Gouvernement suisse et le Gouvernement des Etats-Unis au sujet d'une société enregistrée à Baltimore. Il existait des statuts enregistrés, etc. A première vue, les Suisses avaient de bonnes raisons de demander un arbitrage, mais le Gouvernement des Etats-Unis a fermement maintenu qu'un arbitrage n'était pas possible parce que la question concernait l'honneur et l'intégrité des Etats-Unis et que rien de ce qui concernait l'honneur et l'intégrité des Etats-Unis ne pouvait faire l'objet d'un arbitrage. On a invoqué, d'autre part, dans cette affaire, certains principes juridiques et certains principes de comportement international. Les Etats-Unis ont également affirmé que, en dehors même de la question d'honneur et d'intégrité, aucun Etat ne pouvait, sans son consentement, être obligé à soumettre ses différends avec un autre Etat à la médiation, l'arbitrage ou toute autre forme particulière de règlement.

58. De plus, les Etats-Unis ont déclaré que des intérêts vitaux américains étaient en jeu dans cette affaire, et qu'aucun problème ne pouvait faire l'objet d'un arbitrage s'il concernait des intérêts vitaux d'un Etat. Si nous nous penchons sur cette question des intérêts vitaux, nous pouvons là encore nous référer à une autorité américaine, un grand juriste international, le professeur Hyde. Voici ce que dit le professeur Hyde :

« L'expression « intérêts vitaux » est une expression diplomatique ; elle n'appartient pas au langage juridique. Le droit ne connaît pas d'intérêts vitaux ; il ne connaît que les intérêts juridiques. L'expression « intérêts vitaux », si courante qu'elle soit en diplomatie, n'a aucun sens particulier en droit. Son emploi dans les conventions d'arbitrage vise indiscutablement à exclure, d'une façon générale, de leurs dispositions les controverses présentant une grande importance du point de vue national » — et qu'y a-t-il de plus important pour nous que l'intégrité de notre pays et la violation de cette intégrité par un pays voisin ? — « Les questions qui semblent avoir un aspect politique, qu'elles soient ou non susceptibles de règlement par voie d'arbitrage en raison de leur nature, doivent vraisemblablement être considérées comme appartenant à cette catégorie. »

Il existe un autre exemple dans lequel le Gouvernement des Etats-Unis était en litige avec le Gouvernement de la Colombie, mais encore que je puisse y trouver un argument en faveur de ma thèse, je ne rappellerai pas cette affaire.

59. Dans l'affaire Interhandel, les Etats-Unis ont résumé leur position de la manière suivante :

« Si l'objet du différend est très clair et non obscur » — c'est certainement aussi le cas dans l'affaire qui nous occupe — « et que la position des gouvernements intéressés le donne nettement à penser, le recours à la conciliation serait inefficace. »

60. D'autres raisons encore font que l'arbitrage n'est pas admissible dans la présente affaire. En nous enga-

we entered on this field, we would be allowing the sovereignty of our country to be determined by arbitrators who knew very little about it and, what is more, would be arbitrating on a matter which was not arbitrable. That takes me to the basic position on arbitration.

61. Under an international practice which has been subscribed to by many countries represented here — such as the United States, Australia, Sweden and France — and by many other countries not represented here, such as Norway, only juridical questions can be subjected to arbitration. In view of the provisions concerning the implementation of parts I and II of the resolution adopted by the Commission for India and Pakistan on 13 August 1948, the submission of the question to arbitration could not by custom be agreed to by a State. That is the main point, and I have raised it before. Now, what Mr. Jarring suggests in paragraph 17 of his report is arbitration, the appointment of an arbitrator — although, under paragraph 18 the arbitrator is called only a fact-finder. A time limit is even established for the arbitration. There is no case in the whole gamut of international law — and I have carefully looked into this question — where a matter so wide and so intimately connected with a country's integrity, a matter involving so much complexity, has been subjected to arbitration.

62. I think the definition of this is well set out in the General Treaty of Inter-American Arbitration (1929). It definitely lays down what is clear to everybody, that arbitration is merely a process of judicial settlement. The difference between arbitration and court procedure is that the procedure of arbitration is less formal. Only a justiciable or juridical matter can be subject to arbitration, as was stated in the Treaty arbitration 1929. The same thing came out in the proceedings of The Hague Conventions in 1899 and 1907 when, speaking about international arbitration, it was stated:

“A method of solving international conflicts by the application of the rule of law — a veritable judicial institution between States — arbitration is a juridical instrument of peace and progress since it gives an effective sanction to the existing law and by the establishment of jurisprudence contributes to the formulation of the law of the future.”

63. I read this out because arbitration is possible only if there are rules. If it is a justiciable matter, then rules are laid down and only then can one arbitrate; otherwise it would be a gamble, it would not be arbitration. If the Council should decide to discuss this matter further, it is the intention of my Government to present the full case on arbitration. Just because it sounds nice and a party concerned, for very good, sound and historical reasons, refuses to go into it, it should not be regarded as taking a *non possumus* or an unco-operative attitude. It goes against the whole conception of the rule of law and all the principles of international law.

geant dans cette voie, nous permettrions que la souveraineté de notre pays soit déterminée par des arbitres qui le connaissent très mal et qui, ce qui est plus grave, auraient à se prononcer sur une question qui ne peut pas faire l'objet d'un arbitrage. Cela m'amène à l'idée centrale de notre position sur l'arbitrage.

61. Selon une pratique internationale acceptée par de nombreux pays représentés ici, comme les Etats-Unis, l'Australie, la Suède et la France, et par de nombreux autres pays non représentés, comme la Norvège, seules des questions juridiques peuvent être soumises à l'arbitrage. Étant donné les dispositions concernant l'application des première et deuxième parties de la résolution du 13 août 1948 de la Commission pour l'Inde et le Pakistan, un Etat ne pourrait consentir, en vertu de cet usage, à ce que la question soit soumise à l'arbitrage. C'est là le point principal, et je l'ai déjà évoqué. Or, ce que M. Jarring suggère au paragraphe 17 de son rapport, c'est un arbitrage, la nomination d'un arbitre, bien que, au paragraphe 18, l'arbitre semble n'avoir pour rôle qu'à établir des faits. Un délai est même fixé pour cet arbitrage. Il n'existe pas, dans tout le droit international — et j'ai examiné soigneusement cette question —, un seul cas où une affaire aussi importante et aussi intimement liée à l'intégrité d'un pays, une affaire d'une telle complexité, ait été soumise à l'arbitrage.

62. Ce qu'est l'arbitrage est, selon moi, clairement exposé dans le Traité général d'arbitrage interaméricain (1929). Ce traité précise nettement ce qui est clair pour tout le monde, à savoir que l'arbitrage est une simple procédure de règlement judiciaire. La différence entre l'arbitrage et la procédure des tribunaux est que la procédure d'arbitrage est moins formelle. Seule une question susceptible de règlement judiciaire de nature juridique peut faire l'objet d'un arbitrage, comme il est indiqué dans le Traité d'arbitrage de 1929. Ce principe ressort également des débats qui ont précédé les Conventions de La Haye de 1899 et 1907, lorsqu'on a déclaré, à propos de l'arbitrage international :

« méthode consistant à résoudre les conflits internationaux par l'application des règles du droit — une véritable institution judiciaire entre les Etats — l'arbitrage constitue un instrument juridique de paix et de progrès, car il sanctionne effectivement le droit existant et, en créant une jurisprudence, contribue à la formation du droit futur. »

63. J'ai lu ce passage parce que l'arbitrage n'est possible que s'il existe des règles. S'il s'agit d'une question susceptible de règlement judiciaire, il existe des règles, et ce n'est que dans ce cas qu'il est possible de procéder à un arbitrage ; dans le cas contraire, on procéderait à coups de dés et non à un arbitrage. Si le Conseil décide d'examiner cette question plus à fond, mon gouvernement se propose de présenter en détail son point de vue sur l'arbitrage. Ce n'est pas parce que l'arbitrage est un mot qui sonne bien et qu'une partie intéressée refuse de s'y soumettre pour d'excellentes et de solides raisons historiques que cette partie doit être considérée comme ayant adopté une attitude de refus ou de non-coopération. Un arbitrage irait contre toute notion du droit et contre tous les principes du droit international.

64. What is more, it sets this question out of its context. We came here under Chapter VI of the United Nations Charter. We did not come here to ask the Security Council to decide who has the title to Kashmir. The Security Council is not competent under the Charter to judge any legal or political question. We came here for conciliation in order to get an aggression vacated. The Security Council is not seized of this matter under any other section of the Charter, and no other section provides for the adjudication of a territory or for a decision on legal questions. Therefore, since it concerns our sovereignty, our honour, our integrity, our vital interests and our having to go beyond commitments which we have already undertaken, a course which, in our experience of the other party concerned, would not lead anywhere, and, what is more, since it merely draws a red herring across the whole of this business, creates unsettlement in a country for no reason, we could not, much as we would have liked to, accept what Mr. Jarring said. We could not accept it and we regarded the matter as closed. That is our position, because it is fundamental to arbitration that the two sides must agree. If one side does not agree, there cannot be arbitration.

65. This is not the first time this has been brought up. The question of arbitration has come before the Security Council time after time since 1950. The Commission tried it, and various other people have tried it, and we gave the same answers every time. That is our position with regard to arbitration.

66. That concludes for the present, unless a new matter should be raised, our observations regarding the Jarring report, except to refer to paragraphs 20 to 22, in which Mr. Jarring, not after any probing from us, but naturally after looking at the situation in the light of the proceedings of the Security Council, stated:

“ In dealing with the problem under discussion as extensively as I have during the period just ended, I could not fail to take note of the concern expressed in connexion with the changing political, economic and strategic factors surrounding the whole of the Kashmir question, together with the changing pattern of power relations in West and South Asia”.
[S/3821, para. 20.]

67. It is not the intention of my Government to drag in other international approaches and questions in this matter so as to create more difficulties, but the paragraph is pregnant with meaning, and that is one of the main parts of the argument we have presented to the Security Council on previous occasions. While we did not argue that part of it too much at the time, it is quite apparent that there have been changed conditions, and while it is not necessary to quote legal doctrines in this matter, the doctrine of law that makes all obligations, even treaty obligations, dependent upon changed conditions has held good ever

64. D'autre part, on aboutirait à détacher la question de son contexte. Nous sommes venus ici conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Nous ne sommes pas venus pour demander au Conseil de sécurité de décider à qui appartient la souveraineté sur le Cachemire. Le Conseil de sécurité n'est pas compétent, en vertu de la Charte, pour juger de questions juridiques ou politiques. Nous sommes venus ici à des fins de conciliation, pour qu'il soit mis fin à une agression. Le Conseil de sécurité n'est saisi de la question en vertu d'aucun autre chapitre de la Charte, et aucun autre chapitre ne lui donne le droit de décider du sort d'un territoire ou de prendre une décision sur des questions juridiques. En conséquence, étant donné que la question concerne notre souveraineté, notre honneur, notre intégrité territoriale, nos intérêts vitaux, et qu'il nous faudrait aller au-delà des engagements que nous avons déjà pris — ce qui, vu l'expérience que nous avons de l'autre partie intéressée, ne conduirait à rien — et étant donné en outre qu'il s'agit d'une manœuvre pour déplacer le problème et créer sans raison des troubles dans un pays, il nous a été impossible, à notre grand regret, d'accepter ce qu'a dit M. Jarring. Nous ne pouvions l'accepter, et nous avons considéré la question comme close. Telle est notre position, car une condition essentielle de l'arbitrage est que les deux parties y consentent. Si l'une des parties s'y oppose, il ne peut pas y avoir d'arbitrage.

65. Ce n'est pas la première fois que l'arbitrage a été suggéré. La question de l'arbitrage a été évoquée au Conseil de sécurité à plusieurs reprises depuis 1950. La Commission et diverses autres personnes ont essayé de nous convaincre ; nous avons fait chaque fois la même réponse. Telle est notre position en ce qui concerne l'arbitrage.

66. J'en ai ainsi terminé pour l'instant, et à moins qu'une nouvelle question ne soit soulevée, avec nos observations concernant le rapport de M. Jarring ; je veux seulement dire encore quelques mots au sujet des paragraphes 20 à 22, dans lesquels M. Jarring, sans y avoir été poussé par nous, mais en examinant simplement la situation telle qu'elle se présente à la lecture des débats du Conseil de sécurité, a déclaré :

« En examinant la question sous ses aspects les plus divers, comme je l'ai fait au cours de la période qui vient de se terminer, je n'ai pu m'empêcher de noter l'inquiétude exprimée au sujet de l'évolution des facteurs politiques, économiques et stratégiques qui interviennent dans la question du Cachemire prise dans son ensemble, ainsi qu'au sujet de la transformation subie par les relations entre puissances dans l'Asie de l'Ouest et du Sud. » [S/3821, par. 20.]

67. Mon gouvernement ne veut pas créer des difficultés supplémentaires en faisant intervenir en cette affaire d'autres considérations et d'autres questions, mais ce paragraphe est chargé de signification, et c'est l'une des parties principales de l'argumentation que nous avons présentée antérieurement au Conseil de sécurité. Nous n'avons pas trop insisté sur ce point à l'époque, mais il est clair que des changements se sont produits, et, s'il n'est pas nécessaire de citer à ce sujet les doctrines juridiques, la doctrine qui fait dépendre toutes les obligations, even treaty obligations, dépendantes de traités, des changements qui se produisent est une

since the time of the ancient international mores, when mariners sailing the seas had no written law, but only custom. Changed conditions are always taken into account.

68. Paragraph 21 relates to the large number of instances I gave to the Security Council at the last series of meetings: remedies of this kind had been proposed, but in only one case did they succeed, a rather regrettable case because the time had lapsed.

69. We are happy that Mr. Jarring's report, so far as we are concerned — that is all I can speak about — states that we have been co-operative and that we have always told him that we are open to settle any matter peacefully and by negotiation. But the sovereignty and the unity of a country, its integrity, its security under present conditions are not matters that are arguable. With the reservation that I made some time ago, namely, that we can return to this matter if, as a result of the Council's discussions, any further issues should arise, or if we have in any way misinterpreted Mr. Jarring — which we may have done — we are open to conviction.

70. Now I come to the second part of the statement I wished to make. I had hoped that I would be able to finish at this meeting, but I shall not be able to. The second part of my presentation today deals, much to my sadness, with the allegations and the misstatements by my colleague from Pakistan. I want to assure you, Mr. President, that I do not intend to use the same kind of phraseology. It is not usually expected at this table that two countries, in diplomatic relationship with each other, sister States of the Commonwealth, and where, ten years ago, the citizens were citizens of the same country, would accuse each other of bad faith and dishonesty, of *mala fide* intentions and, what is more, of point-blank dishonesty. That is not our record with Pakistan, and I think that in their private minds they know it.

71. We deeply regret this matter because I have read in the Indian newspapers of the amount of disappointment felt in some quarters, the amount of ill feeling that Mr. Noon's phraseology has created in India, and it has been a matter of great sorrow to us because we do not want, even in Kashmir, to aggravate the difficulties. We have to live together on the same continent.

72. The first obvious statement of bad faith was that the Government of India in its so-called tactics, from the time the Commission was appointed, has been dominated by one idea, that is the avoidance of a plebiscite. The Foreign Minister of Pakistan himself states that until 1953, when we were discussing mathematics and when we were going into all these explorations of various kinds, there was no impediment to a plebiscite except the determination of the quantum

doctrine demeurée valable depuis le temps des anciennes coutumes internationales, où les marins qui parcourraient les mers n'avaient pas de droit écrit, mais seulement des coutumes. On tient toujours compte des changements de situation.

68. Le paragraphe 21 fait allusion aux nombreux exemples que j'ai donnés au Conseil de sécurité lors de la précédente série de séances : on avait proposé des remèdes du même genre, qui n'ont réussi que dans un cas, ce qui est assez regrettable, parce que l'on avait laissé passer le moment propice.

69. Nous sommes heureux que le rapport de M. Jarring indique, en ce qui nous concerne, et c'est la seule chose dont je puisse parler, que nous avons fait preuve d'esprit de coopération et que nous lui avons toujours assuré que nous sommes disposés à régler toute question par des voies pacifiques et au moyen de négociations. Mais la souveraineté et l'unité d'un pays, son intégrité, sa sécurité, dans les conditions actuelles, ne sont pas des questions qui peuvent faire l'objet de discussions. Compte tenu de la réserve que j'ai faite il y a peu de temps, à savoir que nous pourrons revenir à cette question si, à la suite des discussions du Conseil, de nouvelles questions étaient soulevées ou si nous avons mal interprété le rapport de M. Jarring, ce qui est possible, je dirai que nous ne demandons qu'à être convaincus.

70. J'en viens maintenant à la deuxième partie de la déclaration que je désirais faire. J'avais espéré pouvoir terminer à la présente séance, mais ne serai pas en mesure de le faire. La deuxième partie de mon exposé portera aujourd'hui, à mon grand regret, sur les allégations et les assertions erronées de mon collègue du Pakistan. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que je n'ai pas l'intention d'employer le même genre de phraséologie. On ne s'attend pas, d'ordinaire, à cette table, que deux pays entretenant des relations diplomatiques, qui font partie du Commonwealth et dont, il y a 10 ans, les habitants étaient citoyens d'un même pays, s'accusent réciproquement de mauvaise foi, de déloyauté, d'intentions hypocrites et, ce qui est plus, de malhonnêteté pure et simple. Telle n'est pas notre façon d'agir avec le Pakistan, et je pense que, au fond d'eux-mêmes, les représentants du Pakistan le savent.

71. Nous regrettons vivement qu'il en ait été ainsi, car j'ai lu dans les journaux indiens que certains milieux ont éprouvé une grande déception et que la phraséologie de M. Noon a créé beaucoup de ressentiment en Inde, ce qui nous cause infiniment de peine, car nous ne voulons pas, même au sujet du Cachemire, agraver les difficultés. Nous devons vivre ensemble sur le même continent.

72. La première déclaration d'une mauvaise foi évidente est que le Gouvernement de l'Inde aurait eu pour tactique essentielle, dès la date à laquelle la Commission a été nommée, d'éviter un plébiscite. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan déclare lui-même que, jusqu'en 1953, alors que nous discutions de chiffres et que nous examinions divers problèmes de ce genre, il n'y avait d'autre obstacle à un plébiscite que la détermination de l'importance des forces, ce qui revient à

of forces; that is to say, that we were at that time, provided that the conditions were satisfied, prepared to go on with it. Therefore, whatever we do in the interests of our country, in the interests of truth and the pursuance of these resolutions, should not be interpreted as an exhibition of bad faith. If we wanted to avoid a plebiscite under the terms that have been referred to, it would not be necessary for us to go roundabout in that way. After all, a country that is a sovereign State can perform certain actions or not, and it is not necessary to put all the members of the Security Council to all this trouble for that simple process. All through the years we have had many conferences and we have made many concessions. What is more, when the resolution of 13 August 1948 was passed, there was no question of there being any quantum of troops remaining in the territory now occupied by Pakistan. The whole place was to be vacated.

73. We were told the following:

"The rejection of this suggestion for arbitration, not on the future of Kashmir, but even on the limited question of the past or present fulfilment of an existing agreement, clearly exposes India's bad faith." [791st meeting, para. 40.]

I think it was Lord Acton who said: "The thought of man is not triable, nor are motives of nations". I very deeply regret that there should have been, in the presence of all of you, without any protest whatsoever, this accusation of the bad faith of a country which, to the best of its ability, tries to discharge its international obligations in spite of very grave responsibilities.

74. The statement goes on:

"When I compare these professed adherences to the international agreements with the practical and continued defiance of these agreements by a responsible Government, I am left astounded." [Ibid., para. 42.]

There again, I have no desire to enter into rhetorical repartee against another State, which can only create irritation and nothing else. The Government of India stands by its record; it carries out its international obligations and, what is more, carries more international burdens than a good many other countries. Therefore, there is nothing here that we have defied. The defiance is on the part of Pakistan, and if it were defiance alone, it would not be so bad, but the defiance has arisen from concealment. And I say that no country which has concealed facts, which has misled the Security Council, which is guilty of improper misstatements, has the right to ask for remedies. Because where does this all begin from? We came here and said that we were invaded. And the answer was: "We are not there". The Commission says that in June or so the Pakistan Foreign Minister said: "We have sent some troops over there in order to protect our Eastern borders and to prevent them from coming to the Punjab area" — and that is the first time they heard about it.

dire qu'à cette époque, nous étions disposés à aller de l'avant pourvu que les conditions requises soient satisfaites. En conséquence, rien de ce que nous faisons dans l'intérêt de notre pays, dans l'intérêt de la vérité et pour nous conformer aux résolutions pertinentes, ne doit être interprété comme une preuve de mauvaise foi. Si nous voulions éviter un plébiscite dans les conditions qui ont été indiquées, nous n'aurions pas besoin de nous y prendre d'une manière aussi détournée. Après tout, un pays qui est un Etat souverain peut adopter ou ne pas adopter certaines mesures sans qu'il soit nécessaire de déranger tous les membres du Conseil de sécurité pour une chose aussi simple. Tout au long des années passées, nous avons participé à de nombreuses conférences et nous avons fait de nombreuses concessions. De plus, lorsque la résolution du 13 août 1948 a été adoptée, il n'était pas question d'effectifs militaires d'une importance quelconque demeurant dans le territoire qu'occupe actuellement le Pakistan : tout le territoire devait être évacué.

73. On nous a dit ce qui suit :

"Le fait que l'Inde a rejeté cette proposition visant un arbitrage destiné, non pas à régler l'avenir du Cachemire, mais seulement à déterminer l'application passée ou présente d'un accord en vigueur, met nettement en évidence la mauvaise foi de ce pays." [791^e séance, par. 40.]

C'est, je crois, lord Acton qui a dit : « Ni les pensées de l'homme ni les motifs des nations ne peuvent être jugés ». Je regrette très profondément que l'on ait pu, devant vous, sans soulever de protestations, accuser de mauvaise foi un pays qui s'efforce autant qu'il le peut de s'acquitter de ses obligations internationales malgré de très lourdes tâches.

74. Je lis ensuite :

"Lorsque je compare ces affirmations de fidélité aux accords internationaux et le mépris où les tient pratiquement, et en permanence, un gouvernement responsable, je suis abasourdi." [Ibid., par. 42.]

Une fois de plus, je ne désire en aucune manière engager une controverse rhétorique contre un autre Etat, ce qui ne peut créer que de l'irritation et rien d'autre. Le Gouvernement de l'Inde ne voit rien à changer à ses actes. Il s'acquitte de ses obligations internationales et, de plus, supporte des charges internationales plus lourdes qu'un bon nombre d'autres pays. Nous n'avons agi au mépris d'aucun accord international. C'est le Pakistan qui lance des défis, ce qui est plus grave encore, travestit les faits à cette fin. Aucun pays n'a le droit de réclamer de réparation lorsqu'il a dissimulé les faits, induit le Conseil de sécurité en erreur et fourni des informations erronées. Car enfin, d'où vient toute cette affaire ? Nous nous sommes présentés devant le Conseil de sécurité et nous avons annoncé qu'on avait envahi notre territoire. On nous a répondu: « Nous ne nous y trouvons pas ». La Commission dit qu'aux environs du mois de juin le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a déclaré : « Nous avons envoyé là-bas quelques troupes pour protéger notre frontière orientale et pour empêcher que l'on ne pénètre dans la région du Pendjab ». C'était la première fois que la Commission entendait parler de cela.

75. But the troops were there, before the Commission was appointed. The troops were there, when the complaint was here. The troops were there, when the Pakistan Foreign Minister or other representative denied they were there. On the one hand, we have the statement of the position taken up, that they are there by right, and the other statement that they were not there. Here is a country which has concealed facts in that way, and the whole of the case has been vitiated by concealment. In the first instance there has been the admission of aggression or a claim that they have the right to go there. There was no claim by Pakistan that they had a right to go there with their armies. I believe that Mr. Jinnah at one time ordered the British Commander-in-Chief to wage war against us. The latter had more common sense than to do it.

76. Then there is another statement which we deeply regret:

“The people of Kashmir are being cheated of the fruits of freedom promised to them by the Security Council, through India being continuously allowed to dishonour its agreements.” [791st meeting, para. 46.]

Who is cheated of the fruits of freedom? There have been two elections in Kashmir, the last one only a few months ago. It is easy enough, without any facts, to speak of a police state, of rigged elections and what not. These elections are conducted in India under rules and conditions which would do honour to any country.

77. What are the facts? In the State of Jammu and Kashmir, there are two provinces. In Jammu there are thirty seats and in Kashmir there are forty-five seats. Out of the seventy-five seats, thirty-two seats were contested. Out of the contested seats, twenty-eight were won. The number of uncontested seats was forty three. For twenty-one seats no other party candidates came forward. The candidates of the All Jammu and Kashmir National Conference has nursed their constituencies for years, and nobody else had a ghost of a chance. In ten constituencies the opposition withdrew. No constitutional party can put up a puppet opposition and say “you fight me”, like a shadow boxer. In twelve cases the nomination papers were rejected by the Election Commissioners mostly because people were under age or did not come under the constitutional procedures that were necessary.

78. But it is not sufficient to say that they were contested. Although the National Conference won twenty-eight or thirty-two seats, they had to fight very hard for it. I do not want to weary the Council with the figures, but I have them here. The polling figures show that they were very narrow victories. There were very hard contested battles and, what is more, where there was any dispute about any legal procedures in this matter, it went before an election tribunal. There were these contests and a number of opposition parties, and a free Press in Kashmir; what is more, last year 70,000 visitors went into Kashmir, of whom

75. En fait, les troupes étaient là avant que la Commission ne soit créée. Les troupes étaient là lorsque la plainte a été présentée ici. Les troupes étaient là au moment même où le Ministre des affaires étrangères du Pakistan ou un autre représentant de ce pays affirmait le contraire. D'une part, on nous dit qu'elles y étaient de droit, et d'autre part qu'elles n'y étaient pas. Un pays a ainsi caché des faits et déformé l'ensemble du problème. En premier lieu, on a reconnu l'agression ou revendiqué le droit d'envoyer là-bas des troupes. Le Pakistan n'était pas fondé à revendiquer le droit d'envoyer là-bas des forces armées. Je crois qu'un jour M. Jinnah a donné au commandant en chef britannique l'ordre de nous faire la guerre. Celui-ci avait trop de bon sens pour accepter.

76. Il est ensuite une autre affirmation que nous regrettions vivement :

«Le peuple du Cachemire est frustré des fruits de la liberté qui lui ont été promis par le Conseil de sécurité du fait que l'on tolère constamment que l'Inde enfreigne ses engagements.» [791^e séance, par. 46.]

Qui est privé des fruits de la liberté ? Il y a eu deux séries d'élections au Cachemire, la dernière remontant à quelques mois. Il est facile de parler, sans preuve à l'appui, d'Etat policier, d'élections truquées. etc. Mais les conditions dans lesquelles se déroulent les élections en Inde et les dispositions qui les régissent feraient honneur à n'importe quel pays.

77. Quels sont les faits ? L'Etat de Jammu et Cachemire compte deux provinces. Il y a 30 sièges pour le Jammu et 45 pour le Cachemire. Sur 75 sièges, 32 ont été disputés. Parmi ceux-ci, 28 ont été emportés. Le nombre de sièges non disputés était de 43. Aucun autre candidat d'un parti quelconque ne s'est présenté pour 21 des sièges. Les candidats de la Conférence nationale de l'ensem' le de l'Etat de Jammu et Cachemire avaient été aux petits soins pour leur circonscription électorale pendant des années et personne d'autre qu'eux n'avait la moindre chance de succès. Dans 10 circonscriptions, l'opposition s'est retirée. Aucun parti constitutionnel ne peut se créer une opposition fantoche et lui dire « combattez-moi », comme à un adversaire fantôme. Dans 12 cas, les commissions électorales n'ont pas accepté les propositions de candidature présentées, parce que, le plus souvent, il s'agissait de personnes qui n'avaient pas atteint l'âge prescrit ou qu'elles ne répondraient pas aux conditions requises par la constitution.

78. Mais il ne suffit pas de dire que les élections ont été disputées. Si la Conférence nationale a obtenu 28 ou 32 sièges, cela n'a pas été sans peine. Je ne voudrais pas lasser le Conseil en lui citant les chiffres, bien que je les aie devant moi. Le résultat du scrutin montre que ces victoires ont été remportées de justesse. La lutte a été très rude, et, qui plus est, tout litige sur la procédure à suivre en vertu des dispositions légales en cette matière a été porté devant un tribunal électoral. Il y a eu ces luttes, il y a eu plusieurs partis d'opposition, et il y a une presse libre au Cachemire ; bien plus, l'an dernier, 70.000 visiteurs, dont 7.000 non-Indiens,

7,000 were non-Indians. You cannot shut a country like that.

79. Therefore, it is not a question of our denying any freedom to anybody. Freedom is denied on the other side, where there are no elections, where there is no freedom, where there is no free Press, and where a large number of people are in prison. We have twenty-three people under detention in Kashmir today under the security laws. They are being released fast and I hope that all of them will be released soon. We have made no secret of it and it is largely because of reasons of security of the State. But there is no police rule in our part of the world, while in Pakistan as a whole there have been no general elections, and in Pakistan-occupied Kashmir and there is no freedom of expression of any kind.

80. Who is preventing these people from having elections? They have places in the Parliament of Jammu and Kashmir, the Government of which is the only sovereign body recognized by the Security Council. But they are not able to fight for those seats because they are held down under occupation. Therefore, the real suppression does not come from us, but it comes from the other side. We are not cheating them of the fruits of freedom. The fruits of freedom can be seen in the part of Kashmir where it is possible for a free Government to function and to have the benefits of the larger organization of the Union of India by the development of the five-year plan, by greater supply of food and of irrigation, by advancement of education, by the building of universities and schools and colleges, and by people enlisting in social service in a large way. There is no unemployment in our part of that State, and therefore fruits of freedom are quite apparent to any visitor that goes to Kashmir.

81. But on the other hand, in "Azad" Kashmir during the last three years, fifteen newspapers have been suppressed; the entry of some others has been banned; police censorship is imposed. No charges are levelled; no cases are launched in court and no sections of any Act, emergency or ordinary, substantiate any action. Had such a thing happened in Pakistan, these orders could have been challenged in a court of law. But it has not been possible in so-called "Azad" Kashmir. For this purpose "Azad" Kashmir is not part of Pakistan. There is no legislative assembly in "Azad" Kashmir; no one can criticize the Government; there have been various changes and whenever the puppet administrator is not suitable, he gets pushed out and another man is brought in.

82. There are a large number of statements by people who are responsible men and who have held responsible positions in "Azad" Kashmir. Some of them have now escaped to India under conditions of terror; two of them because they dared to speak to two members of the British Parliament who are avowedly pro-Pakistan. They still spoke the truth when they came over to India and after some time we allowed them to stay there. I will not neary the Council with all the

se sont rendus dans ce pays. On n'isole pas un pays si facilement.

79. Qu'on ne vienne donc pas nous dire que nous refusions la liberté à qui que ce soit. C'est de l'autre côté qu'il n'y a pas d'élections, pas de liberté, pas de presse libre et qu'un grand nombre de gens sont en prison. Nous ne comptons aujourd'hui au Cachemire que 23 personnes détenues en application des lois sur la sécurité. On les relâche rapidement, et j'espère que, bientôt, toutes auront收回 la liberté. Ces arrestations n'ont jamais été un secret, et elles ont surtout été effectuées pour des motifs de sécurité. Il n'y a pas de régime policier chez nous. Le Pakistan, en revanche, n'a pas organisé d'élections générales pour l'ensemble du pays, et, dans la partie du Cachemire occupée par le Pakistan, il n'existe aucune liberté d'expression.

80. Qui empêche les populations de cette région de participer à des élections ? Elles ont leur siège au Parlement du Jammu et Cachemire, dont le gouvernement est le seul organisme souverain que reconnaît le Conseil de sécurité. Mais elles n'ont pas la possibilité de lutter, de les briguer, car elles sont soumises à une occupation militaire. Ce sont nos adversaires, et non pas nous, qui suppriment la liberté. Nous ne frustrons personne des fruits de la liberté. Les bienfaits d'un régime libre, on peut les voir dans la partie du Cachemire où un gouvernement libre peut s'acquitter de ses fonctions et, parce que le territoire fait partie de cet ensemble plus vaste qu'est l'Union indienne, assurer le développement de ce territoire dans le cadre du plan quinquennal, fournir à la population un meilleur ravitaillement et une meilleure irrigation, lui permettre de progresser grâce à l'enseignement, de disposer de nouveaux collègues, écoles et universités et de participer de plus en plus largement à l'œuvre des services sociaux. Le chômage est inexistant dans notre partie de l'Etat. Les bienfaits de la liberté sont donc visibles pour qui-conque se rend au Cachemire.

81. Que se passe-t-il, en revanche, dans le Cachemire «azad» ? Depuis trois ans, 15 journaux ont été supprimés, l'entrée de plusieurs autres y a été interdite, et l'on a institué une censure. Aucune accusation n'est formulée, aucune poursuite n'est engagée devant les tribunaux et aucun texte de loi, même d'urgence, ne vient justifier les mesures prises. Si cela s'était produit au Pakistan, il y aurait une possibilité de recours devant les tribunaux. Il n'en est pas de même au Cachemire «azad». De ce point de vue, le Cachemire «azad» ne fait pas partie du Pakistan. Il n'existe pas d'assemblée législative au Cachemire «azad» ; nul ne peut y critiquer le gouvernement ; il y a eu plusieurs changements et chaque fois que l'administrateur fantoche ne fait pas l'affaire, on le renvoie et le remplace.

82. Nous disposons d'un grand nombre de déclarations faites par des personnes responsables qui ont occupé des postes officiels au Cachemire «azad». Plusieurs d'entre elles se sont réfugiées en Inde pour échapper à la terreur ; deux d'entre elles avaient osé dire ce qu'elles pensaient à deux parlementaires britanniques ouvertement pro-pakistanaise. Elles disaient toujours la vérité à leur arrivée en Inde, où, après quelque temps, nous leur avons permis de demeurer.

statements. We have not deprived anybody of any freedom.

83. Now we come to the substance of the matter, and that is with regard to the present position. There is another serious charge that is made and that is with regard to a military adventure. The impression is sought to be presented that we are a country which is arming against Pakistan. We could not arm against Pakistan if we wished, because Pakistan is part of big military alliances. There is no such sentiment in India, and the Indian Parliament would not agree to large scale military adventure. It keeps its army more or less in good condition.

84. But we are told that the defense expenditure of India is over 140 per cent of Pakistan's expenditure [791st meeting, para. 45]. Fortunately, the United Nations publishes these figures. The Pakistan budget in 1957-58, capital expenditure and current expenditure, comes to 3,500 million Pakistan rupees, which comes to about \$700 million. Pakistan defence expenditure is 1,120 millions rupees, or \$224 million. That is from the Pakistan budget itself. Add to that the United States aid. The United States aid, as spoken of by Pakistan, is 40 per cent of the Pakistan budget.

85. Accepting that as a statement, the total would come to very much more than the defence expenditure of India. The expenditure of India for this year's defence budget, which is higher than last year's on account of replenishments, is 2,520 million rupees or \$504 million. Our defence expenditure is 38 per cent of our national budget, if you do not include the railway budget of India. But if you do include the railway budget of India, it is 29 per cent. The railway budget is 10 per cent of the national expenditure, taking the State of Jammu and Kashmir as well.

86. So for a country which is five times the size of Pakistan with a population nearly five times that of Pakistan we have an army which is relatively very much smaller than that of Pakistan. Our defence expenditure is not comparable to that of Pakistan. The latest figures I saw show that United States military aid from January to June of 1956 came to \$97 million. Anyway, there is Pakistan's statement that it amounts to 40 per cent of their budget. If those figures are to be taken, then we get a figure which is very much higher.

87. Therefore the aggregate military expenditure, in addition to what goes in kind, which cannot always be calculated in the case of military aid, is considerably higher than that of India. Now, it is not the function of the Security Council — it may not be even of the Disarmament Commission — to go into the question of the relative armaments of these countries except in so far as it bears on this proposition: Are we preparing for war or are we a threat to anybody? A large corpus like the body of India, with a small army, with means of communication being what they are

Je ne voudrais pas lasser le Conseil en lui lisant toutes ces déclarations. Nous n'avons privé personne de sa liberté.

83. Nous en arrivons maintenant au fond de la question, c'est-à-dire à la situation actuelle. Une grave accusation est lancée contre nous : on parle d'aventure militaire. On s'efforce de donner l'impression que nous nous armons contre le Pakistan. C'est pourtant là une politique que nous ne pourrions suivre même si nous le voulions, car le Pakistan fait partie de puissantes alliances militaires. Il n'existe pas d'opinion favorable à cette idée en Inde, et le Parlement indien n'accepterait pas de lancer son pays dans une aventure militaire de grande ampleur. Il maintient une armée dans des conditions plus ou moins satisfaisantes.

84. On nous dit à ce sujet que les dépenses militaires de l'Inde représentent plus de 140 pour 100 de celles du Pakistan [791^e séance, par. 45]. Heureusement, l'Organisation des Nations Unies publie des chiffres. Le Budget du Pakistan — dépenses en capital et dépenses courantes — s'élève, pour l'exercice 1957-1958, à 3.500 millions de roupies pakistanaises, soit environ 700 millions de dollars. Les dépenses militaires se montent à 1.120 millions de roupies, soit 224 millions de dollars. Il s'agit là des dépenses supportées par le budget du Pakistan proprement dit. Il faut y ajouter l'aide des Etats-Unis, qui, au dire même du Pakistan, équivaut à 40 pour 100 de son budget.

85. Si l'on accepte ces chiffres, les dépenses militaires du Pakistan dépassent de beaucoup, au total, celles que fait l'Inde pour sa défense nationale. Les dépenses prévues au budget de la défense de l'Inde pour cette année — et elles sont supérieures à celles de l'an dernier à cause des réapprovisionnements — s'élèvent à 2.520 millions de roupies, soit 504 millions de dollars. Nos dépenses militaires représentent 38 pour 100 du budget national, si l'on exclut notre budget ferroviaire. Si on l'y fait figurer, elles représentent 29 pour 100 de l'ensemble. Les dépenses relatives aux chemins de fer correspondent à 10 pour 100 des dépenses de l'Inde, y compris l'Etat de Jammu et Cachemire.

86. Ainsi, mon pays, cinq fois plus grand que le Pakistan par la superficie et presque autant par la population, possède une armée qui est relativement beaucoup plus petite que celle du Pakistan. Nos dépenses militaires ne se comparent pas à celles de ce pays. Les derniers chiffres que j'ai vus indiquent que l'aide militaire fournie par les Etats-Unis de janvier à juin 1956 s'est élevée à 97 millions de dollars. D'autre part, le Pakistan a fait savoir qu'elle représente 40 pour 100 de son budget. En partant de ces chiffres, nous obtenons un total bien plus élevé encore.

87. L'ensemble des dépenses militaires du Pakistan, sans compter les fournitures en nature, qui ne peuvent pas toujours être calculées dans le cas de l'aide militaire, est donc beaucoup plus élevée que celui de l'Inde. Le Conseil de sécurité, pas plus, sans doute, que la Commission du désarmement, n'a à examiner le rapport entre les armements des deux pays, sauf dans la mesure où il est lié à la question suivante : préparons-nous une guerre, sommes-nous une menace pour qui que ce soit ? Un pays aussi grand que l'Inde, avec son armée restreinte, ses moyens de communi-

and with our considerable preoccupation with our countryside — that is our main interest, not international or military affairs — does not find it possible to do this.

88. That takes us to the question of part I, paragraph B, of the resolution of 13 August 1948. I have argued that paragraph B has not been honoured by Pakistan. I would like the Security Council to be seized of the problem, as it is part of the Council records.

89. When the Commission passed these resolutions and afterwards talked to us about them, it was not aware of the strength of the "Azad" Kashmir forces. It was not aware of the "Azad" Kashmir armies. The Commission assured us that there could be no recognition of the "Azad" Kashmir Government. They were to be called local authorities. There were not to be armed bands of any kind in the territory evacuated by Pakistan. At the time the resolution was passed, Pakistan denied that these vast armies existed. The Commission said that, if it had known that these "Azad" Kashmir armies existed, it would have taken a different view in the matter. Indeed, the Commission goes on to say:

"There is, indeed, no doubt that the "Azad" forces now have a strength which changes the military situation and to that extent makes the withdrawal of forces, particularly those of India, a far more difficult matter to arrange within a structure which considers only the regular forces of two armies." ³

90. Any idea that these "Azad" forces are just boy scouts in uniform or something like that is a great mistake. They rank with the front-line forces of the Pakistan army. Thanks to foreign aid, they are able to displace a considerable amount of former British equipment.

91. These "Azad" forces, which formerly consisted of thirty-five battalions and are now streamlined to twenty battalions — I have all the details of them here — have artillery, tanks and armoured regiments of various kinds. They are really first-class troops. They have had compliments paid to them by the Prime Minister of Pakistan himself. The streamlining of the thirty-five "Azad" battalions to twenty battalions was only a matter of division, not a contraction of the aggregate force. These forces are a violation of the resolution; that is to say, the resolution was passed in the context that the territory of India had been invaded and the Pakistan forces had to withdraw. It definitely says here that by Pakistan forces is meant not only the army, but forces regular and irregular, Pakistan nationals of all kinds. That is with regard to "Azad" Kashmir.

92. The Security Council has heard a great deal about "Azad" Kashmir, which is near the Punjab

cation dans l'état où ils se trouvent, et les préoccupations que lui cause la situation de ses campagnes — c'est elle, et non les affaires internationales ou militaires, qui est son principal souci — ne pourrait se le permettre.

88. Cela nous amène à la question du paragraphe B de la première partie de la résolution du 13 août 1948. J'ai prétendu que les dispositions de ce paragraphe n'ont pas été observées par le Pakistan. Je voudrais que le Conseil de sécurité s'occupe de la question, car elle est traitée dans les documents du Conseil.

89. Lorsque la Commission a adopté les résolutions et nous en a fait part, elle n'était pas au courant de l'importance des forces du Cachemire « azad ». Elle ne connaissait pas les armées du Cachemire « azad ». Elle nous a assurés qu'il ne pouvait être question de reconnaître un gouvernement du Cachemire « azad ». Il fallait parler d'« autorités locales ». Il ne devait pas y avoir de bandes armées, de quelque type que ce soit, dans le territoire qu'évacuait le Pakistan. A l'époque où la résolution a été adoptée, le Pakistan a nié que ces vastes armées existaient. La Commission a fait observer que, si elle en avait connu l'existence, elle aurait adopté un autre point de vue. En fait, elle poursuit :

"Il est, de fait, incontestable que les forces « azad » sont maintenant assez fortes pour modifier la situation militaire ; dans ces conditions, il est bien plus difficile d'organiser le retrait des forces — celles de l'Inde notamment — dans le cadre de dispositions qui ne tiennent compte que des forces régulières des deux armées ³."

90. C'est une grave erreur que de croire que les forces « azad » sont composées de boy-scouts en uniforme militaire ou représentent quelque chose d'analogique. En fait, elles valent les forces pakistanaises de première ligne. Grâce à l'aide étrangère, elles peuvent remplacer une partie considérable de leur vieil équipement britannique.

91. Les forces « azad », composées naguère de 35 bataillons et réorganisées maintenant en 20 bataillons — j'ai ici tous les détails — ont des régiments d'artillerie et de blindés de divers types. Ce sont vraiment des troupes de premier ordre. Le Premier Ministre du Pakistan lui-même les en a félicitées. Les 35 bataillons des forces « azad » ont été regroupés en 20 bataillons : il s'agit là d'une réorganisation, et non d'une diminution, des effectifs. L'existence de ces forces constitue une violation de la résolution qui se situe dans le contexte suivant ; le territoire de l'Inde a été envahi et les forces pakistanaises doivent se retirer. La résolution indique clairement que les mots « forces pakistanaises » ne doivent pas s'entendre dans le seul sens d'« armée », mais qu'ils s'appliquent aussi bien aux forces régulières et irrégulières, aux Pakistanais quels qu'ils soient. C'est là ce que j'avais à dire en ce qui concerne le Cachemire « azad ».

92. On a beaucoup parlé au Conseil de sécurité du Cachemire « azad », situé près de la région pendjab

³ Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430, para. 225.

³ Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial n° 7, document S/1430, par. 225.

area of Kashmir. It is well populated. But there is another part of Kashmir which is under Pakistan occupation. It is roughly called the northern areas. Here new airfields and new roads are being built and all the panoply of military preparations takes place.

93. This matter was raised by Mr. Lozano, the Chairman of the Commission. At that time, the view of the Commission was that Pakistan had no hold on this area at all. It had no troops. Therefore, not having any, they said this matter could be discussed afterwards. But the question of the sovereignty of India in regard to those places was not challenged at all.

94. At that time, Pakistan had no armies in the Northern areas, either in Gilgit or in Baltistan. Now, in all the north-western areas, including Chitral, there are the Northern troops, the Gilgit Scouts, the irregulars of various kinds, and this place is terribly well armed.

95. There is no constitutional or legal reason of any kind for this part of the territory to be the territory of Pakistan. In regard to "Azad" Kashmir, the Foreign Minister has stated that it does not come under section 203 of the Pakistan Constitution [791st meeting, para. 59]. Well, this is not a court of law, otherwise I could argue the other way. But so far as the northern areas are concerned, there has been no denial. What is more, Sir Owen Dixon, who in no way can be considered as biased in favour of India, said that in this place the whole administration was appointed by Pakistan, and there is no question of it being anything different.

96. Therefore, contrary to all undertakings behind the back of the Security Council, and disregarding every consideration of honesty and international law, Pakistan raised these troops, annexed these territories and, we are sorry to say, accepted accession from a local commander who was not a Kashmiri or an Indian of any kind, but who was in charge of the Gilgit Scouts. He was a military adventurer who made haste to offer accession. That accession is no accession, because Gilgit is not a State. The only State is Jammu and Kashmir.

97. So in all these Pakistan occupied areas today there are vast numbers of troops and all the military accoutrements of airfields. It is no answer to say that it was intended to take the quotas off, because even with the quotas off, the airfields were not permitted, and all that was to exist were local authorities and nothing else. Therefore, in regard to the increase of military potential, we not only say, but we state as a matter of fact that the enormous military potential that exists in "Azad" Kashmir is a threat not only to the part of Kashmir which we still are able to administer, but to the whole of India. These are our frontiers, and we are in no way disposed to trifle with this matter. There are these twenty battalions, which were formerly thirty-five battalions, equipped with the most modern weapons, including the latest of the anti-tank weapons that have been supplied to the Pakistan army. I do

du Cachemire. La population y est très dense. Mais une autre partie du Cachemire est soumise à l'occupation pakistanaise. C'est celle que l'on appelle grossièrement les régions du Nord. On y construit de nouvelles routes et de nouveaux champs d'aviation, et l'on y déploie tout l'arsenal des préparatifs de guerre.

93. Cette question a été soulevée par le Président de la Commission, M. Lozano. A ce moment, la Commission a considéré que le Pakistan n'avait absolument aucun pouvoir sur cette région. Il n'y possédait pas de troupes, de sorte que la Commission a été d'avis que l'examen de cette question pouvait être renvoyé à plus tard. Mais la souveraineté de l'Inde sur ces endroits n'a nullement été contestée.

94. A cette époque, le Pakistan n'avait pas d'armées dans les régions du Nord, que ce soit dans le Gilgit ou dans le Baltistan. Il y a maintenant, dans toutes les régions du Nord-Ouest, y compris le Chitral, des troupes du Nord, des « Eclaireurs » du Gilgit, des irréguliers d'appartenance diverse, et cette région est extrêmement bien armée.

95. Il n'y a aucune raison constitutionnelle ou juridique pour que cette partie du territoire appartienne au Pakistan. Pour ce qui est du Cachemire « azad », le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a déclaré qu'il ne relevait pas de l'article 203 de la Constitution pakistanaise [791^e séance, par. 59]. Nous ne sommes pas dans un tribunal, autrement je pourrais fort bien démontrer le contraire. Mais en ce qui concerne les régions du Nord, cela n'a pas été démenti. Qui plus est, sir Owen Dixon, qu'on ne peut certainement considérer comme ayant un parti pris pour l'Inde, a déclaré que l'ensemble de l'administration était nommé par le Pakistan, et personne ne l'a contesté.

96. Ainsi, nonobstant tous les engagements à l'insu du Conseil de sécurité et au mépris de toute considération d'honnêteté et de droit international, le Pakistan a levé ces troupes, annexé ces territoires et, nous sommes au regret de le dire, accepté l'accession offerte par un commandant local qui n'avait rien d'un Cachemirien ou d'un Indien, mais qui était simplement à la tête des « Eclaireurs » du Gilgit. Il s'agit d'un chef militaire et d'un aventurier qui s'est empressé d'offrir l'accession. Or, cette accession n'en est pas une, puisque le Gilgit n'est pas un Etat. Le seul Etat est celui de Jammu et Cachemire.

97. De nombreuses troupes sont donc stationnées maintenant dans toutes ces régions occupées par le Pakistan, où l'on trouve aussi des aérodromes pourvus de toutes les installations militaires. Il ne suffit pas de dire que l'on se proposait de retirer les contingents, car même sans ces contingents, il n'était pas permis de disposer d'aérodromes : il ne devait exister que des « autorités locales » — et rien d'autre. Par conséquent, en ce qui concerne l'augmentation du potentiel militaire, nous ne nous contentons pas de déclarer, nous affirmons comme un fait établi que l'énorme potentiel militaire qui existe dans le Cachemire « azad » constitue une menace, non seulement pour la partie du Cachemire que nous sommes encore en mesure d'administrer, mais pour l'ensemble de l'Inde. Il s'agit de nos frontières, et nous ne sommes nullement disposés à traiter cette question à la légère. Je pense notamment aux

not want to go into the details because I have no desire to complicate this matter.

98. In dealing with this military business, I would assure the representative of the United States that the Government of India accepts the statement of the United States that the military aid given to Pakistan is not for the purpose of hostile action towards India and is unconnected with Indo-Pakistan relations. We fully accept that so far as the donor is concerned. But so far as the donee is concerned, we cannot accept it because of a large number of statements by the present Pakistan Prime Minister, the previous Prime Minister and other statesmen which definitely and categorically say that the membership of Pakistan in the Baghdad Pact, the military arrangements, the aid promised by Turkey as against India and the relations between Iraq, Turkey and Pakistan are all intended to deal with India. This is what a former Prime Minister, Chaudri Mohammed Ali, said:

"The hope of resolving the Kashmir tangle to Pakistan's satisfaction through the acquisition of military strength by joining the Baghdad Pact and SEATO is the very *raison d'être* for Pakistan to remain a member of these Pacts."

So there is no ambiguity about it. This is in no way to impugn the motives of the other parties to the Pact, but after all, when there is a contract, there are two parties and there really should be a common intention, even if each party goes in for a different reason.

99. The present Prime Minister of Pakistan said in December 1956 that Pakistan

"will continue to seek alliances, military or otherwise, so long as there is a remote danger from India to the country's safety and territorial integrity."

100. And that to a country which for years has asked them to outlaw war as a means of settling disputes between us and, what is more, stopped its victorious army on the cease-fire line at the behest of the United Nations Commission for India and Pakistan in order to stop bloodshed. These are the people whose motives are regarded as *mala fides*.

101. Defending the Baghdad Pact, the Pakistan Prime Minister said:

"Even if there is a 5 per cent chance of attack from India, I must be strong enough to see that that chance should be a zero chance."

There is no objection to Pakistan defending itself against India or against the moon, but here is a suggestion, here in fact is a definite statement, that the purpose of involvement in these defensive pacts is not what was proposed by the other parties — whether that was right or wrong — but is really aimed at India.

20 bataillons, qui étaient autrefois 35, équipés d'armes ultra-modernes, notamment des dernières armes anti-chars qui ont été fournies à l'armée pakistanaise. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, car je ne tiens pas à compliquer le problème.

98. A propos de ces questions militaires, je voudrais assurer au représentant des Etats-Unis que le Gouvernement de l'Inde accepte la déclaration de ce pays selon laquelle l'aide militaire qu'il fournit au Pakistan n'est pas fournie pour des actes hostiles à l'Inde et n'a aucun rapport avec les relations indo-pakistanaises. Nous admettons entièrement qu'il en soit ainsi en ce qui concerne le donateur. Mais il nous est impossible de l'admettre pour le donataire, en raison des nombreuses déclarations faites par l'actuel Premier Ministre du Pakistan, le Premier Ministre précédent et d'autres homes d'Etat, qui ont toujours affirmé d'une manière formelle et catégorique que la participation du Pakistan au Pacte de Bagdad, les accords militaires, l'aide promise par la Turquie contre l'Inde et les rapports entre l'Irak, la Turquie et le Pakistan sont tous motivés par la posture du Pakistan à l'égard de l'Inde. Voici ce qu'a dit un ancien Premier Ministre, Chaudri Mohammed Ali :

"C'est précisément parce que le Pakistan peut espérer voir l'imbroglio du Cachemire se résoudre à son avantage, grâce à la forte position militaire que lui confère sa participation au Pacte de Bagdad et à l'OTASE, qu'il doit maintenir son adhésion à ces pactes."

Il n'existe donc aucune ambiguïté à ce sujet. Je ne veux nullement mettre en cause les motifs des autres parties au Pacte, mais enfin, lorsqu'il y a contrat, il y a deux parties, et il devrait exister en fait une communauté d'intentions, même si chacune des parties s'engage pour des raisons personnelles.

99. L'actuel Premier Ministre du Pakistan a déclaré en décembre 1956 que le Pakistan

"continuera à rechercher des alliances militaires ou autres, aussi longtemps que subsistera le moindre danger venant de l'Inde pour la sécurité du pays et son intégrité territoriale."

100. Or, cette déclaration vise un pays qui, depuis des années, demande au Pakistan que la guerre soit mise hors la loi en tant que moyen de régler nos différends, qui, de plus a arrêté son armée victorieuse sur la ligne de suspension d'armes, à la requête de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, afin d'arrêter l'effusion de sang. C'est ce pays qu'on accuse d'agir avec mauvaise foi.

101. Défendant le Pacte de Bagdad, le Premier Ministre du Pakistan a dit :

"Même s'il n'y a que 5 pour 100 de chances que l'Inde nous attaque, nous devons veiller à être suffisamment forts afin que ce pourcentage soit ramené à zéro."

Il n'y a pas d'objection à ce que le Pakistan se défende contre l'Inde ou contre qui que ce soit, mais on laisse entendre, on dit même clairement, que le Pakistan n'a pas adhéré à ces pactes défensifs pour les mêmes motifs que les autres parties — qu'ils soient bons ou mauvais — mais dans un but hostile à l'Inde.

102. This year the Prime Minister said:

"Have you ever had such a forthright statement on Kashmir as was issued by the Prime Minister of Turkey? Have you ever before in the whole course of the dispute had so many friends behind you as you now have in Turkey, Iraq and Iran?"

With all respect to the Security Council, this is a reaction to the comparatively soft attitude which the Security Council takes towards aggression and threats to the peace in that part of the world and towards the stimulation of aggression. It gives the feeling that behind the aggressors is a large volume of international opinion.

103. Addressing a public meeting on 3 March 1957, the Prime Minister again said:

"The Baghdad Pact is a defensive alliance which has for its members Pakistan, Iran, Iraq, Turkey and Britain, which is the real strength behind it." Very embarrassing for the United Kingdom.

"Under the terms of that alliance other members will be bound to help Pakistan".

The people understood him very well.

104. Then their Foreign Minister, speaking to the National Assembly on 26 March 1956 said:

"The most notable achievement of SEATO is the joint reaffirmation by the members of our stand on Kashmir."

105. We had at that time made our views known to other members of SEATO and even in terms of the SEATO establishment there is nothing to do with the internal affairs of India or the aggression on Indian territory, because we are not part of those defensive pacts and we have not accepted them. This statement about a reaffirmation by the members at the meeting in Bangkok was put in, I suppose, to get an agreed resolution. They made some reference to Kashmir and capitalized upon it in this way.

106. All these statements I have quoted have two meanings. One is to show that the intention of Pakistan is quite clear and the other is to involve other people. The present Pakistan Prime Minister made a speech of thanks and gratitude to the United Kingdom for all the assistance he had received against India, thinking that in that way he would create bad blood. Blood costs more than that.

107. Now we come to our distinguished friend opposite who tells us that there was only one country in the world inimical to Pakistan on account of its intransigent policy in Kashmir. This is said by a son of former India. "We should not forget the inimical attitude of our neighbouring country and we must find friends who will help us in the hour of aggression." That is to say, it is not a question of defending themselves, it is a question of getting other people to join their side. His

102. Cette année, le Premier Ministre du Pakistan a déclaré :

"Avez-vous jamais entendu une déclaration sur le Cachemire aussi nette que celle qui a été faite par le Premier Ministre de Turquie ? Depuis le début du différend, avez-vous eu autant d'amis à vos côtés que vous en avez maintenant en Turquie, en Irak et en Iran ?"

Je dirai, avec tout le respect que je dois au Conseil de sécurité, que c'est là un résultat de l'attitude plutôt faible qu'a adoptée le Conseil de sécurité à l'égard de l'agression et des menaces contre la paix dans cette partie du monde et à l'égard de l'incitation à l'agression. Cette attitude donne à l'agresseur l'impression d'être soutenu par une grande partie de l'opinion internationale.

103. Prenant la parole au cours d'une réunion publique le 3 mars 1957, le Premier Ministre a dit encore :

"Le Pacte de Bagdad est une alliance défensive dont les membres sont le Pakistan, l'Iran, l'Irak, la Turquie et la Grande-Bretagne, qui en constitue la force réelle."

Voilà qui est embarrassant pour le Royaume-Uni.

"Aux termes de cette alliance, les autres membres seront tenus d'aider le Pakistan."

Ses auditeurs l'ont parfaitement compris.

104. Enfin, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a déclaré dans un discours à l'Assemblée nationale, le 26 mars 1956 :

"La réalisation la plus marquante de l'OTASE a été l'approbation par ses membres de notre position à l'égard du Cachemire."

105. Nous avions à cette époque fait connaître nos vues aux autres membres de l'OTASE et, aux termes mêmes de sa constitution, l'OTASE n'a aucun droit de regard sur les affaires intérieures de l'Inde ou sur une agression contre des territoires indiens, parce que nous n'avons pas adhéré à ces pactes défensifs et ne les avons pas acceptés. Je suppose que le Ministre des affaires étrangères a fait cette déclaration sur l'approbation des participants de la réunion de Bangkok afin de faire voter une certaine résolution. On a parlé du Cachemire et on en a ainsi tiré parti.

106. Toutes les déclarations que j'ai citées ont deux buts. Le premier est de montrer que les intentions du Pakistan sont très claires, et le second est d'entrainer d'autres pays à sa suite. L'actuel Premier Ministre du Pakistan fait un discours où il exprime sa gratitude et remercie le Royaume-Uni pour toute l'aide qu'il en a reçue contre l'Inde, espérant ainsi créer des ressentiments. Mais il faut plus que cela pour en créer.

107. Je m'adresse maintenant à mon éminent adversaire, qui nous dit qu'il n'existe au monde qu'un seul pays hostile au Pakistan pour sa politique intransigeante au Cachemire. Voilà ce que dit un homme né dans l'ancienne Inde. « Nous ne devons pas oublier l'attitude hostile de notre voisin, et il nous faut trouver des amis qui nous aideront à l'heure de l'agression. » C'est-à-dire qu'il n'est pas question de se défendre, mais de trouver des alliés. Il a fait un discours contre

speech was all against aggression, but we are not committing aggression — the aggression is upon us, and what is more we have asked for an agreement to abandon war altogether.

108. Mr. Khan Noon went on to say in October 1956 that "a powerful neighbouring country inimical to Pakistan has in fact forced us to seek friendships elsewhere." Therefore, if the United States or France thinks that Pakistan joined the Baghdad Pact or SEATO for some other reason, here is the reason. That is the reason, they did not go in to assist in whatever the cause was, right or wrong, but in order to work against us — "has in fact forced us to seek friends elsewhere". The "two Pacts have enabled Pakistan to ensure its defences against aggression."

109. A further statement was "Our first duty is to strengthen our defences, particularly against India, no matter what others might say." There has been no question of India violating the international frontier between Pakistan and India; in fact we have no troops on the international frontier. There are a few armed policemen who are normally able to deal with such incidents, but there have been one or two cases where Pakistan tried to put military strength into our country and has suffered considerable losses. We are not spoiling for war; as I said, our main preoccupation is our countryside. Again, "Pakistan will not agree to commit suicide by getting out of the Baghdad Pact, which is our defense against India." The real foundation of the Baghdad Pact is revealed there for you.

110. Then comes the Pakistan Minister in Syria and I must say in fairness that he was repudiated by his Foreign Office — who said "Pakistan will fight to rescue Kashmir when Pakistan has completed the building up of her strength." This is the kind of thing that is said in pursuance of Part I, paragraph E of the resolution of 13 August 1948.

111. Another senior official of the Pakistan Government who spoke in September of the same year, said "This country joined the Baghdad Alliance only because of the Kashmir dispute with India."

112. There are some interesting United States views on this subject — although I usually hate quoting Press reports in this matter; they have become a commonplace here. An American from Chicago who was in Kashmir some time ago said:

"Pakistan is taking the United States for a ride. This is evident from your report and from my observations in that country where I worked until recently. Pakistan thinks it did us a favour by joining SEATO and the Baghdad Pact. They do not worry about the danger of Russian aggression. Pakistani leaders merely humour our concern about Communist expan-

l'agression, mais nous ne sommes coupables d'aucune agression — l'agression a été commise contre nous, et, qui plus est, nous avons demandé que soit conclu un accord de renonciation totale à la guerre.

108. M. Khan Noon a dit ensuite, en octobre 1956 : « Un puissant pays voisin ennemi du Pakistan nous a contraints en fait à chercher des amis ailleurs. » De sorte que si les Etats-Unis ou la France pensent que le Pakistan a adhéré au Pacte de Bagdad ou à l'OTASE pour d'autres raisons, voilà la raison. Telle est donc l'explication : le Pakistan ne s'est pas engagé afin de prêter son concours à une cause quelconque, bonne ou mauvaise, mais pour travailler contre nous. Je répète : « nous a contraints en fait à chercher des amis ailleurs ». Les « deux pactes ont permis au Pakistan d'assurer sa défense contre l'agression ».

109. On a dit une autre fois : « Notre premier devoir est de renforcer notre défense, notamment contre l'Inde, quoi que puissent en dire les autres ». Il n'a pas été question d'une violation par l'Inde de la frontière internationale entre le Pakistan et l'Inde. D'ailleurs, nous n'avons pas de troupes le long de cette frontière, mais seulement quelques policiers armés qui peuvent normalement régler les incidents qui surviennent. Il est arrivé cependant une ou deux fois que le Pakistan ait essayé d'envoyer des forces armées dans notre pays, et il a alors subi des pertes considérables. Nous n'avons aucune envie d'une guerre ; comme je l'ai dit, ce sont nos campagnes qui constituent notre principale préoccupation. On a dit encore : « Le Pakistan n'acceptera pas de se suicider en quittant le Pacte de Bagdad, qui nous protège contre l'Inde. » Vous voyez donc bien à quoi répond le Pacte de Bagdad.

110. Je citerai encore le Ministre du Pakistan en Syrie — qui a été, je dois le reconnaître en toute honnêteté, désavoué par le Ministère des affaires étrangères de son pays — qui a dit : « Le Pakistan luttera pour sauver le Cachemire dès qu'il aura achevé d'édifier ses forces ». Voilà le genre de déclaration qui est fait en dépit du paragraphe E de la première partie de la résolution du 13 août 1948.

111. Un autre haut fonctionnaire du Gouvernement pakistanais, qui a pris la parole en septembre de la même année, a dit : « Notre pays n'a adhéré au Pacte de Bagdad qu'en raison du différend qui l'oppose à l'Inde en ce qui concerne le Cachemire. »

112. Il existe certains commentaires américains intéressants à ce propos et je les citerai, bien que je n'aime pas, en règle générale, faire état des dépêches de presse sur cette question ; toutefois, cette pratique est devenue courante ici. Un Américain de Chicago, qui a été au Cachemire il y a quelque temps, écrit :

« Le Pakistan est en train de mener les Etats-Unis en bateau. C'est ce qui ressort clairement de votre rapport et des observations que j'ai pu faire dans ce pays, où je me suis trouvé récemment pour mon travail. Le Pakistan estime qu'il nous a fait une faveur en adhérant à l'OTASE et au Pacte de Bagdad. Il ne se préoccupe guère d'une agression russe. Les

sion in order to get economic and military Pakistan and to strengthen their hand against India."¹

113. Another American, Mr. Steele, of the *New York Herald Tribune*, said that Pakistan hostility is towards India rather than towards the Soviet Union. In fact the Foreign Minister of Pakistan, I am glad to say, has repeatedly said that they enjoy relations with the Soviet Union — and we are happy they do — but his hostility is towards India and in the event of a showdown with India, American military supplies will be drawn upon.

114. "Pakistan is trying to use the Baghdad Pact as a trump card in its dispute with India", says *Ulus*, a Turkish newspaper. Pakistan has no dispute with India, it has only committed aggression; it has no dispute.

115. The *Economist* of London, a paper which is hardly favourable to India at all, says "Mr. Suhrawardy, who feels that he now has the initiative over Kashmir" — he may feel it — "can only be greatly glad that Britain is functioning again in the Baghdad Pact, the membership of which endows Pakistan with a bargaining power which it would not otherwise have". There are those who try to argue that these pacts come under Article 51 of the Charter, and I make them a present of this. There are similar observations by journalists and authors from New Zealand and Australia who have been on the spot and who are no way biased in our favour. We have no machinery in Kashmir for shepherding journalists about; in fact, they complain we do not look after them well enough. But if we look after them, someone will say we are conditioning them. All we do is to give them a permit to go there, and we give it to everybody who asks.

116. Another statement of the Pakistan Prime Minister is this: "The people may rest assured that our soldiers are prepared to go to any extreme" — it is not only soldiers, as I shall show this afternoon — "to go to any extreme to see that the people of Kashmir are liberated. Our cause in Kashmir is so just that one soldier from our side will be able to stand against ten from the enemy's side." There is no harm in the Prime Minister indulging in bluff, but this seems to be a statement of policy.

117. There was another announcement: "Kashmir is a matter of life or death for Pakistan", and many people would deny they have committed aggression. "We must have Kashmir, or we die." In May 1957, he said at Bangkok: "Kashmir is and must be part of Pakistan,

dirigeants pakistanais tirent simplement parti de l'inquiétude des Etats-Unis au sujet de l'expansion communiste afin de toucher leur « bakhchich » économique et militaire et de renforcer ainsi leur position à l'égard de l'Inde.⁴ »

113. Un autre Américain, M. Steele, du *New York Herald Tribune*, a dit que le Pakistan était plus hostile à l'Inde qu'à l'Union soviétique. En fait, et je suis heureux de le dire, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a déclaré à plusieurs reprises que son pays entretenait des relations amicales avec l'Union soviétique — ce dont nous nous réjouissons — que ses sentiments hostiles sont pour l'Inde et que, dans l'éventualité d'une épreuve de force avec l'Inde, il puiserait dans les fournitures militaires fournies par les Etats-Unis.

114. Le journal turc *Ulus* déclare : « Le Pakistan essaie d'utiliser le Pacte de Bagdad comme atout dans son différend avec l'Inde. » Il n'y a d'ailleurs pas de différend entre l'Inde et le Pakistan : il y a simplement eu une agression de la part de ce dernier ; il ne s'agit pas d'un différend.

115. L'*Economist* de Londres, journal qu'on ne peut soupçonner d'être trop favorable à l'Inde, écrit : « M. Suhrawardy, qui pense disposer maintenant de l'initiative dans la question du Cachemire » — c'est son droit de le penser — « ne peut que se réjouir grandement que la Grande-Bretagne soit active de nouveau comme membre du Pacte de Bagdad ; la participation à ce pacte donne au Pakistan des possibilités de marchandise qu'il n'aurait pas autrement. » Certains essaient de démontrer que ces pactes relèvent de l'Article 51 de la Charte, et c'est à eux que je dédie ces citations. Des observations analogues ont été faites par des journalistes et des écrivains australiens et néo-zélandais qui avaient été sur les lieux et qui n'étaient animés d'aucune partialité en notre faveur. Nous n'avons pas au Cachemire d'organisme chargé de promener les journalistes ; ils se plaignent même que nous ne nous occupions pas assez d'eux. Si nous le faisions, on dirait d'ailleurs que nous cherchons à les influencer. Nous nous contentons d'accorder un visa d'entrée à quiconque en demande.

116. Le Premier Ministre du Pakistan a également déclaré : « La population peut être assurée que nos soldats sont prêts à tout faire » — il ne s'agit pas seulement de soldats, comme je le montrerai cet après-midi — « pour que le peuple du Cachemire soit libéré. Notre cause au Cachemire est si juste que chacun de nos soldats aura la force de tenir tête à dix adversaires ». On ne peut en vouloir au Premier Ministre de se laisser aller à quelques exagérations, mais il semble s'agir ici de l'énoncé d'une politique.

117. M. Suhrawardy a également déclaré : « Le Cachemire est pour le Pakistan une question de vie ou de mort » — et il y a des gens qui nieront qu'il y a eu agression. « Il nous faut le Cachemire ou nous mourrons. » A Bangkok, en mai 1957, il a dit : « Le Cachemire

¹ Official Records of the Security Council, Twelfth Year, Supplement for January, February and March 1957, document S/PV.762/Add.1, annex II.

⁴ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, douzième année, Supplément de janvier, février et mars 1957, document S/PV.762/Add.1, annexe II.

and that will be the ultimate result." They did not say that when they came before the Security Council.

118. A great deal of play has been made with the fact that the accession of Kashmir to the Union of India under the arrangements with the United Kingdom to which we and Pakistan are parties is being recognized under international law, although Pakistan has not recognized this accession. It does not require Pakistan's recognition. The accession is complete when it is made by the Head of the State. That is where we get all the play on self-determination which I shall deal with later on.

119. Then come the threats, veiled ones, from the present Foreign Minister.

"There is a general clamour among the Kashmir refugees to launch a peace movement aimed at crossing the cease-fire line and starting a mass movement inside the State with a view to winning for the Kashmiris the right to self-determination . . ."

"These tribesmen have shown remarkable patience but the cup is now full . . . It is no longer possible to feed them on mere promises."

That is quite true; you must take some action, in order to keep things quiet.

"India has chosen a path which was contrary to peace and happiness and likely to lead to war between the two countries." — We have not said this at any time. — "Pakistan does not want that there should be any upheaval in Kashmir; otherwise it would be very easy to create one there."

120. There is a gentleman in this Kashmir picture by the name of Tariq, who promoted himself to the rank of General in the Pakistan army. He was a kind of out-of-uniform General who conducted the invasion at the beginning. Our people know him — they were members of the same army and they talked to each other. He is well educated and speaks with an accent. However he got into trouble. He was convicted and sentenced for treason, or whatever it may have been. He has now come out and has become a great political leader. He has been putting out political manifestos. I have no intention of circulating them, because I am not going to do his propaganda. The idea is that there should be infiltration into India, that there should be sabotage and destruction, to which I shall refer later. Political parties are formed, and the Pakistan Government is not to prevent them from going and doing what they want. Then comes the best part of it: "We must force India's hand, so we can tell the world she has committed aggression." That is to say, our country has only soldiers in uniform; we have no "irregulars" — if we have to resist anything we must resist it with our armed forces and, therefore, it can be said that the aggression began from our side.

121. We are quite aware of this fact and we are proceeding with extreme reticence and patience in this matter. But the responsibility for preventing further aggression, even apart from the legitimate

est et doit demeurer une partie du Pakistan, et c'est à ce résultat que nous aboutirons. » Ce n'est pas ce qu'a dit la délégation pakistanaise au Conseil de sécurité.

118. On a beaucoup insisté sur le fait que l'accession du Cachemire à l'Union indienne, en vertu de l'accord avec le Royaume-Uni auquel nous sommes partie, ainsi que le Pakistan, a été reconnue valable en droit international, bien que le Pakistan ne l'ait pas reconnue. La reconnaissance du Pakistan n'est pas nécessaire. Il y a accession lorsque celle-ci est proclamée par le chef d'Etat. C'est à cette occasion que l'on a tant parlé de la question du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, à laquelle je reviendrai plus tard.

119. Je citerai maintenant les menaces voilées de l'actuel Ministre des affaires étrangères.

"Les réfugiés du Cachemire réclament à grands cris que soit lancée une offensive de paix qui leur permette de traverser la ligne de suspension d'armes et d'organiser dans l'Etat un mouvement de masse visant à obtenir pour les Cachemiriens le droit de disposer d'eux-mêmes..."

"Ces hommes de tribus ont fait preuve d'une patience remarquable, mais maintenant la coupe est pleine... On ne peut plus les nourrir de simples promesses. »

Je conviens certes qu'il faut souvent prendre des mesures pour maintenir le calme.

"L'Inde a choisi une voie contraire à la paix comme au bonheur des populations et qui peut conduire à une guerre entre les deux pays." — Nous n'avons jamais rien dit de tel. — "Le Pakistan ne désire aucun soulèvement au Cachemire ; autrement il lui serait très facile d'en fomenter un. »

120. Un rôle a été joué dans cette affaire par un homme appelé Tariq, qui s'est élevé lui-même au grade de général de l'armée pakistanaise. C'était une sorte de général sans uniforme qui a dirigé l'invasion au début. Mes compatriotes le connaissent pour avoir été soldats de la même armée et avoir eu l'occasion de s'entretenir avec lui. Il est instruit et parle non sans accent. Cependant, il a eu des ennuis : reconnu coupable et condamné pour trahison ou quelque chose d'analogique, il a depuis été libéré et il fait maintenant figure de grand chef politique. Il a publié des manifestes politiques. Je n'ai pas l'intention de les distribuer, car je ne veux pas servir sa propagande. L'essentiel est, à son avis, d'effectuer des infiltrations en Inde, d'opérer des sabotages et des destructions, auxquels je reviendrai plus tard ; des partis politiques sont en formation, et le Gouvernement pakistanaise ne doit pas les empêcher d'agir comme ils l'entendent. Et voici qui est mieux encore : « Il faut forcer la main à l'Inde, afin de pouvoir proclamer devant le monde qu'elle a commis une agression ». Autrement dit, étant donné que notre pays n'a que des soldats en uniforme (il n'a pas « d'irréguliers »), pour résister à une attaque quelconque, il nous faudra utiliser nos forces armées, et il sera alors possible de nous accuser d'être les agresseurs.

121. Nous sommes pleinement conscients de cet état de choses, et nous faisons preuve dans cette affaire de la plus grande réserve et d'une patience extrême. Mais, abstraction faite du droit que nous aurions de liquider

rights which we might have of liquidating the previous aggression, is one that lies heavily upon us, both nationally and internationally. The whole tactic at the present time is to put forward these ex-generals, civil servants off duty and others in order to promote a farious revolution. But that will not happen in our part of the world, because it will receive very little assistance from the population. They will get some stooge of some kind, and the poor devil will get paid heavily for it.

122. Incidentally, the Pakistan Foreign Minister may be interested to know that the Government of India has some of his money. We intercepted it in passage, and we propose to keep it.

123. Apart from a handful here and there, there is no mass support for anything of this kind, and we do not intend to retaliate in the same way. We have no intention of starting *maquis* movements in the occupied areas. We believe the people in the Pakistan occupied areas themselves will throw off the yoke, assisted by the good offices of the Security Council, on which lies the heavy responsibility of liquidating the aggression. That is the issue. Is anybody to capitalize on aggression? Whatever may be our sins, the sin of aggression is much greater than anything else. No country in the world is safe, if this body does nothing. My friend always says that we must look at facts. What are the facts? The facts resulting from aggression are facts which must not merely be looked at; they must be removed. That is our position.

124. Then we are told about the relative strength. There has been an increase in military potential in Pakistan-occupied Kashmir to the extent which I have mentioned. There has been the occupation of these northern areas. Over and above this there are 200,000 "irregulars" who, under the promise of loot and in other ways, have been available in the past.

125. I should like you, Mr. President, and the other members of this Council to look at this present picture and at what I shall have to say this afternoon in the light of what happened ten years ago. We were told that there was no invasion. We were told that a few co-religionists were upset and, it was added, "how could we stop them? We are not behind them". It starts in this way by infiltration, blowing up bridges, killing people, seducing others in various ways and creating disorder. Then there is the movement from Pakistan of discontented people and of people in search of adventure — there are foreign legions in every country — who are pushed on into the mainland of India, and the invasion begins.

126. We have had the experience of this. We still think of men like Brigadier Rajendra Singh, who paid dearly with their own lives in order to protect others. A small band of 200 people tried to stop the enormous invasion in 1947, and every one of them was cut to pieces. The Kashmiris do not easily forget these things.

l'agression commise antérieurement, nous avons le devoir impérieux, du point de vue national aussi bien qu'international, d'empêcher toute nouvelle agression. La tactique utilisée à l'heure actuelle consiste à mettre en avant de ces anciens généraux, des fonctionnaires en disponibilité et d'autres personnages afin de provoquer une révolution infâme. Mais il ne s'en produira pas de notre côté, parce qu'elle ne trouvera que très peu de concours dans la population. On utilisera quelque homme de paille, un pauvre diable que l'on paiera grassement pour faire cette besogne.

122. Soit dit en passant, il sera peut-être intéressant pour le Ministre des affaires étrangères du Pakistan d'apprendre que le Gouvernement de l'Inde détient une partie de ce genre de fonds. Nous les avons interceptés et nous nous proposons de les garder.

123. Sauf une poignée de gens là où il n'y a aucun appui dans la population pour une entreprise de ce genre, et nous n'avons pas l'intention d'utiliser les mêmes moyens pour répliquer. Nous ne voulons pas créer de maquis dans les régions occupées. Dans les régions qu'occupe le Pakistan, c'est la population elle-même, nous en sommes certains, qui secouera le joug, grâce aux bons offices du Conseil de sécurité, auquel incombe la lourde responsabilité de liquider l'agression. C'est à quoi tout se ramène. Permettra-t-on de tirer profit de l'agression ? Quels que puissent être nos torts, l'agression est de loin le plus grave de tous les actes. Aucun pays du monde ne sera en sécurité si le Conseil ne prend aucune mesure. Mon collègue dit toujours qu'il faut considérer les faits. Quels sont les faits ? Il ne faut pas seulement prendre en considération la situation résultant de l'agression, mais aussi y mettre fin. Tel est notre point de vue.

124. Ensuite, on nous parle du rapport des forces. J'ai indiqué dans quelle mesure le potentiel militaire avait augmenté dans la partie du Cachemire occupée par le Pakistan. Les régions du Nord ont été occupées. De plus, il y a 200.000 «irréguliers», que l'on a utilisés dans le passé à l'aide de promesses de pillage ou d'autres moyens.

125. Je voudrais, Monsieur le Président, que vous considériez, de même que les autres membres du Conseil, la situation actuelle et ce que je dirai cet après-midi, à la lumière de ce qui s'est passé il y a 10 ans. On nous a dit qu'aucune invasion n'avait eu lieu. On nous a dit que quelques coreligionnaires avaient été mécontents, et l'on a ajouté : « comment pourrions-nous les arrêter ? Nous ne sommes pas derrière eux ». Cela commence par des infiltrations, on fait sauter des ponts, on tue des gens, on en corrompt d'autres par divers moyens et on provoque du désordre. Ensuite, il y a, en provenance du Pakistan, un mouvement de mécontents et de gens en quête d'aventures — il existe des légions étrangères dans tous les pays — que l'on pousse sur le territoire de l'Inde, et l'invasion commence.

126. Nous en avons fait l'expérience. Nous gardons la mémoire d'hommes tels que le général Rajendra Singh, qui sacrifièrent leur vie pour protéger les autres. Un petit groupe de 200 hommes essaya d'arrêter la gigantesque invasion de 1947, et tous furent taillés en pièces. Les habitants du Cachemire ne l'oublient pas

We lost some of the most brilliant officers during the initial attacks in Kashmir. The surprise attack was like the one which took place at Pearl Harbor. What is more, we were foolish enough to believe what Pakistan's statesmen said; we thought that there might be an element of truth in it, that they really desired to liquidate this invasion. There is this vast military potential that exists in the shape of troops, equipment, the officering of units by Pakistan officers and the existence of the machinery of administration in Pakistan-occupied Kashmir itself.

127. If you look at the Security Council records or at any of the records on any side, you will see that there is no justification whatever for Pakistan authority of a juridical, legal or administrative character in these areas.

128. I shall now go to a Pakistan publication in the attempt to get an analysis of the Pakistan budget. This publication cites figures of the Pakistan budget, which include items of administration in regard to these areas. This is Demand No. 79 - Ministry of Kashmir Affairs, page 71:

"Secretariat - 7.85 lacs of rupees; Office of the Chief Adviser and Political Resident - .70 lac of rupees; Directorate of Public Relations - 3.18 lacs of rupees; Office of the Political Resident for Gilgit Agency - .58 lac of rupees."

"The increase in the revised estimate and the next budget is mainly due to the creation, during the current year, of the Adviser for Kashmir Affairs, and additional posts in the Office of the Political Resident for the Gilgit Agency . . ."

129. We have in our hands certain documents, which should interest the representative of the United States, to show that the so-called Information Agency for Free Kashmir — whatever it is called — which is functioning in Washington, is financed by the Pakistan Embassy. We have correspondence to show where it takes orders from and how it is to be run. We regard this as an action that is not consonant with the friendly relations that exist between the United States and ourselves; that is, to carry on the office of a rebel group financed by a country that is accredited to Washington. We are prepared to produce the evidence.

130. That is only one instance. Now we come to the political aspects. These places, the whole of "Azad" Kashmir which is in the Punjab area with nearly 1 million people, are under the Pakistan Government. There is a puppet Government there. There have been seven Governments in the last ten years and they keep on changing. Sometimes when you are outside the Government you get one view and when you are inside the Government you get another. I suppose that is characteristic of all Governments. There were other areas: Gilgit, Baltistan, Chitral — the whole

aisément. Nous avons perdu quelques-uns de nos plus brillants officiers au cours des premières attaques lancées au Cachemire. L'attaque-surprise a été identique à celle qui a eu lieu à Pearl Harbor. Chose plus grave, nous avons été assez sots pour ajouter foi à ce que disaient des hommes d'Etat pakistanais ; nous avons cru qu'il pourrait y avoir une part de vérité dans ce qu'ils disaient, et qu'ils désiraient réellement liquider cette invasion. Il existe, dans la partie du Cachemire occupée par le Pakistan, un énorme potentiel militaire sous forme de troupes, de matériel, de cadres constitués par des officiers pakistanais, ainsi que tout un appareil administratif.

127. Si l'on examine les documents du Conseil de sécurité, ou n'importe quel autre document, on s'aperçoit que l'autorité exercée par le Pakistan dans ces régions ne repose sur aucun fondement juridique, légal ou administratif.

128. Je voudrais me reporter maintenant à une publication pakistanaise pour essayer d'en tirer une analyse du budget pakistanais. La publication cite, à propos de ce budget, des chiffres relatifs à l'administration des régions en cause. Voici la demande de crédits n° 79, qui concerne le Ministère des affaires du Cachemire — je cite la page 71 :

« Secrétariat : 7,85 lakhs de roupies ; Bureau du Conseiller principal et Résident politique : 0,70 lakh de roupies ; Direction des relations publiques : 3,18 lakhs de roupies ; Bureau du Résident politique de l'Agence du Gilgit : 0,58 lakh de roupies. »

« L'augmentation des prévisions revisées et du prochain budget est due principalement à la création, durant l'année en cours, d'un poste de Conseiller pour les affaires du Cachemire et de postes supplémentaires au Bureau du Résident politique de l'Agence du Gilgit (...). »

129. Nous sommes en possession de certains documents qui montrent (ceci doit intéresser le représentant des Etats-Unis) que ce que l'on appelle l'Agence d'information du Cachemire libre — peu importe le nom de cet organisme — qui fonctionne actuellement à Washington, est financée par l'Ambassade du Pakistan. Nous possédons une correspondance qui montre d'où viennent les ordres et comment l'Agence est administrée. Nous estimons que pareil état de choses — à savoir permettre qu'un bureau dépendant d'un groupe rebelle soit financé par un pays dont le gouvernement est représenté à Washington — est incompatible avec les relations amicales que les Etats-Unis entretiennent avec l'Inde. Nous sommes tout disposés à fournir les preuves dont je parle.

130. Il s'agit là seulement d'un exemple. J'en viens maintenant aux aspects politiques du problème. Le Cachemire « azad » tout entier, qui se trouve dans la région du Pendjab et qui compte environ un million d'habitants, est soumis à l'autorité du Gouvernement pakistanais. Il existe là-bas un gouvernement fantoche. Au cours des 10 dernières années, sept gouvernements se sont succédé, et ce n'est pas fini. Parfois, ceux qui n'appartiennent pas au gouvernement ont une certaine manière de voir, tandis que ceux qui en font partie en ont une autre. Je suppose que c'est ce qui se passe

of that area which formerly came under the sovereignty of the Maharaja of Jammu and Kashmir.

dans tous les cas semblables. Avec d'autres régions, celles du Gilgit, du Baltistan et du Chitral, tout le territoire relevait autrefois de la souveraineté du maharajah du Jammu et Cachemire.

131. That is the territory of India, and those territories today have been *de facto* or *de jure* — and we say under the Pakistan Constitution illegally *de jure* — incorporated in the Pakistan territory. If the Security Council were to turn a blind eye to this act of annexation, I say with great respect the United Nations Charter stands violated. We have no intention of laying any blame at the door of any member of the Security Council. It may be the complexity of this matter, it may be the fact that some people say that if you do not look at hard facts probably things will get settled, that if you do not do anything for some time, then something happens. But here is India, from which certain parts were taken by agreement; under the Indian Independence Act of 1947 the Dominion of Pakistan was constituted, and we were left free to accept accession from the remaining States.

131. Il s'agit d'un territoire indien. Des terres ont été, *de facto* ou *de jure* — nous dirons que, en vertu de la Constitution pakistanaise, elles l'ont été d'une manière contraire au droit, bien que *de jure* — incorporées au territoire pakistanais. Si le Conseil de sécurité fermait les yeux devant cette annexion, je devrais dire, avec tout le respect que je lui dois, que la Charte des Nations Unies a été violée. Nous n'avons l'intention de blâmer aucun des membres du Conseil. Peut-être est-ce en raison de la complexité de la question, peut-être est-ce parce que certains pensent qu'il est inutile de regarder les choses en face et qu'il est probable qu'elles s'arrangeront d'elles-mêmes, ou que, si l'on ne fait rien pendant un certain temps, il finira par se produire quelque chose. Certaines parties du territoire de l'Inde lui ont été enlevées en vertu d'un accord. Aux termes de l'*Indian Independence Act* (loi sur l'indépendance de l'Inde) de 1947, le Dominion du Pakistan a été constitué, et on nous a laissés libres d'accepter l'accession des autres Etats.

132. The Government of India at that time very clearly impressed upon the Cabinet Mission and everybody else that, so far as we were concerned, these territories in India must accede either to Pakistan or to India and/or make other arrangements, which is what is meant by independence. Princely States were in no sense internationally independent, because they were all parts of the same territory. The question simply does not arise. We have the authority of the first Governor-General of Pakistan, Mr. Jinnah himself, that the accession of these States can only be by the head of the State. Self-determination took place at the time when accession took place. Maybe it was not democratic self-determination. But some of the things that have been suggested here are not democratic. Many countries that sit around the United Nations table are not necessarily democratic. It was self-determination, the "self" of State at that time as it existed under the arrangements originally fashioned by the British Parliament which we afterwards accepted. By that they became part of the Union of India. I quoted sufficient British, American, Australian and other precedents last time to the effect that under our system of government a unit of federation cannot walk out. There is no method of doing it, though there is a right of secession in a union like the Commonwealth, for example. The United States waged a war to establish this principle. We intend to protect the integrity of our country in that way, and therefore there is no question of the Security Council or Pakistan or anyone else having to pronounce on the question of accession. Accession is a fact and a legal fact.

132. A cette époque, le Gouvernement indien a fait très clairement comprendre à la mission du Cabinet et à tout le monde que, selon sa conception, ces territoires indiens devaient, soit accéder au Pakistan ou à l'Inde, soit faire l'objet d'autres arrangements, ce qui signifiait devenir indépendants. Les Etats princiers n'étaient en aucune manière internationalement indépendants, car ils faisaient tous partie d'un même territoire. Cette question n'entre pas en ligne de compte ici. Nous pouvons invoquer l'autorité du premier gouverneur général du Pakistan, M. Jinnah lui-même, qui a déclaré que seul le chef de l'Etat pouvait décider de l'accession. Le droit des peuples à disposer de leur sort a été exercé au moment où l'accession a eu lieu. Peut-être ce droit n'a-t-il pas été exercé d'une manière démocratique. Mais les propos que l'on a tenus ici n'ont pas tous été démocratiques. Nombreux sont les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas nécessairement démocratiques. L'« auto-détermination » exercée a été celle de l'Etat qui existait à cette époque, et elle l'a été en vertu des dispositions arrêtées à l'origine par le Parlement britannique, et que nous avons ensuite acceptées. C'est ainsi que les territoires en question furent réunis à l'Union indienne. J'ai cité la dernière fois assez de précédents britanniques, américains, australiens et autres pour montrer que, dans le cadre de notre système de gouvernement, aucun élément constitutif d'une fédération ne peut se détacher de celle-ci. Aucune procédure n'est prévue à cet effet, bien qu'il existe un droit de sécession dans une union telle que le Commonwealth. Les Etats-Unis d'Amérique ont fait une guerre pour affirmer ce principe. Nous avons l'intention de protéger de la même façon l'intégrité de notre pays, et c'est pourquoi il n'est pas question que le Conseil de sécurité, le Pakistan ou quiconque soit appelé à se prononcer sur la question de l'accession. L'accession est un fait, un acte valable.

133. It is part of the international agreements to which Her Majesty, the Queen of the United Kingdom,

133. L'accession entre dans le cadre des accords internationaux auxquels sont également parties S. M.

functioning through her Government; the Government of India, functioning through its national leaders; the Government of Pakistan as at present constituted formerly the leaders of Pakistan — are all equally parties. What is more, that accession has been made permanent; it obtains in the case of several hundred States, and if it were at all possible to make a change in this, it would affect the whole structure of the Federal Union of India. Therefore, the whole of Jammu and Kashmir, including what is occupied, is part of the Union of India. That is the position with regard to us.

134. I shall now deal with one of the main parts of the Foreign Minister's observations which calls Mr. Graham into the witness box [*791st meeting, paras. 29 to 36*]. I have no doubt that Mr. Graham can speak for himself. I do not know what he will say, but so far as I am concerned the record speaks.

135. I should like to state the position of the Government of India in regard to all the negotiations that have gone on before. We have said here that we came here on a complaint of aggression. The answer to that from Pakistan was: "No aggression has been committed, we are not there". Then the United Nations Commission for India and Pakistan was appointed, and we immediately accepted. Resolutions were passed. All that time, as the Commission has repeatedly stated, the one concern of the Commission and of the Government of India was to bring about a cease-fire. Therefore, we pushed on with all the conciliatory procedures there were. If Pakistan had not been obstructive and had performed part I of the resolution of 13 August 1948 and withdrawn all its troops and allowed the local authorities to function and had gone home like good boys, then perhaps the resolution could have been worked out in a short time and, as Dr. Jarring said in his report, *ad hoc* arrangements which are not achieved fairly speedily may become progressively more difficult. We did pursue this. We pursued this in Paris, in Geneva, with Mr. Graham, here and everywhere.

136. Our position with regard to all of these conversations is that they are exploratory, just as the conversations with the Pakistan Prime Minister, Mr. Liaquat Ali Khan were before we came here. There were many pieces of correspondence between my Prime Minister and him. The Prime Minister of India wrote to the Prime Minister of Pakistan saying: "We have done our best to try to get a settlement with you by talking to each of you and in various ways making various suggestions. You have not agreed to any of this. Now, therefore, we will fall back on our rights under the Charter."

137. That is how we came here. So just as the complaint on 1 January 1948 washes out any exploratory conversations that might have taken place earlier,

la reine d'Angleterre, par l'intermédiaire de son gouvernement, le Gouvernement de l'Inde, par l'intermédiaire de ses dirigeants nationaux, et le Gouvernement du Pakistan tel qu'il est constitué à l'heure actuelle, bien que ses dirigeants aient changé. De plus, cette accession est permanente. On y a eu recours dans plusieurs centaines de cas et, s'il était possible d'y apporter quelque modification que ce soit, toute la structure de l'Union fédérale indienne en serait affectée. C'est pourquoi l'Etat tout entier de Jammu et Cachemire, y compris la partie occupée, appartient à l'Union indienne. Telle est notre position.

134. Je voudrais parler maintenant de l'un des passages principaux des observations faites par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, dans lequel est invoqué le témoignage de M. Graham [*791^e séance, par. 29 à 36*]. Je ne doute pas que ce dernier soit capable de s'expliquer lui-même. Je ne sais pas ce qu'il dira, mais, à mon avis, les faits sont éloquents par eux-mêmes.

135. Je voudrais donc exposer ce que le Gouvernement de l'Inde pense des négociations qui ont eu lieu. Nous avons dit ici que nous avions saisi le Conseil de sécurité d'une plainte concernant une agression. Le Pakistan a répondu qu'aucune agression n'avait été commise et que ses forces n'occupaient pas le territoire contesté. Il y a eu ensuite la création de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, que nous avons tout de suite acceptée. Des résolutions ont été adoptées. Comme la Commission l'a indiqué à de nombreuses reprises, la seule et constante préoccupation de la Commission et du Gouvernement de l'Inde a été d'amener une suspension d'armes. C'est pourquoi nous avons eu recours à toutes les procédures de conciliation existantes. Si le Pakistan n'avait pas fait de l'obstruction, s'il avait exécuté la première partie de la résolution du 13 août 1948, retiré toutes ses troupes, permis aux autorités locales de remplir leurs fonctions, si les Pakistanais étaient retournés chez eux comme des gens raisonnables, peut-être la résolution aurait-elle pu être appliquée en peu de temps. Comme le dit M. Jarring dans son rapport, si elle n'est pas faite avec une rapidité suffisante, la mise en œuvre d'accords internationaux d'une portée précise peut se révéler à plus en plus malaisée. Nous avons essayé d'y parvenir à Paris, à Genève, avec M. Graham, ici, et partout.

136. Nous estimons que toutes ces conversations avaient un caractère d'études préliminaires, comme celles qui eurent lieu avec le Premier Ministre du Pakistan, M. Liaquat Ali Khan, avant que s'ouvre la discussion devant le Conseil de sécurité. Il y a eu une correspondance considérable entre M. Liaquat Ali Khan et le Premier Ministre de l'Inde. Le Premier Ministre de l'Inde a écrit au Premier Ministre du Pakistan : « L'Inde a fait son possible pour tenter de régler la question avec le Pakistan par des conversations avec tous les dirigeants pakistanais et en formulant diverses suggestions. Vous n'en avez accepté aucune. Nous aurons donc recours maintenant aux droits que nous reconnaît la Charte. »

137. C'est ainsi que l'affaire a été portée devant le Conseil de sécurité. La plainte du 1^{er} janvier 1948 a annulé toutes les conversations de caractère préli-

similarly all conversations that have taken place since, whether they be between Prime Ministers, whether they be between Mr. Graham and the permanent representatives are purely of an exploratory character. The only engagements that we have anything to do with are the Security Council resolution of 17 January 1948 and the two resolutions adopted by the Commission 13 August 1948 and 5 January 1949 together with the assurances given to us by the Commission. This is not a new position I am taking up on behalf of the Government of India. I stated it the last time.

138. While I am on this point, I might deal with another matter because my Government is very anxiously concerned that no statement of ours or any errors of omission or commission should afterwards be charged to us as a commitment. We have suffered by moderation; we have suffered by the reasonableness in our proceedings before this Council. Every time we have considered a hypothetical proposition and every time we have agreed to embark on an exploration, it has been charged against us as a commitment. Therefore, I want to say here and now that whatever mathematical calculations were made with regard to the figures of 6,000 or 3,000 or 12,000 or 21,000 in the various previous negotiations, they no longer hold true because no offer that is not accepted is a binding contract either in the case of individuals or in the case of nations. Otherwise, you would have a number of floating commitments and no country would know where it stood.

139. Therefore, I want to say here and now that if anyone were to go to India, there would be no use in telling us that we had agreed to that at some time and that now, therefore, we are committed to it. We have agreed to nothing. We have discussed all these proposals. They must all be considered, like any other problem, in the context of the time. We have agreed to the things to which we have been parties. Whatever consideration, whatever provisional sympathies the Government of India might have expressed with certain proposals or explorations during the last seven or eight years are not binding upon our Government for two reasons. First of all, they arose in the course of long discussions, with all the surrounding circumstances that have taken place in different conditions, and whether friends around this table like to accept this view or not, changed conditions have to be taken into account. Therefore, no exploratory, hypothetical or provisional consideration that we might have put forward or entertained or considered with sympathy in the past are binding upon our Government.

140. My Government is most anxious that under no circumstances should we lay ourselves open again to what we regard as the erroneous suggestion that we are departing from commitments. We have therefore been doubly careful in declarations of this kind.

minaire qui avaient eu lieu avant cette date, et toutes les autres conversations qui se sont déroulées depuis entre les premiers ministres, ou entre M. Graham et les représentants permanents, ont eu un caractère identique. Les seuls engagements que nous connaissons sont la résolution adoptée par le Conseil le 17 janvier 1948 et les deux résolutions de la Commission : du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949, ainsi que les assurances que nous a données la Commission. Ce n'est pas là une position nouvelle que je prends au nom du Gouvernement de l'Inde. Je l'ai déjà exposée la dernière fois.

138. Puisque j'en suis à cette question, il est quelque chose que je désire ajouter, car mon gouvernement tient beaucoup à ce qu'aucune simple déclaration faite par nous ou aucune erreur d'omission ou de commission ne soit considérée ensuite comme un engagement que nous n'aurions pas observé. Nous avons eu à souffrir de notre modération ; nous avons pâti de l'attitude raisonnable que nous avions adoptée au Conseil de sécurité. Chaque fois que nous avons pris en considération une proposition de nature hypothétique, chaque fois que nous avons accepté d'étudier une idée, on a prétendu que nous avions pris un engagement. C'est pourquoi je tiens à dire ici que, quels que soient les chiffres que l'on ait envisagés au cours des négociations antérieures, qu'il s'agisse de 6.000 ou de 3.000, de 12.000 ou de 21.000, ces chiffres ne sont plus valables, parce qu'une offre qui n'a pas été acceptée ne devient un contrat ni pour des particuliers ni pour des Etats. S'il en était autrement, il existerait une foule d'engagements incertains, et aucun pays ne saurait où il en est.

139. C'est pourquoi je tiens à dire aujourd'hui que, si quelqu'un se rendait aujourd'hui en Inde, il ne servirait de rien de nous dire que nous avons accepté telle chose à telle époque et qu'en conséquence nous sommes liés par un engagement. Nous n'avons rien accepté. Nous avons examiné toutes les propositions qui ont été faites. Il convient de les considérer, comme tout autre problème, en fonction du moment où elles ont été présentées. Nous avons accepté ce à quoi nous sommes devenus parties. Quel que soit l'intérêt, quelles que soient les sympathies que le Gouvernement de l'Inde ait pu exprimer à un moment donné, au cours des sept ou huit dernières années, à l'égard de certaines propositions, cela ne lie pas le Gouvernement de l'Inde. Il en est ainsi pour deux raisons. Tout d'abord, ces propositions ont été présentées, au cours de longues discussions, dans des circonstances différentes, et — que ceux qui sont assis autour de cette table soient d'accord ou non — il convient de tenir compte des changements de circonstances. C'est pourquoi le Gouvernement de l'Inde n'est lié par aucune étude ou idée ayant un caractère préliminaire, hypothétique ou provisoire qu'il pourrait avoir présentée, appuyée ou considérée avec faveur dans le passé.

140. Mon gouvernement tient beaucoup à ne pas s'exposer de nouveau à l'accusation de ne pas tenir ses engagements, accusation qu'il considère comme injustifiée. Il fait donc preuve d'une prudence redoublée à l'égard de déclarations de ce genre.

141. It has been repeatedly argued — and it is a good arguing point — that Mr. Graham made "X" number of points. I believe it was twelve points, or fourteen points. Fourteen is a sanctified number ever since President Wilson had fourteen points. But, whatever the number of points, we were supposed to have agreed to eight and a half, or nine and three-quarters, or something of that kind, and it is therefore said that all that remains is to agree upon the others. That would be true if the conversations were continuing. But the conversations have been terminated, and since then other things have taken place.

142. If there were a treaty between our two countries which started off by saying "the high contracting parties, in good faith and with a desire to live with each other, come to an agreement", and so on and so forth, and if that paragraph alone were agreed to, and not the remainder, where would be the treaty? Therefore, if at the beginning of this thing, it says that the position in regard to this shall be determined by the democratic method of a plebiscite, or whatever it may be, or that we agree to this or that or the other, it will only be when the document is complete that there is an agreement. You cannot pick out one part of it and say that you agree to that. That is our position. We never agree to anything seriatim. We are quite prepared to consider any item for the purpose of convenience or to discuss that alone and say "That seems all right" — but that is in the context of the whole thing.

143. That illustrates how the resolution of 13 August 1948 has been mistakenly regarded. In political decisions and in problems of this kind, you cannot take things out of their sequence or out of their context. If you put the bottom on the top or the top on the bottom, you get a very distorted picture.

144. That is how we look upon this mathematical calculation in regard to the number of points. We are not judging a boxing match — how many points in our favour and how many points in their favour. The Graham proposals — or any proposals — become binding upon us when we accept the whole of the proposals. If there are various paragraphs and we consider them and say that there seems to be no objection to this particular one, or that we are prepared to consider this one, or that the other one will do, that is good as far as it goes — and if those conversations were still continuing and there had been no breach, and our position were the same, it might have some value.

145. Therefore, we do not go along with any suggestion that you can pick anything out of the Graham report and say that India agrees to this and Pakistan agrees to that. We do not ask Pakistan to stand by any of those individual commitments in that way.

146. All exploratory conversations, in so far as they have not been conclusive, in so far as they do not bind our sovereign character in any way, are not binding on the Government of India. Not only are they not legally binding, but they are not morally

141. On a maintes fois soutenu, et c'est un argument intéressant, que M. Graham avait présenté un certain nombre de points — 12 ou 14, je crois. (Le nombre 14 est un nombre vénéré depuis les 14 points du président Wilson.) De toute manière, quel que soit le nombre de points, nous sommes censés en avoir accepté huit et demi, ou neuf trois quart, ou autre chose, et l'on prétend donc qu'il suffit maintenant de s'entendre sur les autres points. Cela serait vrai si les conversations se poursuivaient ; mais les conversations ont pris fin, et d'autres événements sont intervenus entre-temps.

142. Si un traité entre nos deux pays commençait ainsi : « Les hautes parties contractantes, sincèrement désireuses de vivre en bonne intelligence, concluent un accord... », et ainsi de suite, et si ce paragraphe seul avait fait l'objet d'un accord, et non le reste, où serait le traité ? Par conséquent, si, au début de notre document, il est dit que la décision à l'égard de telle ou telle question sera déterminée d'une façon démocratique au moyen d'un plébiscite, ou d'une autre façon, ou que nous acceptons telle ou telle disposition, ce ne sera que quand le document sera complet qu'il y aura vraiment un accord. On ne peut pas séparer une partie du texte de l'ensemble et dire que l'on est d'accord sur cette partie. C'est là notre position. Nous ne donnons jamais notre accord sur des points séparés. Nous sommes tout disposés à étudier et discuter telle ou telle question séparément pour des raisons de commodité, et à dire « cela semble satisfaisant », mais seulement eu égard à l'ensemble.

143. Cela montre combien la résolution du 13 août 1948 a été mal comprise. Lorsqu'il s'agit de décisions ou de problèmes politiques, on ne peut pas considérer les choses en dehors de leur ordre logique ou de leur contexte. Si l'on renverse l'ordre, le tableau d'ensemble est complètement déformé.

144. Tel est notre avis au sujet des calculs mathématiques sur le nombre de points. Nous n'arbitrons pas un match de boxe où il y aurait tant de points en notre faveur et tant de points en la leur. Nous ne sommes liés par les propositions de M. Graham, ou par toute autre proposition, que lorsque nous les acceptons dans leur ensemble. Si nous examinons plusieurs paragraphes et si nous disons que nous ne voyons pas d'objection à tel paragraphe particulier, que nous sommes disposés à examiner tel autre ou qu'un troisième est satisfaisant, cela est fort bien dans ses propres limites, et si ces conversations se poursuivent encore sans avoir été rompues et que la position où nous nous trouvons n'ait pas changé, cela aurait sans doute une certaine valeur.

145. Nous n'acceptons donc pas que l'on prétende isoler certaines parties du rapport de M. Graham et dire que l'Inde accepte ceci et que le Pakistan accepte cela. Nous ne demandons pas au Pakistan de se déclarer prêt à observer tel ou tel de ces engagements pris ainsi isolément.

146. Les conversations préliminaires qui ont eu lieu, n'ayant pas abouti et n'ayant engagé en aucune manière notre souveraineté, n'engagent pas le Gouvernement de l'Inde. Non seulement de telles conversations ne constituent pas un engagement juridique ; elles ne

binding, because they were merely approached as hypothetical propositions for the purpose of exploration. The very fact that there has been a discussion of so many figures, the very fact that there has been a question as to what arms there should be, and all the arguments about the character and the quantity of them — a question which has never been resolved — indicates that perhaps the unresolved question is not a warranty but a condition that goes to the root of this contract. And, if a condition that goes to the root of a contract is not agreed upon, all other conditions are subsidiary and have no value.

147. Therefore, so far as we are concerned, while we are grateful to Mr. Graham for his nice personality and for the endeavours he has put into the task with which he has been charged, the Government of India is not committed to any of those proposals at this time. We have considered them, and we have considered them seriously and sincerely and to the best of our ability. We tried to take the matter further. In our anxiety to take matters further, we might have been less than cautious. But they are only in the nature of hypothetical propositions and exploratory considerations. So it is no use trying to tell us on how many points we have won and on how many points we have lost.

148. That is the position in regard to the Graham report. And it is for that reason that my delegation has decided not to go into a detailed examination of the various Graham reports, because, if we do that, we go into the merits of this question. So far as we are concerned, that is part of the history ; that is not part of any commitment by the Security Council. They are unlike documents of the United Nations Commission for India and Pakistan. These documents and declarations and the resolutions of the Security Council are decisions; they are resolutions, there has been some resolving of a question of one character or another, there has been a meeting of minds on this question where we have committed ourselves to it. Therefore, in category, in content, in their status, these conversations, whether they took place between Mr. Graham and our representatives, representing the United Nations on the one hand us on the other, or the two Prime Ministers, or officials at different levels, are all exploratory in character.

149. A large number of conversations go on between Pakistan and ourselves, some of which do not come to any conclusion. But we are not going to have a lot of commitments hanging around in the air. That is not the way to do business.

150. That is why my delegation has decided not to argue the merits of the various paragraphs that have been quoted. We could easily quote from them and turn the tables but I do not want to indulge in that exercise because then we would be committing ourselves to some value in regard to those proposals in the present situation. They do not bind us. They were never intended to bind us. They were preparatory discussions, and it is only when the document is complete that they would have some binding value. In every contract, as I have said, you have phrases which say "On account of our

constituent pas non plus un engagement moral, car il ne s'est agi que de propositions hypothétiques formulées pour la recherche d'une solution. Le fait même que l'on ait discuté de tant de chiffres, que l'on se soit demandé quelles armes devaient être autorisées, que l'on ait discuté de la nature et de la quantité de ces armes — question qui n'a jamais été résolue — indique que cette question non résolue ne constitue vraisemblablement pas une garantie, mais une condition fondamentale de ce contrat ; or, si l'accord n'est pas réalisé sur une condition fondamentale d'un contrat, toutes les autres clauses sont subsidiaires et n'ont aucune valeur.

147. En ce qui nous concerne, par conséquent, nous apprécions les mérites personnels de M. Graham et nous lui sommes reconnaissants pour les efforts qu'il a accomplis dans l'exercice de la mission qui lui avait été confiée, mais le Gouvernement de l'Inde n'est, à l'heure actuelle, lié par aucune de ces propositions. Nous les avons étudiées aussi soigneusement et aussi sincèrement qu'il nous était possible de le faire. Nous avons essayé d'aller plus loin. Dans notre désir d'y parvenir, nous avons peut-être même manqué de prudence. Mais il ne s'agit que de propositions hypothétiques et de la recherche d'une solution. Qu'on ne vienne donc pas nous dire sur combien de points nous avons gagné et sur combien nous avons perdu.

148. Telle est notre position à l'égard du rapport de M. Graham. C'est pourquoi ma délégation a décidé de ne pas commenter en détail les divers rapports de M. Graham, car, en le faisant, nous entrerions dans le fond de la question. A notre avis, ces rapports sont des documents ayant un intérêt historique ; ils ne constituent en rien des décisions du Conseil de sécurité. Ils sont différents des documents et déclarations de la Commission pour l'Inde et le Pakistan et des résolutions du Conseil de sécurité. Dans le cas de ces derniers, il s'agit de décisions, il s'agit de résolutions — on a résolu une question d'un genre ou d'un autre, il y a eu sur telle ou telle question un accord par lequel nous nous sommes engagés. Par leur nature, leur portée et leur caractère, les conversations, qu'elles aient eu lieu entre M. Graham et nos représentants, c'est-à-dire entre un représentant des Nations Unies et l'Inde, ou entre les deux premiers ministres, ou entre des fonctionnaires à différents échelons, n'ont été, dis-je, que des conversations d'ordre préliminaire.

149. Un grand nombre de conversations ont lieu entre le Pakistan et l'Inde, dont certaines n'aboutissent à aucune conclusion. Mais nous ne nous considérons pas comme ayant accepté une foule d'engagements en l'air. Ce n'est pas ainsi que l'on traite sérieusement.

150. C'est pourquoi ma délégation a décidé de ne pas discuter au fond les divers paragraphes qui ont été mentionnés. Il nous serait facile d'en citer des passages et de les retourner contre nos adversaires, mais je ne veux pas me livrer à cet exercice parce que nous reconnaîtrions ainsi que ces propositions ont une certaine valeur dans la situation actuelle. Elles ne nous engagent pas. Elles n'ont jamais eu pour objet de nous engager. Il ne s'agissait que de discussions préparatoires, et elles n'auraient de valeur obligatoire que si le document était complet. Dans tout contrat, comme je l'ai déjà

friendly relations ", or " In order to establish this, we will behave in such and such a way ", and so on and so forth. That goes into the preamble or the earlier paragraphs. Then come the hard facts of life — and, if you do not agree on them, that preamble goes by the boards, and that is all there is to it.

151. The status of all these references to determination to do such and such, references that you see in the resolution of 5 January 1949 and at other places, is exactly of the same character. In fact, the Commission recognizes that. So much with regard to the Graham " commitments ".

152. That being so, the Security Council has to address itself at the present time — not so much from our point of view as from its own point of view — to the report of Mr. Jarring [S/3821] which is before it and which certainly does not say that part I of the resolution of 13 August 1948 has been carried out. I have produced sufficient evidence — not out of my head, but out of the documents that are before you. And these documents are not pieces of evidence put in by us; they are the findings of the Commission, and it is my submission that this Council cannot go back upon the findings of fact of the Commission for India and Pakistan and that those facts cannot now be restaged, so to speak.

153. What is more, those commitments go to the basic aspects of our position, namely, the unity or the integrity of India and our right to protect the whole of the State. In the third report of the Commission, this stated:

" The Commission did not ignore India's claim to the right to safeguard the security of the State, nor did it put into question the legality of the Jammu and Kashmir Government."⁵

There is only one Government in Jammu and Kashmir — a State Government — and that is the Government of Jammu and Kashmir.

154. The report goes on:

" It had nevertheless to consider, as a Commission of mediation for the preservation of peace . . ." ⁵ Therefore, all these other matters that they propose are, again, conciliatory steps of an exploratory character in order to find some solution. Our legal or political or moral position is not altered by it in any way.

155. Then it is implied that, if the plebiscite had taken place, it would be some joint venture on the part of the Pakistan Government and ourselves. This would be the first time that the Security Council has ever recognized a place for an aggressor on a position of parity with those against whom aggression has been committed. It is quite true that in every action, whether municipal or international, the defendant becomes a party to the action. If a man commits an assault

dit, on trouve des formules telles que « dans l'intérêt de relations amicales », ou « afin de renforcer ceci ou cela, nous agirons de telle ou telle façon », et ainsi de suite. Cela se trouve dans le préambule ou les premiers paragraphes. Ensuite viennent les réalités concrètes : si on ne les accepte pas, le préambule ne sert plus à rien, un point c'est tout.

151. Il en est exactement de même de toutes les références à la volonté de faire telle ou telle chose qui se trouvent dans la résolution du 5 janvier 1949 et ailleurs. En fait, la Commission le reconnaît. J'en ai fini avec les prétendus « engagements » négociés par M. Graham.

152. Dans ces conditions, le Conseil de sécurité doit maintenant examiner — non pas tant de notre point de vue que du sien propre — le rapport de M. Jarring [S/3821] dont il est saisi, et qui ne dit certainement pas que la première partie de la résolution du 13 août 1948 a été appliquée. J'ai présenté des preuves suffisantes, que j'ai tirées, non pas de mon imagination, mais des documents que vous avez sous les yeux. Ces documents n'ont pas été présentés par nous à titre de preuves, mais sont les conclusions de la Commission, et je prétends que le Conseil de sécurité ne peut pas revenir sur les faits constatés par la Commission pour l'Inde et le Pakistan et qu'on ne peut pas maintenant venir présenter ces faits de façon différente.

153. En outre, ces engagements touchent aux aspects fondamentaux de notre position, à savoir l'unité ou l'intégrité de l'Inde et notre droit à protéger l'ensemble de l'Etat. Dans le troisième rapport de la Commission il est dit :

« La Commission n'ignorait pas que l'Inde revendiquait le droit d'assurer la sécurité de l'Etat et elle ne mettait pas non plus en doute la légalité du Gouvernement de Jammu et Cachemire ⁵. »

Il n'y a qu'un gouvernement au Jammu et Cachemire — un gouvernement d'Etat — et c'est le Gouvernement du Jammu et Cachemire.

154. Le rapport poursuit :

« Elle devait toutefois, en tant que commission de médiation chargée du maintien de la paix (...) ⁵. »

Par conséquent, toutes ces autres propositions sont, je le répète, des mesures conciliaires d'ordre préliminaire pour la recherche d'une solution. Notre position juridique, politique ou morale n'en est en rien affectée.

155. Ensuite, on laisse entendre que, si le plébiscite avait eu lieu, il se serait agi d'une action commune du Gouvernement du Pakistan et de nous-mêmes. Ce serait bien la première fois que le Conseil de sécurité placerait l'agresseur et la victime sur un pied d'égalité. Il est parfaitement exact que dans toute action, qu'elle soit domestique ou internationale, le défendeur devient partie à l'action. Si un homme en attaque un autre et si la victime porte plainte devant un tribunal, la

⁴ Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430, para. 265.

⁵ Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial no 7, document S/1430, par. 265.

upon another, and the person who is assaulted complains to the court, the first man certainly becomes a party to the action. But this does not give him the same status as the other man.

156. Now, aggression has been committed against us. Maybe we were guilty of errors of commission or omission. Maybe we did not push our claims as far as we should have done, because, on the first day, we said that we had no desire to indulge in name-calling. We did not want any branding of anybody. What we wanted was, in effect, the vacating of the aggression. That is still our position — and that situation can only be brought about in two ways.

157. When we came to the Security Council on 1 January 1948, we said that this aggression could be vacated only by military action, only by the invasion of Pakistan by the Indian army. Now, war between two countries like India and Pakistan is unthinkable; it is the last thing which should ever happen. If, however, there is an attempt to push into our territory, we shall defend it to the best of our ability, and no one knows what will happen.

158. We came to the Security Council to prevent such action. We said at that time:

"The Government of India request the Security Council to call upon Pakistan to put an end immediately to the giving of such assistance, which is an act of aggression against India. If Pakistan does not do so, the Government of India may be compelled, in self defence, to enter Pakistan territory, in order to take military action against the invaders. The matter is therefore one of extreme urgency and calls for immediate action by the Security Council for avoiding a breach of international peace." [S/1100, annex 28, para. 1.]

159. It is quite true that we did not invoke Chapter VII of the Charter; we did not ask for the operation of Article 39 in order that the aggressor might be branded as such. We did not do so largely because of our relations with Pakistan, which will, I think — despite these present difficulties — settle down in the course of time to what they should be. For we are two countries, on one mainland, two countries with a common background and with common interests. When certain extraneous circumstances disappear, the character of our people will assert itself and friendship will reign. Meanwhile, however, we have no intention of allowing our territory to be violated.

160. Thus, we came to the Security Council with this request, and the request remains before the Council. That brings me to two aspects with which I must deal, relating to what has happened since the last series of Council meetings at which this problem was considered.

161. When I last spoke to the Council, although I did not plead the doctrine of *rebus sic stantibus*, I pointed out the changed conditions. I also said that pacts must be observed. That has not happened. In

victime devient partie à l'action engagée — mais cela ne la range pas dans la même catégorie que l'agresseur.

156. Nous avons été victimes d'une agression. Peut-être avons-nous commis des erreurs par commission ou par omission. Peut-être n'avons-nous pas insisté suffisamment sur nos revendications parce que, dès le premier jour, nous avons déclaré que nous ne voulions insulter personne. Nous ne tenions pas à ce qui quiconque soit stigmatisé. Ce que nous voulions, c'était simplement la cessation de l'agression. Notre position n'a pas changé, et il n'y a que deux moyens de faire cesser l'agression.

157. Lorsque nous sommes venus ici, le 1^{er} janvier 1948, nous avons dit au Conseil de sécurité qu'il ne pouvait être mis fin à cette agression que par une action militaire, que par l'invasion du Pakistan par l'armée indienne. Mais il est impossible de concevoir une guerre entre deux pays comme l'Inde et le Pakistan ; c'est la dernière des choses qui devrait jamais se produire. Cependant, si l'on essaie d'envahir notre territoire, nous le défendrons de notre mieux, et personne ne peut prédire ce qui se passera.

158. Nous sommes venus devant le Conseil de sécurité pour empêcher de tels événements. Nous avons dit à cette époque :

"Le Gouvernement de l'Inde prie le Conseil de sécurité d'inviter le Pakistan à mettre fin sans délai à cette assistance, qui constitue un acte d'agression contre l'Inde. Si le Pakistan ne cesse pas cette assistance, le Gouvernement de l'Inde pourra se voir contraint, pour se défendre, de pénétrer sur le territoire du Pakistan, en vue d'engager une action militaire contre les envahisseurs. La question a donc un caractère d'extrême urgence et exige l'intervention immédiate du Conseil de sécurité de manière à éviter une rupture de la paix internationale." [S/1100, annexe 28, par. 1.]

159. Il est parfaitement exact que nous n'avons pas invoqué le Chapitre VII de la Charte ; nous n'avons pas demandé l'application de l'Article 39 pour obtenir que l'agresseur soit dénoncé publiquement. Si nous ne l'avons pas fait, c'est surtout à cause de nos relations avec le Pakistan, qui, en dépit des difficultés actuelles, finiront, je crois, par devenir ce qu'elles devraient être. Nos deux pays partagent la même péninsule et ont des traditions et des intérêts communs. Une fois certaines circonstances extrinsèques éliminées, le caractère de nos deux peuples s'affirmera et l'amitié régnera. En attendant, cependant, nous n'avons nullement l'intention de laisser envahir notre territoire.

160. Nous sommes donc venus présenter au Conseil de sécurité cette requête, et il en est toujours saisi. Cela m'amène à traiter deux aspects de la question, qui concernent ce qui s'est passé depuis la dernière série de séances que le Conseil a consacrée à ce problème.

161. Lors de ma dernière intervention devant le Conseil si je n'ai pas invoqué la doctrine *rebus sic stantibus*, j'ai fait observer que la situation s'était modifiée. J'ai également déclaré que les pactes devaient être

the last three or four months, however, there have been many changes in the position *vis-à-vis* Jammu and Kashmir so far as Pakistan and all its operatives are concerned. It is my intention to place before the Security Council the facts in this regard and seriously to ask the Council whether it will ponder over the implications of those facts. I shall be put to the painful necessity of citing the sources and springs of these actions. A representative of a Government must, in courteous language deal with facts, however unpleasant they are.

162. This afternoon, therefore, I shall deal with two aspects of the matter. I shall state what has happened with regard to the question since the last series of Council meetings and since Mr. Jarring returned from India — facts which may — although we hope that they wite not — have implications concerning what may happen in the coming months. I shall also deal with our own position in regard to Jammu and Kashmir.

163. Several friends of ours, including the United Kingdom representative, often ask us what our position is, what we propose. Well, we have made our proposal several times, and this afternoon I intend to give the contents of the proposal.

164. These events which I shall describe are not matters of hearsay; they will be substantiated by the necessary evidence. We do not ask the Security Council to sit in judgement on this case, because, as I have said, this is not a court of law or a body for deciding territorial questions. But we have come here, with a full sense of responsibility, to put forward facts which cannot be denied and which are substantiated with documentary evidence. We have pointed out, not only that some of these statements which have been made with regard to what obtains on our side are untrue, but that the facts show that quite the contrary is true.

165. I should have said, when I was dealing with the question of conditions in occupied Kashmir, that we have had large numbers of refugees coming from that side. Your predecessor, Mr. President, had a communication addressed to him by the Foreign Minister of Pakistan [S/3860] alleging that the Government of Kashmir had settled in the homes and on the property of those who had gone away Hindus who, presumably, did not belong to the place and that, thereby, that Government had committed a violation of the international agreements.

166. We replied to that almost immediately. We had no difficulty about answering them, since the facts are plain. We saw a subsequent communication only two or three days ago, but the facts are entirely to the contrary. We have great difficulty in preventing people from coming over the cease-fire line in search of food or better conditions or, sometimes in the case of the leaders, because they have been driven away by political conditions. But tens of thousands have come over into South Kashmir. This never-ending stream of people who are seeking refuge and food is an endemic problem for India. Millions of them have come from Pakistan, and the Indian Government has spent the

respectés. Cela n'a pas été le cas. Depuis trois ou quatre mois, la position du Pakistan et de tous ses représentants à l'égard du Jammu et Cachemire a subi de nombreux changements. A cet égard, je me propose de présenter les faits au Conseil et de demander très sérieusement à ses membres s'ils sont disposés à réfléchir à tout ce que ces faits impliquent. Je serai malheureusement obligé de citer les sources et les motifs de ces actes. Le représentant d'un gouvernement doit, en termes courtois, traiter des faits, si déplaisants soient-ils.

162. Je traiterai donc cet après-midi de deux aspects de la question. J'exposerai les faits nouveaux qui sont intervenus dans la question qui nous occupe depuis la dernière série de séances du Conseil et depuis que M. Jarring est rentré de l'Inde. Ces faits, bien que je ne le souhaite pas, peuvent avoir des répercussions sur ce qui se passera peut-être dans les prochains mois. Je parlerai aussi de notre propre position à l'égard de la question de Jammu et Cachemire.

163. Plusieurs de nos amis, et notamment le représentant du Royaume-Uni, nous demandent souvent quelle est notre position et ce que nous proposons. Nos propositions, nous les avons présentées à plusieurs reprises, et je me propose d'en exposer le contenu cet après-midi.

164. Les événements que je rapporterai ne sont pas des on-dit ; je fournirai la preuve de leur réalité. Nous ne demandons pas au Conseil de sécurité de s'ériger en juge dans cette affaire, car, comme je l'ai déjà dit, le Conseil n'est ni un tribunal ni un organe habilité à décider de questions territoriales. Nous sommes venus ici, pleinement conscients de notre responsabilité, pour présenter des faits indéniables, étayés par des preuves documentaires. Nous avons fait observer, non seulement que certaines des déclarations qui ont été faites au sujet de la situation qui règne de notre côté sont inexactes, mais que les faits montrent que c'est le contraire qui est vrai.

165. J'aurais dû dire, quand je parlais de la situation qui existe dans le Cachemire occupé, que beaucoup de réfugiés en viennent. Votre prédécesseur, Monsieur le Président, a été saisi d'une communication du Ministre des affaires étrangères du Pakistan [S/3860] prétendant que le Gouvernement du Cachemire avait installé, dans les foyers et sur les terres de ceux qui étaient partis, des hindous, qui, semble-t-il, n'y résidaient pas auparavant, et qu'il avait par là commis une violation des accords internationaux.

166. Nous avons répondu presque immédiatement, et cela ne présentait aucune difficulté, car les faits sont clairs. Nous avons eu connaissance d'une communication ultérieure il y a deux ou trois jours, et elle est entièrement démentie par les faits. Il nous est, je dois dire, très difficile d'empêcher des personnes de franchir la ligne de démarcation parce qu'elles ont faim ou qu'elles souffrent, ou parfois, dans le cas des dirigeants, pour échapper à certaines conditions politiques. Des dizaines de milliers d'entre elles sont venues au Cachemire méridional. Cet afflux incessant de personnes qui viennent chercher refuge et nourriture en Inde est un problème constant pour mon pays. Des millions

equivalent of \$630 million in order to house and partly, not entirely, rehabilitate these refugees. It is presenting an enormous problem in the context of India as a whole.

167. With regard to the cease-fire line, we are up against these main difficulties. There is no guarantee that everyone who comes in is a genuine refugee. He may be an infiltrator, but since they are citizens of India we do not want to take harsh measures to find out what they are. There is no doubt that some of them are infiltrators, because we have found some of them are.

168. Large numbers of refugees come in, and these figures will be given this afternoon. The people who have been settled in these areas are people who had gone away from there. It is not a question of settling Hindus or Muslims; they are Kashmiris who had been driven away by invasion or who after the lure of a false propaganda about a theocratic State now find it is better to have food in their stomachs than to proclaim some doctrine of that kind. Thousands and thousands of people have come across the cease-fire line, and their numbers grow. It is presenting a very considerable problem, a problem that might quite well become mixed up with the mischief that is going on.

169. The 4.5 million that have come into Eastern India are in addition to those who took part in the mutual exodus that took place at the end of 1947, when millions of people went from what is now India into what is now Pakistan and from what is now Pakistan to India. That was one of the biggest mass migrations in history. We thought that everything had settled down, but since then large numbers of people have come to our country. I should like to give the details of this when the Security Council meets this afternoon, because all this is relevant to the alleged question of genocide and ill-treatment by us.

The meeting rose at 1 p.m.

de ces réfugiés sont venus du Pakistan, et le Gouvernement de l'Inde a dépensé l'équivalent de 630 millions de dollars pour les loger et pour assurer, en partie du moins, leur relèvement. Cela crée un problème immense qui touche l'Inde tout entière.

167. Sur la ligne de suspension d'armes, les principales difficultés auxquelles nous nous heurtons à ce sujet sont les suivantes : rien ne garantit que toutes les personnes qui franchissent la ligne soient de véritables réfugiés, et il se peut que certaines d'entre elles soient des infiltrateurs, mais, puisqu'il s'agit après tout de citoyens de l'Inde, nous ne voulons pas prendre à leur égard des mesures draconiennes pour savoir ce qu'elles sont en réalité. Il ne fait pas de doute que certaines d'entre elles sont des infiltrateurs, car on a constaté plusieurs cas de ce genre.

168. Un grand nombre de réfugiés passent de notre côté de la ligne, et je vous donnerai des chiffres à ce sujet cet après-midi. Les réfugiés qui ont été installés dans ces régions sont ceux qui avaient dû les quitter auparavant. Il ne s'agit pas d'installer des hindous ou des musulmans ; il s'agit de Cachemiriens qui avaient été chassés par l'invasion ou qui avaient été séduits par la propagande mensongère d'un Etat théocratique, et qui se rendent compte maintenant qu'il vaut mieux manger à sa faim que de proclamer une doctrine de ce genre. Des milliers de personnes ont franchi la ligne de suspension d'armes et leur nombre augmente de jour en jour. Cela pose un problème très important qui pourrait fort bien venir compliquer encore la grave situation qui existe actuellement.

169. Les 4.500.000 réfugiés qui sont venus dans l'Inde orientale s'ajoutent à ceux qui ont pris part à l'exode de la fin de 1947, au cours duquel des millions de gens ont quitté ce qui est maintenant l'Inde pour ce qui est maintenant le Pakistan, et inversement. Ce fut l'une des plus vastes migrations de l'histoire. Nous pensions que la situation s'était stabilisée, mais, depuis lors, d'autres émigrants sont arrivés en grand nombre dans notre pays. Je voudrais donner des détails à ce sujet à la séance de cet après-midi, car tout cela a un rapport avec les accusations de génocide et de mauvais traitements qui ont été portées contre nous.

La séance est levée à 13 heures.